

Procès - verbal

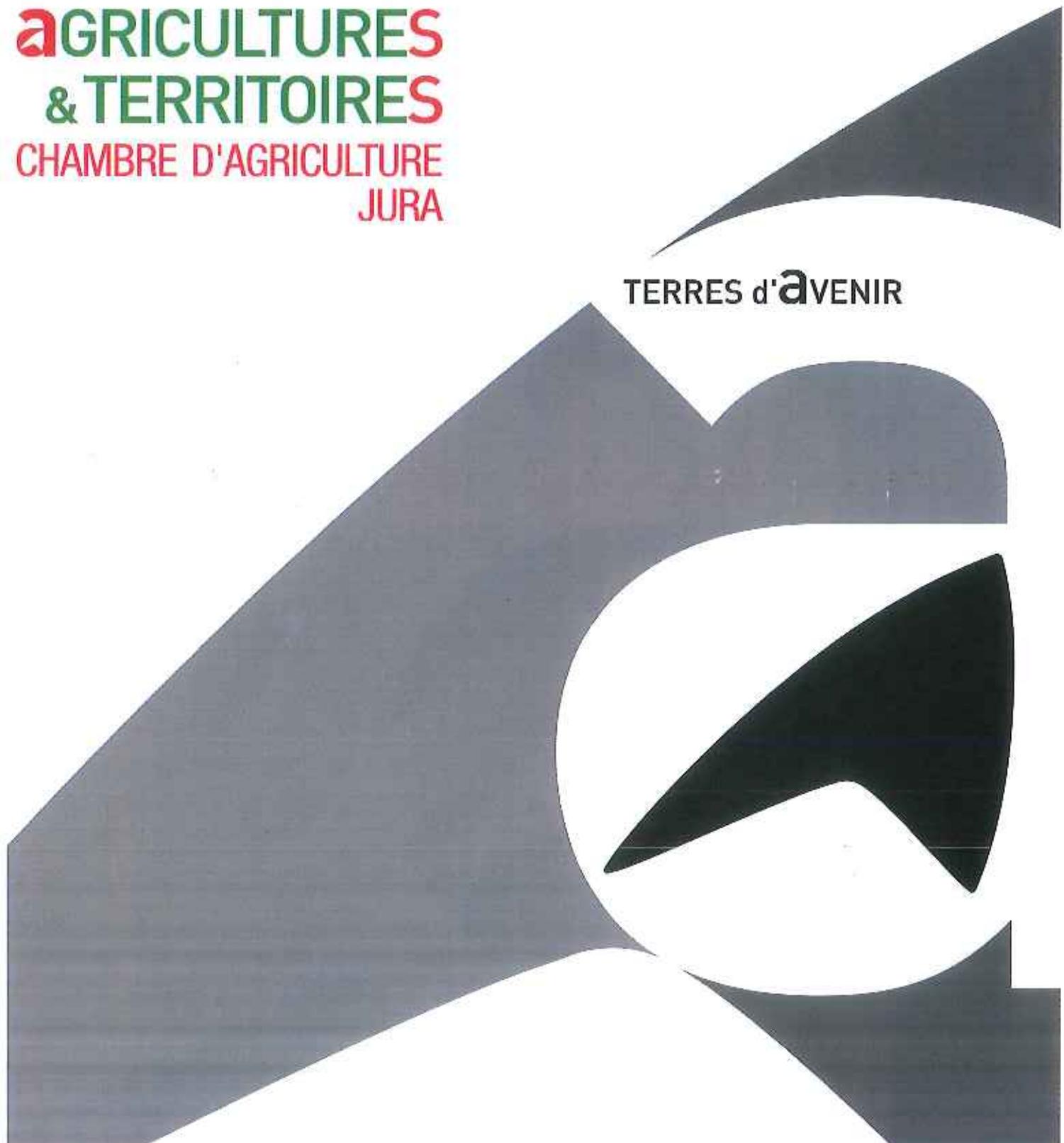
## SESSION

Lons le Saunier

27 novembre 2017

**a**GRICULTURES  
& **TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
JURA

TERRES d'**a**VENIR

The graphic design features a large, dark grey, abstract shape that resembles a stylized 'S' or a curved arrow pointing downwards and to the right. This shape is set against a white background. Within the white space, there are several overlapping shapes: a large white circle, a smaller dark grey circle, and a black shape that looks like a stylized 'A' or a similar letter. The overall composition is modern and minimalist.

La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le 27 novembre 2017, au siège, à Lons le Saunier.

## Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la **Chambre d'agriculture du Jura**,

Madame **BAILLY Isabelle**  
Monsieur **BONGAIN Cédric**  
Monsieur **BOURGEOIS Patrick**  
Monsieur **BUCHET Christophe**  
Madame **CAPRON Marie-Ange**  
Monsieur **CETRE Michel**  
Monsieur **CHALUMEAUX Dominique**  
Monsieur **CHAUVIN Dominique (Mignovillard)**  
Monsieur **CHAUVIN Dominique (Nozeroy)**  
Monsieur **DELACROIX Rémy**  
Monsieur **DRUOT Eric**  
Madame **FAVIER Jocelyne**  
Madame **GIBEY Joannine**  
Madame **GRILLET Christine**  
Monsieur **GROS Jean-Pierre**  
Madame **GROSSIORD Elise**  
Monsieur **LAVRUT François**  
Monsieur **LOUIS Jacques**  
Monsieur **MARGUET Marcel**  
Monsieur **MATHIEU Alain**  
Madame **MURET Cécile**  
Monsieur **PERROT Frédéric**  
Monsieur **ROUX Georges**  
Monsieur **SCHOUWEY Emmanuel**  
Monsieur **TONNAIRE Gilles**

Messieurs les membres associés à la session de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur **BERNARD Yohann** **Jura conseil élevage - président**  
Monsieur **DUQUET Gilles** **SOÉLIS - président**  
Monsieur **GRAPPE André** Premier vice-président, représentant Monsieur **SCIINFITER Claude**  
président - Fédération du Jura pour la pêche et pour la protection du milieu aquatique  
Monsieur **SAIVE Nicolas** **Jeunes agriculteurs du Jura - président**

## Participaient également

Monsieur **BRULEBOIS Danièle** Députée  
Madame **BUTHOD-GARCON Marie-Paule** Laboratoire départemental d'analyses - directrice  
Monsieur **CAIRE Nicolas** Société de viticulture du Jura - président  
Monsieur **CAUTAIN Frédéric** Directeur Jura, représentant Monsieur **DE SEGONZAC Philippe**-  
directeur - SAFER Bourgogne - Franche-Comté  
Monsieur **CHEVALLIER Yves** DDT - chef du service économie agricole  
Monsieur **DAVID Franck** Conseil départemental du Jura - vice-président en charge  
de l'agriculture, du laboratoire départemental, de l'hydraulique, des milieux naturels, de l'énergie, des déchets et des vélo-routes  
Madame **HUMBLLOT Patricia** Sténotypiste de conférences  
Monsieur **LAMBERGER Stéphane** Fédération départementale des chasseurs du Jura - directeur  
Monsieur **LANVIN Dominique** Banque de France - directeur  
Monsieur **PEINTURIER Dominique** **JURA-BETAIL - directeur**  
Monsieur **PETITGUYOT Pascal** **CRDA Bresse - Val d'Amour - président**

Monsieur ROCHE Jacky	DDT du Jura - directeur
Monsieur ROUGEAUX Etienne	FDSEA - directeur
Madame ROULIN Dominique	Lycées agricoles de Mancy et Montmorot - directrice
Monsieur SAILLARD Jean-François	Jura Bétail - président
Madame VERMEILLET Sylvie	Sénatrice
Monsieur VIGNON Richard	Préfet
Madame WURPILLOT Estelle	DDT du Jura - directrice adjointe

### **Pour la presse**

Madame JAILLET Anne	Hebdo 39
Monsieur LAMBOLEZ	Les Dépêches - Le Progrès
Madame POUGET Isabelle	Le Jura Agricole et Rural
Monsieur VILLETTE Laurent	La Voix du Jura

### **et pour les services de la Chambre d'agriculture**

Monsieur ARNOUD Cyril	
Madame CHALUMEAU Nadine	
Monsieur DUBIEF Thierry	
Madame FRANCOIS Laurence	Déléguée du personnel
Madame GUYENNOT Sandrine	
Monsieur LEGRAND Donis	
Madame MACLE Séverine	
Madame MATTER Elodie	
Monsieur PAVAT Jean-Louis	Délégué syndical
Monsieur POUZOL Loïc	
Monsieur REMY Olivier	
Madame ROSAIN Laura	
Monsieur THEVENIER Arnaud	

### **Excusés ou absents**

#### **Pour les membres de la Chambre d'agriculture**

Madame, Messieurs, membres de la Chambre d'agriculture du Jura,

Monsieur BLONDEAU Olivier

Monsieur BOURDENET Fabrice

Monsieur CHALUMEAU Jacques

Madame COUDURIER Tiphaine

Monsieur DANIEL Johann

Monsieur DELACROIX Clément

Monsieur DROVIN Michel

Monsieur FAIVRE Emmanuel

Monsieur GROS Stéphane

Monsieur GUILLOT Rémy

Monsieur MANDRILLON Jean-Louis

Monsieur MOUGEOT Patrick

Monsieur MOYNE Gilbert

Madame NICOLE Céline

Madame PATENAT Marielle

Monsieur REVERCHON Jean-Yves

Monsieur ROBBE Jean-Louis

Monsieur ROBERT Bruno

et Messieurs les membres associés à la session de la Chambre d'agriculture du Jura,  
 Monsieur DUGOIS Christophe Syndicat du cheval comtois - président  
 Monsieur FARRUGIA Raphaël Syndicat ovin franc-comtois - président  
 Monsieur LAGALICE Christian Fédération départementale des chasseurs du Jura - président  
 Monsieur MULLER Thomas FDGEDA - président  
 Monsieur ROHRER Jean-Marc ADFPA - président

## Pour les invités

Monsieur ALBERT Philippe Conseil départemental du Jura - chef du service agriculture, eau et milieux naturels  
 Madame AUVILLAIN Marion Jura conseil élevage - directrice  
 Monsieur BAEHLER Claude PROMETERRE - président  
 Monsieur BALIQUE Pierre Chambre d'agriculture de la Nièvre - directeur  
 Monsieur BARTHE David Chambre d'agriculture de Saône et Loire - directeur  
 Monsieur BERTRAND Eric Chambre d'agriculture de la Nièvre - président  
 Monsieur BOULÉC Jean-Marie Fédération Franche-Comté MSA - directeur général  
 Madame BURRI Aline GVA Champagnole - Salins les Bains - présidente  
 Monsieur CANTENOT Yves Chambre d'agriculture de Haute-Saône - directeur  
 Monsieur CHALMIN Thierry Chambre d'agriculture de Haute-Saône - président  
 Monsieur CHAMOUTON Michel Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura - président  
 Madame CHAUVIN Marie-Christine Sénatrice  
 Madame DALLOZ Marie-Christine Député  
 Monsieur DAUDE Alain CERFRANCE Alliance Comtoise - directeur  
 Monsieur DE CHASSEY Baudoin CIVJ - directeur  
 Madame DE DOMINICIS Marie-Françoise FDCL 25-39 - directrice  
 Monsieur DECERLE Christian Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté - président  
 Monsieur DELACROIX Hervé FDCUMA39 - président  
 Monsieur DELORME Jean-Louis Crédit agricole de Franche-Comté - président  
 Madame DEPIERRE Valérie Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
 Monsieur DEPUYDT Vincent Chambre d'agriculture de Côte d'Or - directeur  
 Madame DESSEIGNE Nathalie Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
 Monsieur DREVET Luc Chambre de commerce et d'industrie du Jura - directeur  
 Madame DUFAY Marie-Guite Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté - présidente  
 Monsieur FASSETNET Jérôme Conseil départemental du Jura - président de la commission agricole  
 Madame FATON Valérie Chambre de métiers et de l'artisanat du Jura - directrice  
 Madame FERRARI Jacqueline Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
 Monsieur GIROUDET Denis DGFIP du Jura - directeur  
 Monsieur GROSSET Pierre Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté  
 Monsieur GUICHARD Philippe INTERVAL - directeur  
 Monsieur GUISLAIN Benjamin Parc naturel régional du Haut-Jura - directeur  
 Monsieur HALLIEZ Michel Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté - directeur des ressources agricoles  
 Monsieur HENRIOT Claude CERFRANCE Alliance Comtoise - président  
 Monsieur HENRIOT Etienne Chambre d'agriculture de l'Yonne - président  
 Monsieur KEROURIO Erick Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du Jura - directeur  
 Madame LAROCHE Sylvie Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté  
 Monsieur LAVIER Vincent Chambre d'agriculture de Côte d'Or - président  
 Monsieur LEFEVRE Jean-Philippe Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté  
 Monsieur LINARD Jean-Luc Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté - directeur  
 Madame LODS-MERCIER Nadine Chambre Interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort - directrice générale  
 Monsieur MAMET Bernard AMJ - président

Madame MARGUIER Christelle	GVA Nozeroy – Les Planches en Montagne - présidente
Monsieur MIVIELLE Hervé	Chambre d'agriculture de l'Yonne - directeur
Monsieur MOINE Frédéric	Terre comtoise - directeur
Monsieur MONTRELAY Stéphane	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur MULLER Thomas	GVA Chemin-Dole - président
Monsieur NAST Jean-Gabriel	Parc naturel régional du Haut-Jura - président
Monsieur PARIZON Jean-Pierre	Chambre de commerce et d'industrie du Jura - président
Madame PELISSARD Hélène	Conseillère régionale Bourgogne Franche-Comté
Monsieur PERNOT Clément	Conseil départemental du Jura - président
Monsieur PETITGUYOT Claude	CENEMAT - président
Monsieur PIERREL Eric	GDS - directeur
Monsieur PONCET Frédéric	Conseiller régional Bourgogne Franche-Comté
Monsieur PRIEUR Daniel	Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort - président
Madame RICHARD Béatrice	GVA de la région des lacs - présidente
Monsieur ROUGET Vincent	GVA de la Plaine doloise
Monsieur ROY Laurent	Agence de l'eau RM et C - Lyon
Monsieur RUSCONI Sébastien	EIE Franche-Comté - directeur
Monsieur SERMIER Jean-Marie	Député
Monsieur THOMAS Luc	PROMETERRE - directeur
Monsieur TISSERAND Clément	Terre comtoise - président
Monsieur TISSIER Dominique	Maison familiale rurale du Jura - directeur
Madame TREBOZ Sandrine	Conseil départemental du Jura - directrice générale des services
Monsieur VALLET Thierry	Terre comtoise - vice-président
Monsieur VASSE Paul	Directeur – Réseau CUMA Franche-Comté
Monsieur le co-président	Groupement d'agriculture bio du Jura
Madame, Monsieur le représentant	GVA de la Petite Montagne
Madame, Monsieur le représentant	GVA du Val de Seille
Madame l'animatrice	Jeunes agriculteurs du Jura

### **Pour la presse**

- Pays dolois et Pays de Lons le Saunier  
- France 3

### **et pour les services de la Chambre d'agriculture**

Monsieur COUSIN Daniel  
Monsieur DEMAREST Frédéric  
Madame DUCATEZ-RODET Déléguée syndicale  
Monsieur GAUDRON François  
Monsieur LEPLAIDEUR Thomas

# S O M M A I R E

---

Accueil .....	7
Adoption du procès-verbal de la session du 24 février 2017 .....	9
Présentation et adoption des éléments budgétaires .....	10
- Budget initial 2018 .....	10
- Tarifs 2018 .....	13
- Délibérations budgétaires .....	22
- Admissions en non-valeur et remises gracieuses .....	23
Élections du 1 <sup>er</sup> vice-président et du secrétaire .....	24
Point sur la régionalisation des Chambres d'agriculture en Bourgogne Franche-Comté et délibération concernant le service commun de valorisation du bois et du territoire .....	27
Délibération concernant le Pôle Elevage du Jura .....	33
Présentation de la démarche de compensation agricole collective .....	39
Présentation du projet Agrilean et de la production laitière efficiente.....	46
Discours d'actualité de Monsieur Dominique Chalumeaux, président.....	50
Débat avec la salle.....	57
Motion relative au désengagement de l'Etat sur les aides du second pilier de la PAC .....	68
Clôture par Monsieur Richard Vignon, préfet .....	75

# Accueil

**Monsieur Dominique Chalumeaux, président de la Chambre d'agriculture,**  
Bonjour à toutes et à tous. Je vous invite à prendre place. Nous avons un ordre du jour plutôt dense. Si on ne veut pas finir trop tard, il faut que l'on puisse démarrer à peu près à l'heure. Un certain nombre de personnalités nous font l'honneur d'être présents ou présentes, en particulier Mesdames Sylvie Vermeillet et Danielle Brulebois, toutes deux nouvelles parlementaires. Bienvenue à la Chambre d'agriculture dans vos nouvelles fonctions. Vous verrez que dans le domaine agricole, il y a souvent des dossiers compliqués et j'ai peur que nous soyons amenés à vous solliciter régulièrement. Je voudrais excuser Mesdames Dalloz, Chauvin et Monsieur Sermier qui sont parlementaires également. Le président du Conseil général nous rejoindra vers midi et Monsieur le préfet devrait nous rejoindre vers 11 heures. Franck David, vice-président en charge de l'agriculture au Conseil départemental, devrait bientôt arriver. J'ai les excuses des conseillers régionaux qui sont retenus en commission ce matin. Un certain nombre de présidents et directeurs nous font le plaisir d'être présents, je vous fais grâce de leur énumération.

Je voudrais saluer la présence de Madame Buthod-Garçon, directrice du LDA<sup>1</sup> du Jura. Je lui laisserai la parole parce qu'elle nous a annoncé récemment son départ du Jura. On le regrette car Madame Buthod-Garçon a permis au Laboratoire de changer de dimension. Elle était là depuis 11 ans. À son arrivée, la situation était très compliquée sur le plan financier. Elle s'est depuis considérablement améliorée, mais pas seulement. Au niveau du service apporté à la profession en général, c'est aujourd'hui un outil qui est particulièrement précieux. Je lui laisse la parole et nous enchaînerons avec l'exercice budgétaire qui est toujours un travail un peu compliqué mais auquel il nous faut consacrer le temps nécessaire.

**Madame Marie-Paule Buthod-Garçon,**

Merci Monsieur le président. Bonjour à tous et à toutes. Comme le président vient de l'annoncer, je vais quitter le Jura. Pardon de bousculer un peu votre ordre du jour mais j'ai les arbitrages du BP 2018 du Laboratoire à 11 heures au Conseil départemental. Je devrai donc vous quitter et je vous prie de m'en excuser. Quelques mots pour vous dire que je vais quitter mes fonctions au sein du Département, à la direction du Laboratoire départemental, pour aller prendre la direction du Laboratoire départemental de la Drôme. C'est un laboratoire à peu près deux fois plus gros que celui du Jura, avec une centaine de personnes, 8 millions de chiffre d'affaires quand, dans le Jura, on est à 65 personnes et 4,8 millions de chiffre d'affaires pour cette année 2017. Après 11 ans au Laboratoire départemental, j'avais envie et besoin d'un nouveau challenge. Je suis comme cela. J'aurais pu rester ici. Il est vrai que j'avais mis en place des choses au Laboratoire qui permettaient de bien fonctionner. J'ai une super équipe au Laboratoire et je tiens à le rappeler ici.

---

<sup>1</sup> Laboratoire départemental d'analyses

Il y a 65 personnes motivées et impliquées pour le département et, au-delà du département, pour l'ensemble des clients puisque vous savez qu'aujourd'hui, nous avons aussi des clients dans d'autres départements. J'aurais pu rester là, attendre et continuer. Ce n'est pas faute de projets puisque nous avons toujours énormément de projets au Laboratoire départemental, mais j'avais envie et besoin de changer. La Drôme m'a aussi clairement recrutée pour faire un peu ce que j'ai fait dans le Jura, c'est-à-dire développer leur Laboratoire, même s'il est déjà bien développé aujourd'hui.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Il ne faudra pas venir concurrencer le Jura !

**Madame Buthod-Garçon,**

Non. C'est ce que j'allais dire : nous sommes complémentaires. Aujourd'hui, le Laboratoire du Jura sous-traite déjà des échantillons au Laboratoire de la Drôme. On a l'habitude de travailler ensemble. Le Laboratoire de la Drôme, contrairement à celui du Jura, n'a pas développé tout ce qui est partie lait. Il n'est donc pas laboratoire interprofessionnel laitier. Il n'a pas non plus développé la partie œnologie. Par contre, il a un énorme service de chimie des eaux, des boues, des sédiments, donc tout ce qui est pesticides, insecticides et autres perturbateurs endocriniens. Il faut savoir que le Laboratoire de la Drôme est le laboratoire le plus pointu sur ces techniques en France aujourd'hui, y compris les laboratoires privés. Les laboratoires privés copient le Laboratoire de la Drôme qui a un gros service R&D, ceci pour faire aussi bien que lui. C'est donc un beau challenge. L'avenir me dira si j'ai eu raison de changer aujourd'hui. En tout cas, j'en avais envie et la Drôme m'accueille volontiers pour mener à bien ce challenge. Je veux vous remercier pour toutes ces années passées. J'ai énormément apprécié de travailler avec vous, vous ici et vous, l'ensemble des clients. On a la chance d'avoir des clients qui savent ce qu'on fait au Laboratoire et qui apprécient le service du Laboratoire et je souhaite que vous continuiez à apprécier le service du Laboratoire départemental. Je garderai toujours un œil bienveillant sur le LDA 39 parce que j'y ai passé 11 ans, je l'ai bien développé et j'ai envie qu'il continue à bien fonctionner, à la fois pour l'équipe, pour l'ensemble des jurassiens et pour l'ensemble des clients puisque c'est un véritable outil très intéressant et très performant. Je le dis d'autant plus facilement que j'en pars aujourd'hui mais c'est vraiment un bel outil que vous avez à votre service. Je vous souhaite donc de continuer à travailler avec le Laboratoire départemental. Et qui sait, nous serons peut-être amenés à travailler ensemble après, avec le Laboratoire de la Drôme puisque, comme je vous l'ai dit, pesticides, insecticides et autres perturbateurs endocriniens, je pense qu'il y a des besoins aussi au niveau du Jura. Nous travaillons déjà ensemble et nous travaillerons toujours ensemble entre les différents laboratoires.  
Merci à vous et bonne continuation.

*(applaudissements)*

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

On ne peut que vous souhaiter pleine réussite dans ce nouveau challenge que vous avez décidé de relever.

# **Adoption du procès-verbal de la session du 24 février 2017**

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Cette fois, nous allons entrer dans d'ordre du jour et je vais vous demander d'approuver le procès-verbal de notre session de 24 février. C'est ce joli document que vous n'avez pas sur table. Normalement, vous avez dû le consulter sur le site de la Chambre d'agriculture pour vérifier qu'il est bien fidèle aux débats que nous avons eus. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions sur ce recueil ? Il est toujours réalisé avec une très grande attention, de manière pointilleuse par les services et surtout les services de notre sténotypiste que je remercie. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ?

Je le considère comme adopté, je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**

**Le procès-verbal de la session du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité**

Je salue, pour la première fois dans cette assemblée, la présence du nouveau président de la Société de viticulture, Monsieur Nicolas Cairc. Bienvenue parmi nous, Nicolas.

Je dois excuser notre directeur, François Gaudron, qui est une nouvelle fois en arrêt maladie, depuis la mi-octobre. Je veux donc remercier les services qui ont préparé cette session en son absence. J'espère que nous trouverons, dans les prochains temps, une solution à cette situation qui dure maintenant depuis plusieurs années et qui nous pénalise dans le fonctionnement quotidien de notre institution.

# Présentation et adoption des éléments budgétaires

## - Budget initial 2018

Monsieur Denis Legrand,

### Budget initial 2018 Faits marquants

L'exercice pour cette année ne tient pas compte des discussions encore en cours sur la répartition des charges liées à la régionalisation des fonctions support

L'impact pourrait être une hausse des charges de 91 k€

Pour le reste, il est tenu compte de la projection d'exécution du budget 2017 réalisée en septembre

Les éléments essentiels sont :

- Baisse de la masse salariale de -3 etp et -61k€ dont -1,5 etp liés à la régionalisation des fonctions supports
- Transfert activités et charges au Projet Elevage Jura, soit -60k€ par rapport au projeté 2017
- 2 etp prévisionnels avec recettes d'équilibre et 100 k€ de sécurité sur charges
- Limitation investissements au strict nécessaire sans emprunt

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

5

Pour ce qui est de la présentation du budget initial 2018, je vais commencer par quelques faits marquants que nous avons relevés dans la préparation de ce budget. La première chose, c'est que le budget est construit en tenant compte des projections d'exécution du budget 2017. Ce n'est pas l'objet de la session, mais nous avons travaillé avec ces éléments et nous avons intégré les évolutions pressenties pour l'avenir. À ce stade, on peut dire qu'on a toujours des incertitudes sur l'avenir, sachant qu'on peut le dire à tous les budgets. Il y en a quelques-unes qu'on identifie un peu mieux que d'autres. On a néanmoins intégré des marges de manœuvre que l'on verra tout à l'heure par rapport à la présentation de ce budget. Et si besoin, en cours d'année, on fera des décisions rectificatives dans la mesure où ce sera nécessaire pour pouvoir fonctionner.

Pour information, en 2017, on avait dit la même chose et nous n'avons pas fait de décision rectificative en cours d'année et nous n'en ferons pas puisque c'est trop tard. Pour les hypothèses majeures, l'exercice ne tient pas compte des discussions en cours sur la répartition des charges liées à la régionalisation des fonctions supports. Pour être plus clair, les salaires chargés des salariés transférés et les investissements informatiques individuels sont pris en compte, leur montant et les règles de répartition étant connues. Cela ne pose pas de souci.

Il y a d'autres charges qui sont liées à la régionalisation qui sont moins bien estimées, notamment la masse salariale nouvelle éventuelle à la Chambre régionale Bourgogne Franche-Comté, les investissements informatiques communs, les charges de fonctionnement sur l'informatique qui sont transférées ou les nouvelles charges qui sont créées. Tous ces éléments n'ont pas eu, pour le moment, d'estimation précise sur 2017 et encore moins sur 2018. On n'a donc pas voulu prendre cela en compte dans le budget, sachant que cela pourrait représenter jusqu'à 50 000 € de plus en charges en 2017 et 91 000 € de plus en charges en 2018. Tout cela est encore soumis à discussion et les règles de répartition n'étant pas finalisées, on n'a pas anticipé sur ces nouvelles charges. Le deuxième élément, c'est le PEJ<sup>2</sup>. Il sera procédé, lors de la session de ce jour, au vote d'une délibération sur le sujet. Je ne vais donc pas aller plus loin sur ce point. Simplement pour dire que nous avons intégré quelques éléments dans le budget 2018. On a prévu de transférer les activités du contrôle machines à traire, des bâtiments, c'est-à-dire les études de projets, les diagnostics effluents, etc..., ainsi que les audits de qualité AOP<sup>3</sup>, tout cela pour 149 000 € de prestations qui seront en moins dans le budget 2018 de la Chambre d'agriculture, en moins par rapport au projeté 2017. On n'a pas comparé par rapport au BI<sup>4</sup> 2017, on a voulu vous donner les éléments les plus fiables possibles pour la compréhension du sujet par rapport au projeté 2017. Nous avons la démission d'un salarié à 0,8 ETP<sup>5</sup> qui rejoint le PEJ pour effectuer les mêmes activités de contrôle machines à traire. Nous avons donc intégré la baisse de la masse salariale correspondante (- 32 000 €). Nous avons prévu une mise à disposition facturée au PEJ de trois salariés pour leur partie de temps qu'ils effectuaient sur les activités transférées, en attendant d'avoir éventuellement d'autres solutions. Tout cela est pris en compte.

Et puis on facture ou on transfère des charges de fonctionnement qui sont liées aux activités transférées, soit des charges directement liées, dans ce cas c'est le PEJ qui prendra en charge les achats, soit ce sont des locations de bureaux, des choses comme cela.

Globalement, l'impact budgétaire sur ce qu'on vous présente aujourd'hui est de -60 000 € sur le résultat final, toujours par rapport au projeté 2017.

Troisième élément important pour le BI 2018 : la baisse de la masse salariale de 3 ETP, donc moins 61 000 € au global. Dans les -3 ETP, il y a -1,5 ETP qui sont directement liés à la régionalisation des fonctions supports dont j'ai parlé au début. Sachant qu'au final, c'est plus que cela puisque la régionalisation des fonctions supports a commencé en 2017. 2018 est la première année où on va voir pleinement l'effet sur la masse salariale de la Chambre du Jura. Ceci dit, c'est compensé par des cotisations à la Chambre régionale. Sur le résultat, cela n'a donc pas d'impact. On a prévu également la baisse liée à la démission du salarié qui va au PEJ et, a contrario, nous avons intégré dans ce budget 2 ETP supplémentaires de sécurité pour nous permettre de développer d'éventuelles actions nouvelles. Le coût de cette charge salariale est compensé par des recettes dans la partie recettes, des recettes qu'on ne sait pas identifier aujourd'hui mais qui existent dans le budget.

---

<sup>2</sup> Pôle élevage Jura

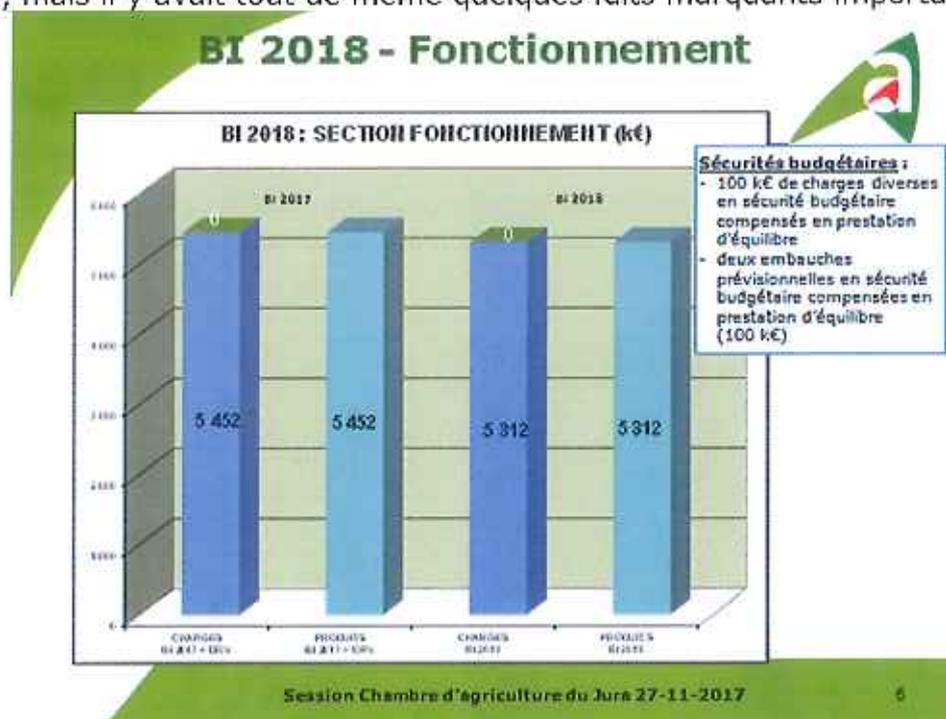
<sup>3</sup> Appellation d'origine protégée

<sup>4</sup> Budget initial

<sup>5</sup> Equivalent temps plein

Dernier élément principal sur ce budget, c'est le programme d'investissement qui, comme il a très peu été réalisé en 2017, a été reconduit pour 2018. Je ne vais pas m'y attarder. La seule chose de vraiment différente par rapport à 2017, c'est que nous n'avons pas prévu de recours à l'emprunt pour 2018, sachant que notre fonds de roulement nous permet d'autofinancer les investissements que nous avons prévus.

Voilà pour la présentation générale qui était un peu longue, je vous prie de m'en excuser, mais il y avait tout de même quelques faits marquants importants.



Dans le BI 2018, quelques chiffres rapides nous donnent le montant global des charges et des produits à 5 312 000 €.

On vous présente un résultat à l'équilibre avec les sécurités budgétaires dont j'ai déjà parlé sur les deux embauches prévisionnelles et une sécurité budgétaire de 100 000 € sur des charges diverses qu'on ne sait pas bien identifier. On se donne donc la possibilité de fonctionner sans faire des décisions rectificatives tous les mois, on met donc un peu plus de charges que prévu et on équilibre par des recettes non identifiées, ce qui nous permet de fonctionner correctement dans l'année.

# - Tarifs 2018

## BI 2018 - Orientations tarifaires

- > Voir note envoyée aux élus préalablement  
Une modification mineure : CMAT tarif/jour et ½ j aligné sur le tarif général (soit 39 € et 78 € respectivement)
- > Tarif général : +1,25% → 571 €/j, 308 € par ½ j et 78 €/h et pour les prestations collectivités 648 €/j
- > Maintien des tarifs régionaux pour les tarifs déjà harmonisés (abonnement *mesp@rcelles*)

### Remises exceptionnelles 2018 :

- Pour l'agriculteur ayant bénéficié d'un audit réalisé par la Chambre d'agriculture et financé par le Conseil régional, un bon de réduction de 10% avec un minimum de 125 € lui sera offert, à valoir sur une prestation Chambre définie dans le plan d'action de l'audit
- Pour les abonnements *Mesp@rcelles* essentiel, essentiel touch, et 100% herbe :
  - Offre "10ans de *Mesp@rcelles*" réduction de 50% pour un primo abonnement signé avant le 31/12/2017
  - Réduction JA : si installation avec les aides + primo abonnement + abonnement sur 2 ans minimum : réduction 50% sur la 1<sup>ère</sup> année

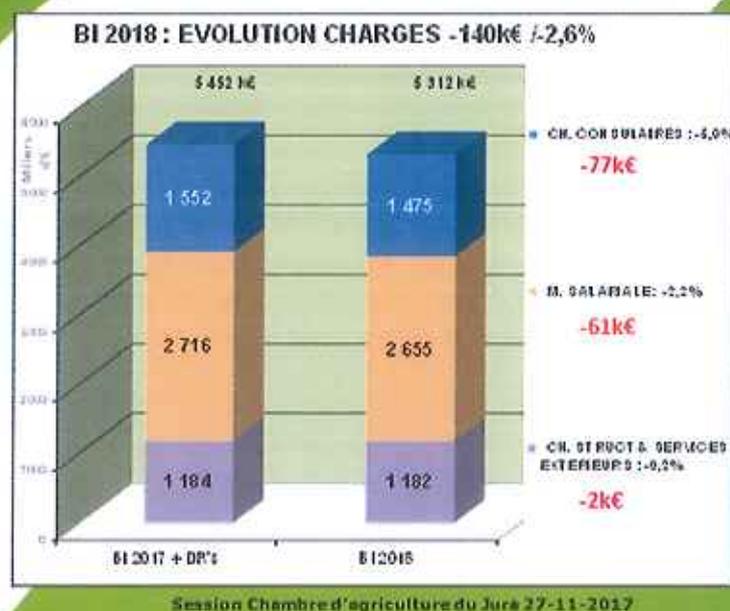
Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

7

Au niveau des orientations qui nous permettent de réaliser le bilan, il y a les tarifs. Les élus ont eu, dans un envoi préalable, un document sur les tarifs que nous proposerons au vote tout à l'heure. Il y a une modification mineure. Si vous avez en mémoire toutes les lignes de la note, c'est le contrôle machines à traire où on a aligné le tarif sur le tarif général, donc 39 € par demi-heure et 78 € par heure et non pas par jour. Mis à part cela, les tarifs ont augmenté de 1,25% d'une manière générale. On passe donc à 571 € par jour et 308 € par demi-journée et 78 € par heure. Les prestations collectivité sont à 648 € par jour. Les tarifs régionaux comme "*Mesp@rcelles*", par exemple, sont maintenus parce qu'ils sont harmonisés au niveau régional. Ils évoluent mais au niveau régional. Nous avons des remises exceptionnelles pour 2018 que l'on vous proposera de voter tout à l'heure. Pour les agriculteurs qui feront réaliser un audit par la Chambre d'agriculture, financé par le Conseil régional, on fera un bon de réduction de 10% avec un minimum de 125 € pour une prestation qui serait dans le plan d'action de l'audit. C'est pareil que l'an dernier. Pour les abonnements à "*Mesp@rcelles*", jusqu'au 31 décembre 2017, il y a une offre "10 ans de *Mesp@rcelles*" qui continue et qui fait que, pour un primo-abonnement, il y a 50% de réduction. Pour les jeunes agriculteurs, s'il y a une installation avec les aides plus un primo-abonnement, plus un abonnement sur deux ans minimum, la réduction est de 50% sur la première année. Ceci ne s'arrête pas au 31 décembre 2017, cela se poursuit pendant toute l'année 2018. Voilà pour cette partie de tarification.

Au niveau des charges, vous avez le détail dans la note papier. Je vais donc aller un peu plus vite pour ne pas prendre trop de temps sur du détail.

## BI 2018 – Fonctionnement

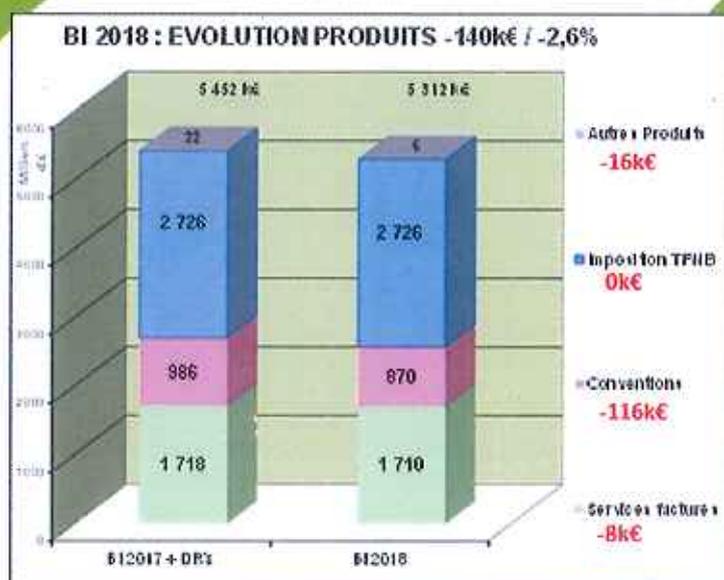


Les charges sont en diminution de 2,6% à -139 000 € par rapport au BI 2017. Les charges de structure (pavé mauve en bas du graphique) sont stables, elles diminuent de 2 000 €. Les principales évolutions sont : l'augmentation de la cotisation FAFSEA<sup>6</sup> au plan de formation des salariés de la Chambre d'agriculture du Jura qui augmente de 47 000 € avec, en contrepartie, une recette qui compense, et même un peu plus puisqu'on perçoit des subventions pour le plan de formation. L'impact sur le résultat de cette opération est de +4 000 € en 2018 par rapport à 2017. Autre point principal sur les charges : une diminution de 21 000 € sur les services extérieurs et principalement sur une baisse des coûts prévisionnels de personnels intérimaires. On prévoit d'en embaucher moins puisque le coût à l'heure ne change pas beaucoup, c'est donc une diminution du nombre. On y reviendra. Sachant que déduction faite de l'impact du FAFSEA dont j'ai parlé, la diminution des charges de fonctionnement serait de -49 000 €, c'est-à-dire 4% environ, au bémol près, de l'incertitude sur les charges régionales dont j'ai parlé. Sur la masse salariale (le pavé beige au milieu du graphique), 61 000 € de moins à 2 654 000 €. On a un effectif prévu de 47,7 équivalents temps plein. On a donc une diminution de 3 ETP rémunérés, principalement le transfert des fonctions supports, le transfert de l'agent au PEJ et puis une baisse de 0,7 ETP concrète qui est due au non-remplacement ou au remplacement partiel de certains salariés, en privilégiant un redéploiement des missions sur des agents déjà présents dans la maison, l'embauche de deux ETP prévisionnels dont j'ai parlé. Voilà pour la masse salariale globale de la Chambre d'agriculture. Au niveau des charges consulaires (le pavé bleu au-dessus) : - 77 000 € à 1 475 000 €. L'essentiel est sur les subventions et les cotisations qui s'élèvent à 1 344 000 €, qui baissent de 5,4% (- 77 000 €). À l'intérieur de ce gros pavé de subventions et cotisations, il y a les cotisations obligatoires qui sont à 1 142 000 €, qui représentent la quasi-totalité des cotisations et subventions dont on parle.

<sup>6</sup> Fonds d'assurance pour la formation des salariés des entreprises agricoles

Ces dernières diminuent de 78 000 €, sachant que, dans cette diminution, il y a surtout la suppression de l'ancien dispositif Pôle régional Franche-Comté que nous avons mis en place avec la Chambre régionale pour échanger des moyens sur des actions conduites régionalement. On compensait les charges, c'est-à-dire que l'on mettait des moyens à disposition, ce qui nous coûtait. Tout le monde mettait au pot et, ensuite, on faisait un bilan et on équilibrait les coûts qu'on avait mis à disposition sur ces pôles-là. Ceci était compensé par une recette qui était de 138 000 €. On le verra après dans la partie recettes. Ce dispositif disparaît avec la nouvelle Chambre régionale, il est remplacé par un système de services communs dont on parlera dans les produits, qui fait partie des éléments d'incertitude que j'ai cités au départ. On a aussi une augmentation de la cotisation à la Chambre régionale en compensation de la masse salariale des agents transférés, donc 90 000 € qui viennent augmenter ce chapitre. Voilà pour les explications. Le reste est finalement sans gros changement par rapport à l'an dernier. Les subventions et cotisations non-obligatoires ne bougent pas, je vais donc passer rapidement. Vous avez le détail dans la note pour les élus.

## BI 2018 – Fonctionnement



Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

11

Je passe aux produits. Sur les évolutions de produits, on a des produits à 5 312 000 € qui équilibrent les charges. C'est ce qu'on a annoncé dès le départ. Ils sont en diminution du même volume, - 140 000 €. Parmi tous ces produits, le pavé du bas représente les services facturés qui sont stables à 8 000 € près, à 1 709 000 €. Dans les principales évolutions, on retrouve l'augmentation de la recette FAFSEA sur le plan de formation dont j'ai déjà parlé. On retrouve l'impact des transferts des activités au PEJ. De budget à budget, cela représente une suppression de 171 000 €. Il vaut mieux se rappeler du chiffre que j'ai annoncé par rapport au projeté. On a intégré une facturation au PEJ pour la mise à disposition des agents non-transférés pour un ETP (50 000 €).

Sans ces éléments exceptionnels, les recettes de prestations seraient en hausse de 75 000 €, donc + 4%, avec un effectif en baisse non pas de 3 ETP qui sont les ETP rémunérés, mais au moins en baisse de 0,7 ETP opérationnels si on exclut les transferts un peu exceptionnels de l'année. Ce qui veut dire que l'on prévoit de faire plus avec un peu moins d'effectif présent.

C'est le challenge de l'année 2018.

Sur les conventions, on est en baisse de 115 000 € (pavé rose sur le graphique) à 870 000 €, sachant que nous avons la suppression de la recette du Pôle régional Terre d'Avenir Franche-Comté (138 000 € de moins). On a une diminution des programmes forestiers de 25 000 €. C'est sans compter le fait qu'il y a des incertitudes sur la programmation des actions dans le cadre du PPRDF<sup>7</sup> ADEVBOIS du second semestre 2018. On l'a compté, on a dit que cela se passerait bien. On n'a pas non plus intégré ce qui devrait être voté en session aujourd'hui sur le futur service commun « valorisation du bois et territoires » dont on a une délibération qui passera tout à l'heure. Les impacts budgétaires ne sont pas intégrés dans ce BI. Par contre, on a intégré des financements qui concernent les thématiques de l'énergie et du changement climatique, avec des projets de conventions avec l'ADEME<sup>8</sup> et le Conseil régional, le tout pour 42 000 €. Voilà pour l'essentiel des conventions. Sur la taxe additionnelle (pavé bleu), pas de changement pour 2018, 2 726 000 € dont beaucoup servent à payer les cotisations obligatoires qu'on a vues tout à l'heure. Les autres produits (pavé gris au-dessus) baissent de 15 000 €, ce qui consacre la suppression des produits financiers (-15 000 €) qui ne nous sont plus autorisés depuis début 2017. En effet, nous avons transféré tous nos placements de trésorerie des banques privées (Crédit agricole) vers la DGFIP<sup>9</sup>, et, cette dernière ne nous rémunère pas ces placements, ou alors à des taux très bas. La conséquence est de 15 000 € de moins par rapport à 2017. Si on va plus loin, c'est plus. Voilà pour le fonctionnement.

### Budget initial 2018 - investissements

Chapitre	BI 2017	Projection 2017	BI 2018
Rbt Capital emprunts	49 026	43 626	49 026
Investissements immatériels	0	0	0
Logiciels	5 000	0	5 000
Bâtiment	30 500	0	30 500
Aménagements immeubles	78 240	0	78 240
Acquisition matériels	4 000	5 250	4 000
Acquisition véhicule	4 000	0	4 000
Mat informatique et téléphonie	0	1 500	0
Mobiliers	21 500	2 500	21 500
Parts sociales	5 000	0	5 000
Cautionnement	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>197 266</b>	<b>52 876</b>	<b>197 266</b>

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

12

Je vais passer assez rapidement sur l'investissement. La première colonne vous indique le BI 2017 qu'on avait déjà voté. La projection 2017, c'est ce qu'on pense faire dans l'année, mis à part le remboursement du capital des emprunts que nous avons réalisé précédemment qui, lui, tombe tout le temps : 43 626 €.

<sup>7</sup> Plan pluriannuel régional de développement forestier

<sup>8</sup> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

<sup>9</sup> Direction générale des finances publiques

Pour le reste, il y a quelques broutilles qui font qu'on arrive à 52 800 € de réalisé par rapport aux 197 000 € de prévus. On a reconduit les investissements de 2017 prévus sur 2018. Pour rappel, il y a des réparations de toiture ici, sur Lons le Saunier. Il y a des réfections électriques sur le site de Lons le Saunier. On a quelques travaux à faire pour remettre aux normes un certain nombre de choses. Il y a un aménagement du bâtiment forêt, donc le dessus de ce bâtiment dans lequel nous nous trouvons présentement, pour faire des salles à la place des petits bureaux. Il y a l'aménagement d'une salle à Champagnole pour compenser la perte d'une autre salle. Et la réfection du local repas, ici, à Lons le Saunier, qui sert aux salariés qui mangent sur place éventuellement le midi. Il y a quelques investissements divers d'informatique, de téléphonie ou de véhicules de service. Pardon, pas d'informatique puisque l'informatique est transféré en totalité à la Chambre régionale... Et puis quelques investissements mobiliers pour équiper les salles, notamment si on en réalise là-haut. Les 5 000 € de parts sociales sont toujours prévus s'ils ne sont pas appelés, d'ici fin 2017, pour alimenter la libération du capital de la holding Transporc qui a été montée au niveau régional. Voilà pour les investissements.

### **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

On va faire une petite pause pour permettre aux uns et aux autres de poser éventuellement des questions. Vous avez dû recevoir ces documents un peu en amont de la réunion d'aujourd'hui. Je ne sais pas si vous avez eu le temps de les étudier. En tout cas, si vous avez la moindre interrogation, n'hésitez pas. Je veux ajouter qu'on est, en 2018, dans le dernier exercice de la mandature. On arrive au terme des six années du mandat. Il est toujours un peu compliqué, à cette période de l'année, d'élaborer un budget prévisionnel, comme l'a dit Denis, parce que nous sommes dépendants d'un certain nombre de décisions prises dans des instances telles que le Conseil départemental ou le Conseil régional, qui n'ont pas encore voté leur propre budget, ce qui se comprend. On est obligé de tenir compte de ce contexte, même si on prend bien sûr les marges de sécurité nécessaires... Je voulais vraiment dire un grand merci à l'équipe comptable qui gère cela au quotidien, à Loïc Pouzol et Denis Legrand. Stéphanie Ravo est en congé maternité, elle est remplacée par Laura Rosain que je remercie également. Tout cela sous le contrôle d'Olivier Rémy, notre agent comptable. Cet exercice, fin 2016, nous avait conduits à avoir un budget 2017 précis puisque nous n'avons pas été amenés à faire de budget modificatif. On espère qu'il en sera de même pour 2018. Une précision à l'attention de nos parlementaires parce que c'est un sujet qui a beaucoup occupé leurs prédécesseurs. Le gouvernement Hollande avait acté le principe d'une diminution de notre recette fiscale, la fameuse taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non-bâti. Antérieurement, mes prédécesseurs la votaient. C'étaient les élus de la Chambre départementale qui votaient l'évolution de cet impôt. Ce n'est plus possible depuis une dizaine d'années. Pendant un certain temps, on est passé par un vote au parlement. Maintenant, la recette fiscale des Chambres d'agriculture, qui se monte à 292 millions d'euros au niveau national, répartie ensuite par département sur l'historique fiscal, est gelée, elle n'évolue plus. Elle était même promise à la baisse. Une baisse de 6% était annoncée en trois exercices. C'était un peu notre contribution, nous étions logés à la même enseigne que les collectivités locales avec une baisse des dotations. Nous avons réussi à la préserver mais l'Etat nous transfère chaque année un peu plus de missions. C'est la contrepartie de travaux supplémentaires à réaliser. Malgré tout, nous sommes satisfaits de pouvoir la conserver.

Vous regarderez néanmoins sur vos feuilles d'impôts, elle continue d'évoluer, c'est-à-dire que, chaque année, les propriétaires fonciers de propriétés agricoles ou forestières paient plus parce que la base continue de monter. Aujourd'hui, la recette fiscale, au niveau national, fait à peu près 330 millions d'euros mais l'Etat ne nous en restitue que 292 millions alors qu'antérieurement, c'était le retour à l'euro près. Voilà pour ce que je voulais vous dire à ce stade avant de répondre à vos éventuelles questions. Vous avez aussi pu voir que nous avions projeté une augmentation des tarifs de 1,25%. C'est toujours compliqué également parce que la conjoncture agricole n'est pas florissante. Mais on ne peut pas ne pas suivre l'évolution. Il y a tout de même une petite inflation qui est là. La moitié de notre recette est composée de la taxe additionnelle qui n'évolue pas. On a, quoi que l'on fasse –je ne dis pas cela considérant que c'est trop– une convention collective qui nous impose une augmentation de la masse salariale minimum de 1,7% par an. Il faut intégrer cela lorsque vous avez la moitié de votre recette qui est fixe. Cela veut dire, mathématiquement, que si vous ne faites pas d'efforts d'économies ou de productivité, comme l'a dit Denis, il faut répercuter ces 1,7% sur 50% de notre budget, c'est-à-dire qu'il faudrait augmenter de 3,4% et ne tenir compte que de cela. On est donc bien obligé de faire des recherches de productivité. C'est pour cela que nous avons été amenés, courant 2016, à négocier un nouvel accord sur le temps de travail, avec une réduction des RTT<sup>10</sup>, etc. Je n'y reviens pas mais je remercie le personnel d'avoir accepté ces évolutions et de faire ce qu'il faut pour que, chaque année, à effectif équivalent, on produise toujours de plus en plus. Avez-vous des questions ? J'ai vu qu'on avait voté un tarif sur le contrôle machines à traire. Mais nous allons transférer ce service. Au final, Messieurs les futurs responsables du pôle, vous verrez si vous appliquez ce tarif ou un autre. Elise Grossiord ?

**Madame Elise Grossiord,**

J'ai une question. Je n'ai pas compris, dans le document que vous nous avez envoyé, dans la section de fonctionnement, les chiffres en rouge qui sont au niveau des charges consulaires (+116, -193, -31) par rapport à ceux qui sont présentés sur le document. Je ne comprends pas à quoi ils correspondent.

**Monsieur Denis Legrand,**

Cela s'appelle une coquille ! Les vrais, les bons sont ceux qui sont dans le diaporama et qui sont projetés, sachant qu'il n'y a que ces trois chiffres qui sont erronés dans le document. Merci pour votre lecture attentive !

**Madame Elise Grossiord,**

D'accord, merci.

**Monsieur Denis Legrand,**

On glisse toujours une erreur dans les documents qu'on envoie pour vérifier qu'ils sont lus.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

En tout cas, bravo ! Sylvie Vermeillet, sénatrice, demande la parole.

---

<sup>10</sup> Réduction du temps de travail

**Madame Sylvie Vermeillet,**

C'est un point de détail concernant ce que vous avez évoqué tout à l'heure sur les placements financiers qui étaient possibles au Crédit Agricole et qui, maintenant, sont transférés à la DGFIP. Pouvez-vous rappeler le fondement légal de cela ? Ou plus tard, mais cela m'intéresse.

**Monsieur Denis Legrand,**

C'est effectivement un fondement légal qui date de 6 ou 7 ans. Nous ne nous y sommes pas conformés pendant plusieurs années, sachant que nous n'étions pas les seuls. Puis, la DGFIP a communiqué auprès de l'APCA<sup>11</sup> par texte réglementaire interposé afin que toutes les Chambres se mettent au diapason de cette règle. Il y a un texte réglementaire, je pense que c'est dans la réforme sur la GBCP, la gestion budgétaire des comptes publics.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Ceci remonte à plusieurs années.

**Madame Sylvie Vermeillet,**

Je voudrais m'y intéresser. On va donc rechercher.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Ceci doit remonter à 2012. On a mis un petit peu de temps à exécuter. L'agent comptable nous a également aidés à négocier avec la DGFIP. On avait un certain nombre de placements qui arrivaient à échéance. Ceci pour ne pas être obligé de les abandonner par anticipation, entre autres. C'est effectivement une nouvelle norme qui s'applique à tous les établissements publics ou consulaires et nous ne pouvons plus gérer notre propre trésorerie... Dans le passé, cela représentait plusieurs dizaines de milliers d'euros d'intérêts par an. Le taux était à 5-7%.

**Madame Sylvie Vermeillet,**

Vous avez parlé de 15 000 €.

**Monsieur Denis Legrand,**

Nous sommes montés à presque 40 000 €.

**Madame Sylvie Vermeillet,**

Je comprends que l'Etat ait besoin d'argent mais je pense que s'il y avait eu un minimum d'intérêt, vous auriez partagé les profits. C'est pour cela que je m'y intéresserai parce que, à mon avis, c'est un raté. Merci. Etant actuellement dans l'étude du projet de loi de finances, je m'y intéresse. J'ai d'ailleurs déjà signé quelques amendements au profit de l'agriculture. On va en reparler.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Très bien. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. On va vous présenter le tableau sur lequel nous devons maintenant voter.

---

<sup>11</sup> Assemblée permanente des Chambres d'agriculture

Monsieur Denis Legrand,

## Budget initial 2018 Grandes masses

POUR VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

Compte de résultat prévisionnel et état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	2 745 495	Subventions de l'Etat	79 300
dont charges de personnel à l'étr*		Frais affectés	2 726 184
Fonctionnement autres que les charges de personnel	2 370 000	Autres subventions	791 027
Intervention (si cas échéant)	100 000	Autres produits	1 715 784
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>5 215 495</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>2 586 111</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL ADDITIONNEL DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0	TOTAL ADDITIONNEL DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0
Résultat prévisionnel (5) = (3) + (4)	0	Résultat prévisionnel (5) = (2) - (1)	0

\* Il s'agit des montants indiqués en exemple pour l'Etat. Les subventions employées par l'APCA.

### Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0
+ dépréciations sur amortissements, dépréciations et provisions	133 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 5 000
+ valeur nette comptable des départs d'actifs cédés	-
- produits de cession d'actifs	-
+ quote-part des subventions d'investissement versées au résultat de l'exercice	-
= capacité d'autofinancement (CA) ou insuffisance d'autofinancement (CA)	128 000

### Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	128 000
Investissements	148 240	Financement de l'Etat par l'Etat	
Remboursement des dettes financières	49 020	Financement de l'Etat par les tiers autres que l'Etat	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (6)</b>	<b>197 260</b>	Autres ressources	-
Apport au fonds de roulement (7) = (5) - (6)	-	Augmentation des dettes financières	-
		<b>TOTAL DES RESSOURCES (8)</b>	<b>128 000</b>
		Prélèvement sur fonds de roulement (5) = (8) - (6)	69 260

### Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 69 260
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BESOIEN EN FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	- 69 260
Variation de la TRÉSORERIE : ABONNEMENT (1) ou PRELEVEMENT (8)	17 260

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

13

Ce tableau n'est pas lisible mais nous devons vous le présenter. Vous l'avez dans vos pochettes, pour les élus. C'est un tableau qui nous amène au fonds de roulement et à la capacité d'autofinancement. La capacité d'autofinancement, pour le BI 2018 est de +128 000 €. On va constater, compte tenu des investissements qu'on a prévus et du résultat de fonctionnement, une diminution du fonds de roulement de 69 000 € qui correspond à peu près à moins cinq jours de fonctionnement. Tous ces chiffres sont dans le bas du tableau. C'est sur ce tableau que vous voterez. Avant les votes, je poursuis sur la présentation par programme. On est contraint, depuis cette année, de présenter le budget par programmes en fonction des orientations qui sont votées par l'APCA. On a une homogénéisation de la présentation budgétaire par programmes, destinations et origines. Je vous passe le détail. En tant qu'élus, vous avez dans votre pochette tous les tableaux adéquats sur cette présentation.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

C'est la nouvelle norme GBCP<sup>12</sup>.

Monsieur Denis Legrand,

Ceci permet d'avoir une vision analytique des prévisions d'activité de la Chambre d'agriculture, sachant que cela ne va pas très loin en analytique. Lorsqu'on parle d'analytique, c'est plutôt produit par produit et pas programme par programme. C'est néanmoins une présentation obligatoire. Voilà pour la présentation. Nous pouvons passer aux diapositives de votes.

<sup>12</sup> Gestion budgétaire des comptes publics

Monsieur Dominique Chalumeaux,

**VOTES**  
**soumis à l'assemblée (1/3)**



- Approbation du budget Initial 2018, de toutes ses composantes et des tarifs 2018  
(à effet au 28-11-2017 pour les tarifs)

Vous avez des petits cartons de différentes couleurs suivant les votes (pour, contre ou abstention). Je vais mettre aux voix le projet de budget : y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Deux abstentions. Je considère que le reste est pour, sachant que nous avons le quorum, je le précise. Merci.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions**  
**Le budget initial 2018, de toutes ses composantes**  
**et des tarifs 2018 est adopté**

# - Délibérations budgétaires

Monsieur Dominique Chalumeaux,

**VOTES**  
**soumis à l'assemblée 2/3**



- **Délibérations :**

Pouvoir est donné au Bureau de la Chambre d'agriculture du Jura :

- De se prononcer en lieu et place de la Session sur toute modification du budget, proposée par le Président, pendant l'intervalle des Sessions

Nous passons à une délibération que nous votons chaque année, étant entendu que l'on doit vous en donner communication à la première session qui suit. Il n'est pas dans les habitudes de la maison de faire de très grosses variations, ce sont souvent de petits ajustements qui ne nécessitent pas de vous réunir en session pour délibérer. Y a-t-il des avis contraires à cette délibération ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions**

**Il est adopté que le bureau se prononce en lieu et place de la session sur toute modification du budget, proposée par le président, pendant l'intervalle des sessions**

## - Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Monsieur Dominique Chalumeaux,

**VOTES**  
**soumis à l'assemblée 3/3**



- Approbation de la proposition d'inscription en non-valeurs de 102,65 € sur l'exécution du budget 2017

On a une petite opération qui consiste à approuver la proposition d'inscrire en non-valeur 102,65 € sur l'exécution du budget 2017. Ces 102,65 € portent sur cinq dossiers, ce sont donc de très petits dossiers. Bravo à l'équipe et en particulier à Monsieur Olivier Rémy qui suit de très près le recouvrement de nos créances. Cela me permet de vous demander de ne pas hésiter à faire savoir, aux uns et aux autres qui pourraient avoir des difficultés quant aux règlements de leurs factures, de demander à être reçus. Il y a toujours moyen de discuter, d'étaler. Je vous rappelle qu'au niveau de la Chambre d'agriculture, dès lors qu'on est sur des budgets au-delà de 100 ou 150 €, on travaille toujours sur devis. Il n'y a aucun service qui se fait s'il n'a pas été commandé. On est donc en droit, ensuite, d'en exiger le paiement. On ne fait pas payer des services à l'insu des uns et des autres. On est bien conscient qu'il peut y avoir des difficultés. Nous restons donc ouverts à des facilités de paiement. N'hésitez pas à le communiquer largement autour de vous. Ce n'est pas toujours bien compris puisque nous sommes un établissement public, ce n'est pas le président qui signe les chèques, je signe des mandats et, ensuite, c'est comme pour les communes et autres, c'est le service de la DGFIP qui exécute tout cela, aussi bien en recettes qu'en dépenses. Il est de la responsabilité de notre agent comptable de veiller à la parfaite exécution du budget et donc de faire recouvrir les sommes qui sont dues à la Chambre d'agriculture. Avez-vous des avis contraires à cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**  
**La proposition d'inscrire en non-valeur la somme de**  
**102.65 € sur l'exécution du budget est adoptée à**  
**l'unanimité**

# Élections du 1<sup>er</sup> vice-président et du secrétaire

Monsieur Dominique Chalumeaux,

## Election

- Suite démission de M. Frédéric PERROT de son poste de premier Vice-Président, élection d'un nouveau Vice-Président
- Au cas où le nouvel élu occupait précédemment un poste au Bureau, il sera nécessaire de procéder à l'élection de son remplaçant... et ainsi de suite.
- Quelqu'un dans les élus souhaite t-il un vote à bulletin secret ? Si oui, enveloppes et bulletins sont dans vos dossiers

Enveloppe sans bulletin = abstention

Nom rayé et remplacé par autre candidat = vote pour autre candidat

Nom rayé, plusieurs noms, autres inscriptions = vote nul

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

19

## Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président

Si vote secret enveloppe marquée Vice-Président

Candidats	Nbre de votes obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
Christophe BUCHET			
?			

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

Nous arrivons à un moment particulier qui n'est pas habituel dans notre fonctionnement.

J'ai reçu, il y a quelques jours, la démission du poste de premier vice-président de Frédéric Perrot, très accaparé par sa présidence de la FRSEA<sup>13</sup> Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles. Ce qui, je pense, est encore plus lourd à gérer que la Chambre régionale. Nous allons devoir nous livrer à un vote. Pour des raisons pratiques, est-ce que quelqu'un souhaite le vote à bulletin secret ? Personne ne le demande, cela va nous simplifier la tâche. Nous avons la candidature, pour ce poste, de Christophe Buchet qui était jusque-là secrétaire général. Il est volontaire pour devenir premier vice-président en lieu et place de Frédéric. Pour le poste de premier vice-président, je vous présente la candidature de Christophe Buchet. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je vais vous demander de prendre les petits bulletins, ce qui nous permettra de vérifier qui a le droit de vote. N'ont droit de vote que ceux qui ont leur petit bulletin. Quels sont ceux qui sont pour ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Qui est contre ?

Je considère Christophe Buchet élu. J'ai dû oublier de nommer deux scrutateurs. Non me dit-on, c'était dans le cas d'un vote à bulletin secret. Mais il nous en faut quand même deux pour signer les documents. Qui veut bien être scrutateur ? Parmi les élus, je vous propose Gilles Tonnaire et Marcel Marguet.

### **VOTE : 0 contre et 2 abstentions**

**En présence des deux scrutateurs, Gilles Tonnaire et Marcel Marguet, le candidat à l'élection du premier vice-président, Christophe Buchet, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu.**



## **Election**

- Au cas où M. Christophe BUCHET est élu au poste de Vice-Président, il serait nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Secrétaire

<sup>13</sup> Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles

## Election du Secrétaire



Si vote secret enveloppe marquée Secrétaire

Candidats	Nbre de votes obtenus		
	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour	3 <sup>ème</sup> tour
Frédérique PERROT			
?			

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

Maintenant, pour remplacer Christophe Buchet au poste de secrétaire général, je vous propose la candidature de Frédéric Perrot. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix : qui est pour ? Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Qui est contre ? Je n'en vois pas.

**VOTE : 0 contre et 2 abstentions**

**En présence des deux scrutateurs, Gilles Tonnaire et Marcel Marguet, le candidat à l'élection de secrétaire, Frédéric Perrot, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu.**

Merci. Nous voilà de nouveau opérationnels.

# **Point sur la régionalisation des Chambres d'agriculture en Bourgogne Franche-Comté et délibération concernant le service commun de valorisation du bois et du territoire**

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Je vous propose d'aborder l'actualité du réseau et, plus particulièrement, la partie Chambre régionale. On en a parlé au moment du vote de budget. Vous savez qu'on a une transformation assez profonde de l'organisation à laquelle nous étions habitués au cours de ces dernières années. On n'est sans doute pas au bout. Il y a une volonté de l'Etat, quels que soient les gouvernements, de rationaliser le fonctionnement de nos institutions, fusions, rapprochements, transferts. Ce sont des termes avec lesquels nous sommes obligés de fonctionner aujourd'hui. Nous avons souhaité vous faire un petit point d'étape puisque, courant 2017, on a tout de même, en particulier, transféré du personnel -même s'ils sont encore présents physiquement dans le Jura- ici même, au siège de Lons le Saunier, ils ne sont plus salariés de la Chambre du Jura. Leur patron est à Dijon ou Besançon. Il faut donc imaginer un nouveau dispositif au niveau du fonctionnement. Je pense que nous y reviendrons plus en détail lors de notre session de février.

## Régionalisation Etat des lieux



- Transfert des Chambres d'agriculture vers la Chambre régionale pour les fonctions supports à compter du 1/07/17 → comptabilité, informatique, RH soit 4 etp pour la CDA39 en année pleine, + achats
- Certains collaborateurs remis à disposition de leur CDA d'origine pour poursuivre missions non transférées (informatique pour les OPA locataires, syndics et copropriétés, gestion courante RH, gestion courante achats...)
- Les services communs : mis en place pour gérer des actions communes (innovation recherche développement, valorisation du bois et territoires, agro-écologie, communication, agriculture biologique, alimentation de proximité) → La CDA39 mettra 4 agents à disposition pour bois et territoires Chaque service commun aura un budget propre à l'intérieur du budget général de la CRABFC
- Des pôles de compétences pour coordonner-animer des actions (installation transmission...)

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

24

## Régionalisation Fonctionnement et Budget



- Fonctionnement : Diversité selon les missions
  - En informatique et installation-transmission, habitude ancienne de travail en commun décuplée par la nouvelle organisation et se traduisant par un mode de fonctionnement plus professionnel et plus efficace
  - En fonction support, les projets sur de nouveaux outils sont fédérateurs, le quotidien reste très « localisé »
  - Les services communs, très récents, sont centrés sur des actions très ciblées, le fonctionnement pratique est en construction
- Certaines modalités financières sont encore en discussion :
  - Mises à disposition personnels transférés → RAS
  - Répartitions charges informatiques → / etp RAS
  - Répartitions personnels mis à disposition par CDAs → /8 pas équitable !
  - Répartition du résultat des services communs → non défini

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

25

*Présentation du diaporama ci-dessus par Denis Legrand*

### **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci. J'accueille Franck David, vice-président du Conseil départemental, ayant en charge, entre autres, l'agriculture ! Merci de nous avoir rejoints. Vous l'aurez constaté, c'est encore un chantier en construction. Au départ, je pense qu'on avait sous-évalué le travail que cela représenterait. C'est aujourd'hui un ensemble de 540 salariés, 8 établissements, une région très étendue, beaucoup de temps passé dans les déplacements. Par exemple, demain, nous avons la tenue de la session régionale à Chatillon sur Seine. De Lons le Saunier, cela représente un trajet de quasiment deux heures.

Nos collègues de la Nièvre ont le même problème dans l'autre sens. C'est donc tout de même compliqué. Au niveau des équipes, derrière tout cela, il y a énormément de travail entre salariés de la région, donc énormément de déplacements également avec des réunions à Pouilly en Auxois la plupart du temps.

J'accueille Monsieur le préfet.

Tout cela s'est accompagné également d'une montée en puissance du rôle politique de la Chambre régionale, avec un exécutif qui était lui-même soumis aux mêmes contraintes que nous, en termes de fusion, organisation. Vous voyez régulièrement dans la presse que ce n'est pas facile non plus, en particulier au niveau de la gestion des personnels. On a eu nos propres difficultés là aussi. On n'est pas abouti non plus sur le décret qui nous oblige, outre la fusion, à harmoniser les conditions d'emploi de tout le personnel : 540 agents et 8 établissements différents. On était tous sur un historique assez éloigné. Il sera donc difficile de trouver un accord qui convienne aux uns et aux autres, c'est-à-dire aux employeurs et aux collaborateurs puisque, dans les collaborateurs, si on fait un accord régional, il y aura potentiellement des gagnants et des perdants. Il sera difficile de faire un accord gagnant-gagnant. La seule solution serait de s'aligner sur le mieux-disant. Nous n'en avons malheureusement pas les moyens. Des évolutions réglementaires nous imposent en permanence de nouvelles évolutions. Denis l'a dit, nous allons acter, demain, la création d'un service commun bois et territoire. C'est un sujet sur lequel j'interviens régulièrement en session puisqu'il y a un bras de fer engagé depuis plusieurs années entre les représentants nationaux de la propriété forestière privée et les Chambres d'agriculture, puisque nous avons deux établissements publics, le CRPF<sup>14</sup> et les Chambres d'agriculture qui ont une compétence en forêt privée. Les CRPF voudraient bien récupérer la totalité de la compétence, en tout cas les moyens, et ces moyens nous proviennent de la recette fiscale forêt. Il y a toute une bagarre autour de cela dont je vous fais grâce. Toujours est-il que la dernière évolution, c'est de créer des services communs dans les Chambres régionales qui vont élaborer des programmes régionaux. Ceci me permet de saluer nos deux représentants forestiers élus CRPF, Patrick Bourgeois et Jacques Louis qui revient dans la maison avec une autre fonction. Aujourd'hui, il défend les intérêts des propriétaires privés. Je compte beaucoup sur eux également pour mettre un peu de bonne volonté et d'intelligence autour de cela, au-delà de ce qui nous est imposé, pour que l'on puisse, en particulier dans notre département, conserver tous nos moyens au bénéfice des propriétaires. Ils en ont besoin. Chez nous, c'est quatre ETP qui travaillent sur la propriété privée qui est très morcelée. Vous connaissez les difficultés de notre territoire par rapport à cela. Il y a déjà eu beaucoup de travail fait dans le passé, il en reste beaucoup à faire. J'espère qu'on arrivera à élaborer un programme intéressant pour les cinq prochaines années. Pour la Chambre d'agriculture du Jura, c'est tout de même près de 400 000 € concernés dans cette opération. Il ne faut donc pas qu'on le perde, sinon ce sera une perte pour les propriétaires mais aussi pour notre institution. Jacques, tu veux rebondir ?

---

<sup>14</sup> Centre régional de la propriété forestière

**Monsieur Jacques Louis,**

Merci de cette occasion de me donner la parole. J'ai le plaisir, Monsieur le préfet, Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs, de me retrouver dans cette enceinte où j'ai autant de souvenirs professionnels qu'amicaux.

Dominique, sur ce problème de la forêt privée, tu as employé le terme de bras de fer.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Je parlais du niveau national.

**Monsieur Jacques Louis,**

Durant ma vie professionnelle, ayant été plutôt un rassembleur des gens et un chercheur de solutions positives, je m'efforcerai, dans ma fonction de représentant élu au CRPF de Bourgogne Franche-Comté à Dijon, avec les huit représentants des autres départements, d'apporter un peu d'ordre et de clarté dans ce dossier. Je veux tout d'abord poser comme donnée que la forêt privée est effectivement quelque chose d'important dans le Jura, c'est 50% de la surface forestière de notre département. C'est 60% de la région et c'est 75% au national. La forêt privée, c'est donc extrêmement important, ça compte et ça pèse dans toutes ses fonctions pour les territoires, pour la filière que cela soutient et j'aimerais que l'on parle davantage de cette forêt privée plutôt que de toujours cerner et de limiter la considération de la forêt aux seules forêts publiques. Les deux existent et les deux s'entendent et nous faisons en sorte, dans le département, de nous entendre, de nous compléter et de travailler au bénéfice des forestiers, des massifs et des territoires. Vu l'importance des surfaces, vous comprendrez que, du fait que cette forêt cotise par des taxes additionnelles des centimes forestiers aux Chambres d'agriculture de manière puissante, les forestiers soient attachés à les retrouver dans les moyens que nos organismes mettent indépendamment de leurs noms, de leurs appellations. Pour moi, le forestier n'a pas souci de cela, le forestier veut de l'efficacité, de la simplicité et de la praticité. Nous entendons cependant que les centimes forestiers reviennent le plus possible vers la forêt, vers les territoires forestiers, vers les propriétaires forestiers car les besoins sont nombreux. Ceci à l'égard de l'agriculture mais, de manière beaucoup plus discrète, la forêt privée et la forêt publique ont besoin d'appuis techniques, d'appuis sur les aménagements fonciers, les regroupements pour lutter contre le morcellement, les chemins forestiers, la voirie, la desserte. Mobiliser du bois, c'est agir à ce niveau, c'est agir au niveau de la régulation des populations de grands gibiers qui occasionnent aussi des inquiétudes, des problèmes. Tout cela nécessite beaucoup de travail, des conseils, des conseils à la gestion sylvicole qui requièrent une technicité qui n'apparaît pas toujours mais qui est bien réelle. Tous ces besoins, jusqu'à présent, dans le Jura et en Franche-Comté, nous y avons répondu, les organismes y ont répondu ensemble. CRPF, Chambres d'agriculture, syndicats forestiers ont pris l'habitude, dans le Jura, de travailler ensemble dans une association. Nous avons ici, dans le Jura, un modèle assez abouti qui n'existe malheureusement pas partout en France, y compris dans les grands départements forestiers. C'est celui d'une entente intelligente pour mener à bien, de manière complémentaire, nos actions pour répondre aux forestiers. Ce futur service commun, dans la région Bourgogne Franche-Comté, sera d'abord limité aux seules Chambres d'agriculture, tu nous l'as dit, qui ont aujourd'hui une activité forestière.

Parce qu'il y a des Chambres d'agriculture qui n'ont pas d'activité forestière dans leur département, malgré leur massif forestier, parce qu'il n'y a pas d'entente avec le CRPF. Chez nous qui avons cette entente, nous avons souhaité, et vous l'avez bien vu, que les Chambres, qui coopèrent actuellement, reproduisent, au sein du service commun que vous allez créer, ce même travail élargi à la région. Et nous ne doutons pas que nous réussissions à faire tache d'huile et à, peut-être, être un exemple pour que les autres départements, les cinq autres, fassent un peu de même manière. Ce service commun, avec mon collègue et les collègues des centres régionaux des propriétaires forestiers membres des Chambres d'agriculture, nous en ferons partie, dans le comité d'orientation politique et dans le comité de gestion. Sachez que, pour notre part, les jurassiens avec nos collègues, nous y apporterons notre expertise, notre bonne volonté pour que cela fonctionne dans cet esprit, car il n'y a rien de tel que la division, les bagarres d'organismes. Sachons être capables de dépasser cela. Et puisque le législateur ou les pouvoirs public n'ont pas pu ou n'ont pas voulu arbitrer et trancher cette délégation de la représentation de la forêt à l'un ou à l'autre des organismes, mais qu'on a maintenu cet ensemble, ce non-arbitrage, sachons être capables, à l'intérieur, de nous entendre et de réussir. Je vous remercie de votre attention.

### **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Jacques. Ces propos sont rassurants. Je ne doute pas que l'on puisse être contagieux au niveau de nos collègues de Bourgogne qui n'avaient pas la même histoire que nous sur cette manière de travailler. Nous avons une délibération à passer. À moins qu'il y ait d'autres questions, d'autres remarques ? C'est un enjeu important, c'est un enjeu de territoire, un enjeu financier. La forêt, en France, est hélas le deuxième poste de déficit après l'énergie alors que nous avons l'une des plus belles forêts d'Europe. Elle est très morcelée, avec des massifs montagneux, etc, ce n'est donc pas facile.

## **Délibération**

Vu le projet qui sera présenté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté réunie en session le 28 novembre 2017 qui prévoit :

- De créer à compter du 1er janvier 2018, pour une durée indéterminée un Service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire » au sein de son pôle de services communs
- Que le service commun fera l'objet d'un sous-programme spécifique dans le budget de la Chambre Régionale

La Chambre départementale du Jura réunie en session le 27 novembre 2017

### **DECIDE**

- De valider la création du service commun « valorisation du bois et territoire » au sein de la Chambre Régionale d'Agriculture tel que proposé
- De donner pouvoir au Bureau et au Président de la Chambre d'Agriculture du Jura de finaliser la mise en place dudit service commun et la participation de la Chambre Départementale du Jura

Membres élus : 43  
Quorum : 23  
Membres présents :  
Votes contre :  
Votes abstention :  
Votes pour :

L'idée de la délibération est de :

- Décider de valider la création du service valorisation du bois et territoire au sein de la Chambre régionale d'agriculture, tel que proposé. Ce service sera acté demain en session régionale.
- De donner pouvoir au bureau et au président de la Chambre d'agriculture du Jura de finaliser la mise en place dudit service commun et la participation de la Chambre départementale du Jura.

Je mets aux voix : y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie de cette unanimité.

### **VOTE : 0 contre et 0 abstention**

**La création du service valorisation du bois et territoire au sein de la Chambre régionale d'agriculture est votée à l'unanimité. Pouvoir est donné au bureau et au président de la Chambre d'agriculture du Jura pour finaliser la mise en place dudit service commun et la participation de la Chambre départementale du Jura.**

# Délibération concernant le Pôle Elevage du Jura

## Monsieur Dominique Chalumeaux,

Ensuite, un autre sujet d'actualité qui va demander également une délibération, c'est le pôle élevage Jura. La délibération est assez longue, vous l'avez dans vos dossiers. Je ne sais pas si je la résume ou si Michel en résume l'esprit.

Je vous rappelle que nous avons déjà parlé du PEJ à plusieurs reprises dans cette enceinte. Nous avons pris une délibération au mois de février. Des travaux ont été conduits depuis de nombreux mois, ils visent à rapprocher les services entre la Chambre d'agriculture, Jura bétail, JCE<sup>15</sup> et le GDS<sup>16</sup> pour une meilleure efficacité, efficacité au bénéfice des éleveurs du Jura. Cela a nécessité un très gros travail en amont, deux ans de réflexion environ. Le président de JCE est là, le président de Jura bétail également. Je n'ai pas vu arriver Rémy Guillot, le président du GDS... Michel, tu nous en résumes un peu l'esprit et puis les modalités pratiques qui ont été arrêtées. Un protocole de transfert reste à signer mais il est quasiment prêt.

## Monsieur Michel Cêtre,

### Délibération PEJ 1/4



Vu le protocole de fusion entre Jura Conseil élevage, jura-Bétail, le GDS et la participation de la Chambre d'agriculture du Jura signé entre les parties prenantes le 13 janvier 2017, par lequel le projet de nouvelle organisation est une réponse aux constats suivants partagés :

- Faire face à la diminution du nombre d'éleveurs et en même temps à une concurrence plus drastique,
- Pouvoir maintenir une activité d'élevage notamment dans le Jura et conserver un pouvoir de décision à un échelon de proximité,
- Affronter la réorganisation à venir de l'ensemble des organisations de l'élevage français avec la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> novembre 2018 du règlement zootechnique européen n°2016/1012

La Chambre départementale du Jura réunie en session le 27 novembre 2017

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

39

Merci Dominique. Je vais essayer d'être assez rapide. Sur la première diapositive, on vous rappelle les raisons qui ont conduit les quatre entreprises que sont JCE, Jura bétail, le GDS et la Chambre d'agriculture à démarrer une réflexion sur une réorganisation de nos services aux éleveurs, qu'ils soient génétiques d'une part mais surtout sur les problématiques de conseils et de services techniques.

<sup>15</sup> Jura conseil élevage

<sup>16</sup> Groupement de défense sanitaire

On sait que l'on va continuer à faire face à une diminution du nombre d'éleveurs. On sait que nos activités d'élevage dans le Jura sont importantes pour le département et on souhaite clairement garder notre capacité de pouvoir de décision et une proximité, c'est-à-dire la proximité de nos services. Il y a un dispositif européen sur la réglementation technique qui est en cours, qui sera en place au 1<sup>er</sup> novembre 2018 et il nous fallait intégrer cette réorganisation qui n'est pas anodine et qui est, pour moi, clairement, aujourd'hui, complètement intégrée à ce qui a été décidé dans le département du Jura, mais qui va tout de même réformer de façon importante nos modes d'organisation, notamment autour de la génétique au niveau français.

## Délibération PEJ 2/4



### Considérant :

- Que la volonté politique des élus de la Chambre d'Agriculture du Jura est de :
  - garantir la pérennité de l'échelon départemental afin d'assurer le rôle de proximité avec les ressortissants et clients auxquels nous sommes attachés,
  - maintenir les capacités d'accompagnement de la Chambre d'agriculture du Jura au profit du développement agricole, rural et forestier de nos territoires,
- Que le principe d'une nouvelle organisation réunissant les partenaires sus-nommés au sein d'une même entreprise (dénommée à ce jour Pôle Elevage Jura), au service des exploitations des éleveurs et réalisant l'ensemble de leurs activités non réglementées est souhaitée
- Que le partage d'une vision commune des objectifs de la nouvelle organisation entre les élus des différents partenaires dont ceux de la chambre d'agriculture du Jura est nécessaire tant au démarrage qu'à long terme
- Que cette réorganisation, tant pour le nouvel établissement que pour la Chambre d'Agriculture du Jura, oblige à une concertation pour réussir le transfert tant d'un point de vue technique (matériels, ressources, finances, clientèle...) qu'humain, et pour ce faire nécessite une organisation et un calendrier prévisionnel
- Que cette réorganisation, tant pour le nouvel établissement que pour la Chambre d'Agriculture du Jura, oblige à une co-construction du partenariat actuel et futur
- Que le contexte national de restriction des fonds publics oblige la Chambre d'Agriculture du Jura à raisonner sa nouvelle organisation de manière la plus efficiente et efficace possible pour garantir des services de qualité aux ressortissants et acteurs des territoires.

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

30

La deuxième diapositive vous indique les considérants. C'est une volonté politique des élus de la Chambre du Jura de garantir la pérennité de l'échelon départemental, notamment pour la proximité. C'est maintenir les capacités d'accompagnement de la Chambre d'agriculture au profit du développement agricole rural et forestier de nos territoires, sachant que le principe d'une nouvelle organisation est acté depuis un moment par la Chambre d'agriculture, pour que cette organisation réalise l'ensemble des activités non-réglées -c'est un élément important- dans nos élevages jurassiens. Le partage de vision pour les objectifs de la nouvelle organisation était nécessaire autant pour le démarrage que pour le long terme. La réorganisation pour le nouvel établissement nous oblige à une concertation pour réussir les transferts dont vous avez entendu dire, tout à l'heure dans le budget, qu'ils avaient été actés. Il y a donc une concertation importante pour les aspects techniques mais aussi sur tous les aspects humains. Ces transferts nécessitent une organisation et un calendrier. La Chambre d'agriculture va garder toutes ses missions réglementaires, notamment sur les problématiques d'occupation des sols et liées à tous nos dispositifs réglementaires qui accompagnent nos métiers. Ce sera toujours le rôle de la Chambre d'agriculture et cela va nécessiter plus qu'une concertation, un véritable partenariat qui devra être clairement mis en place, qui est déjà largement réfléchi et structuré. La création du pôle va nécessiter une complémentarité et un partenariat beaucoup plus importants entre la Chambre d'agriculture et nos organisations d'élevage.

## Délibération PEJ 3/4



Après en avoir délibéré, les élus de la Chambre d'Agriculture du Jura

Affirment :

- La nouvelle entité se doit d'apporter un service à tous les éleveurs sans distinction. Les éleveurs de porcs ne sont pas concernés, le service continuant d'être assuré par la Chambre Régionale d'Agriculture BFC.
- La gouvernance doit être prévue afin qu'à long terme la Chambre d'Agriculture du Jura soit toujours représentée par des élus issus de ses membres.
- Un partenariat fort doit être construit, en terme de prescriptions croisées et de priorisation du développement des services déjà existants, de développement de nouveaux services partagés ou non, de non-concurrence entre le « Projet Elevage Jura » et les organismes créateurs. Aussi, la Chambre d'agriculture garde sa vocation à intervenir auprès de tous les acteurs économiques et du territoire et à être le relais auprès des collectivités ou autres acteurs du développement territorial.
- L'importance d'assurer la continuité de la qualité des services apportés par la Chambre d'agriculture en matière de mise en valeur des enjeux agricoles dans le cadre de ses missions de service public et consulaire, impliquant un transfert d'information du PEJ vers la Chambre d'agriculture

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

31

Le dernier point : le contexte national de restriction des fonds publics qui oblige aussi la Chambre d'agriculture à adapter son budget. Le vote qui va vous être soumis est le suivant : la nouvelle entité doit apporter un service à tous les éleveurs sans distinction, sauf les éleveurs de porcs qui ne sont pas concernés parce que ces services sont assurés par la Chambre régionale. La gouvernance, qui prévoit trois élus pour la Chambre d'agriculture au sein du conseil d'administration de la nouvelle structure, doit être pérennisée. C'est-à-dire que l'on va "subir" les renouvellements de membres pour les élections Chambre d'agriculture, il va donc falloir que l'on soit attentif pour que trois membres de la Chambre d'agriculture participent aux travaux de cette future organisation. « Le partenariat en termes de prescriptions croisées », c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. En fait, cela va nécessiter plus d'interactions entre nous mais la Chambre d'agriculture garde sa vocation à intervenir auprès de tous les acteurs économiques et est le relais auprès des collectivités ou des autres acteurs du développement territorial, ce qui est de sa responsabilité. « L'importance d'assurer la continuité de la qualité du service », évidemment. Les membres de Chambre considèrent que la nouvelle organisation doit, a minima, assurer la qualité des services apportés, voire les améliorer. C'est aussi l'enjeu de cette réorganisation. Et les transferts d'informations, aussi bien dans un sens que dans l'autre, doivent être assurés pour que chacun puisse continuer ses missions.

## Délibération PEJ 4/4



### Décident :

- De transférer les activités Contrôle machine à traire, bâtiments, Audits AOC à compter du 01/01/2018, dans les conditions ci-avant,
- De nommer trois élus de la Chambre d'Agriculture du Jura afin d'assurer sa représentation au sein du PEJ, élus qui seront renommés à la suite des prochaines élections Chambre.
- D'organiser le transfert des moyens humains et matériels afférents à ces activités à compter du 01/01/2018 afin d'optimiser les performances et les coûts pour chacun des partenaires,
- Et enfin d'organiser le fonctionnement pour assurer un partenariat fort des services.

### Mandater le Bureau de la CDA39 pour définir, avec les services, les modalités pratiques des transferts d'activités et les interactions liées, ainsi que l'organisation adéquate du fonctionnement futur

- En particulier la mise à disposition au PEJ des salariés concernés pour leurs temps passés aux activités transférées, en contrepartie du paiement des charges liées.

Un protocole de collaboration sera rédigé et validé avant le transfert effectif des activités au 01 janvier 2018 afin de définir précisément les interactions futures.

Membres élus : 43 Quorum : 23

Membres présents :

Votes contre : Votes abstention : Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

33

Là, on va décider de transférer les activités contrôle machines à traire, bâtiments, audits AOC<sup>17</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les conditions que l'on vient d'évoquer, de nommer trois élus Chambre d'agriculture, je viens de vous l'expliquer. Il faut faire attention à ce que, à la prochaine élection, ces élus Chambre soient toujours présents dans le conseil d'administration de la future coopérative. Organiser le transfert des moyens humains et matériels afférents et optimiser les performances et les coûts pour chacun des partenaires. Et enfin, organiser le fonctionnement pour assurer un partenariat fort des services. Mandater le bureau de la Chambre d'agriculture pour définir, avec les services, les modalités pratiques des transferts d'activités et les interactions liées –que je viens d'évoquer– ainsi que l'organisation adéquate du fonctionnement futur. En particulier, il y aura un transfert des salariés, cela a été dit, mais il y aura aussi, puisqu'il y a des salariés qui ont une partie d'activité à la Chambre d'agriculture sur certains métiers, on utilisera donc en prestations ces compétences à la Chambre d'agriculture dans un premier temps au moins, le temps que la Chambre ait le temps de réorganiser sa politique de ressources humaines. Un protocole de collaboration sera rédigé et validé avant le transfert effectif des activités au 1<sup>er</sup> janvier 2018 afin de définir précisément les interactions futures qu'on a essayé d'imaginer. J'ajoute que la naissance officielle de la nouvelle structure est fixée au 18 décembre, à l'Oppidum de Champagnole où, dans un premier temps, vous aurez l'assemblée générale de JCE qui proposera de transférer ou pas, puisque c'est un vote de son assemblée, ses activités au sein de la coopérative Jura bétail qui est la coopérative accueillante. La coopérative Jura bétail tiendra son assemblée générale dans un deuxième temps où elle acceptera ce transfert d'activités et où elle se dénommera autre. Ensuite, ce ne sera plus Jura bétail, ce sera une autre coopérative qui naîtra de cette fusion. Vous serez invités le 18 décembre pour valider définitivement ce qui est tout de même un événement dans l'organisation de nos organismes d'élevage. Sachant qu'on est en train d'être copiés en France. On était les premiers, on est en train d'être copiés.

<sup>17</sup> Appellation d'origine contrôlée

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Michel. On avait surtout, initialement, la volonté de garder les centres de décisions dans le Jura parce que le nouveau dispositif européen vise bien sûr à libéraliser le marché de la génétique en particulier. Les organisations historiques, au travers de la loi d'élevage, disparaissaient, ainsi que l'agrément des uns et des autres. On était dans un cadre réglementaire très précis qui évitait en particulier la concurrence entre organismes. Il s'agit, premièrement, de garder le centre de décisions jurassien, de limiter, si possible, la concurrence entre organismes en se renforçant mutuellement et surtout d'apporter un meilleur service aux éleveurs, dans un contexte où ils en ont bien besoin ! On pense en particulier aux éleveurs laitiers des zones de plaine qui sont dans les filières plus standardisées. On avait encore vendredi dernier une réunion à Saint Germain du Bois où le groupe Danone, qui collecte 70 millions de litres dans la zone Bresse Jura, avec 43 producteurs du Jura, souhaite réduire sa zone de collecte de 20 à 25 millions de litres de lait. Trouver d'autres opérateurs, par les temps qui courent, dans la filière laitière, même si, momentanément, on manque de beurre, je peux vous dire que c'est compliqué ! On accompagnera donc aussi ces éleveurs et je pense que ce nouveau service, cette nouvelle organisation devra également être à même d'apporter, sinon des solutions, en tout cas des perspectives d'évolution quant à leur accompagnement et à la maîtrise des coûts d'élevage, performance et autres. Si des collègues de JCE ou de Jura bétail souhaitent intervenir, ils ont la parole. Y a-t-il des questions ? Est-ce que ce sujet, dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, pose encore question ? Je laisse la parole à Franck David, ancien vétérinaire, qui connaît bien le monde de l'élevage, en particulier sur le secteur dolois.

**Monsieur Franck David,**

Merci président. Je voulais saluer la création de ce pôle élevage Jura, structure qui donnera plus d'efficacité et une même voix à tout ce qui concernera l'élevage. En tant que Département, on salue cette création que l'on voit d'un très bon œil; ceci sur deux sujets. D'une part pour permettre de garder une structure à l'échelle départementale de l'élevage avec, comme cela a été dit, un département qui se démarque par une action qui va être copiée, on le sait déjà, qui est saluée de tous, pour plus d'efficacité dans le domaine de l'élevage. Deuxièmement, avec l'outil du Laboratoire départemental qui verra un unique interlocuteur dans nos travaux et notre aide à l'élevage. Je veux aussi saluer le fait que cela ait été discuté et rediscuté et très longuement discuté au cours de la genèse de ce futur pôle élevage Jura. Même si la gouvernance politique changera, vous n'avez oublié aucun des partenaires essentiels de l'élevage. Aujourd'hui, c'est plus que jamais essentiel. Les partenaires techniques en particulier ne sont pas oubliés. Ce qui est plus que jamais essentiel lorsqu'on voit les difficultés que connaît l'élevage, en particulier l'exportation des bovins actuellement avec cet épisode de FCO<sup>18</sup> et avec ces nouveaux sérotypes qui apparaissent, qui compliquent et qui font perdurer une situation très difficile dans un moment où il aurait fallu, au contraire, que tout soit facilité. Je sais bien que c'est difficile, mais parler d'une seule voix dans ce cas est toujours une bonne chose. C'est ce que je voulais dire tout en saluant la création de ce pôle.

---

<sup>18</sup> Fièvre catarrhale ovine

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Franck. Tu es bien placé pour connaître les conséquences sanitaires de tous ces nouveaux épisodes qui reviennent malheureusement régulièrement. On est en permanence dans un contexte de pression sanitaire très forte, que ce soit sur l'animal ou le végétal. Je donnerai peut-être la parole à Nicolas Caire pour qu'il nous dise où nous en sommes sur la flavescence dorée, la campagne de prospection-détection qui a été lancée. Y a-t-il d'autres intervenants sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. On va acter la naissance. Ce n'est plus un projet, cela prend vraiment forme, comme l'a dit Michel, le 18 décembre prochain. Sur ce projet, y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

Je vous remercie une fois de plus pour avoir pris cette décision importante à l'unanimité de notre assemblée.

**VOTE : 0 contre et 0 abstention**

**La délibération sur la création de Pôle Elevage Jura et le transfert de certaines activités de la Chambre d'agriculture est votée à l'unanimité**

# Présentation de la démarche de compensation agricole collective

## **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Voici un autre sujet qui est une forme de durcissement des réglementations sur la consommation d'espaces agricoles. Un sujet que connaît bien Sylvie (Vermeillet). C'est Arnaud Thevenier qui va nous présenter ce nouveau dispositif qui est entré en vigueur récemment. C'est notre ami Jean-Michel Daubigny qui est le premier à subir les conséquences de ces changements réglementaires.

## **Monsieur Marcel Marguet,**

En tant que représentant de la Chambre d'agriculture à la CDPENAF<sup>19</sup>, j'ai participé au groupe de réflexion mené à la DDT<sup>20</sup> sur ce sujet. Cela vient de la loi d'avenir 2014. On a essayé de travailler correctement, c'est-à-dire en tenant compte que nous étions un département rural. On a regardé ce qui se faisait dans les autres départements de la Région auparavant et on a travaillé avec le Conseil départemental et les représentants de l'association des maires.

## **Monsieur Claude Bailly,**

Bonjour à tous. Je vais vous présenter de manière très synthétique ce nouveau dispositif de compensation collective agricole.

### Principes et esprit de la loi



- Dispositif prévu par la Loi pour l'Avenir de l'Agriculture et de la Forêt de 2014,
- Vise à préserver le foncier agricole en instituant le principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser)
- Dispositif similaire à la compensation écologique
- Reconnaissance d'un préjudice économique collectif ≠ indemnités individuelles versées aux exploitations impactées
- Effet dissuasif, enjeu prioritaire reste l'évitement

<sup>19</sup> Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

<sup>20</sup> Direction départementale des territoires

## Implication pour un projet d'aménagement



### Réalisation d'une étude préalable

- description du projet & analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire
- évaluation financière globale des impacts sur l'agriculture et ses filières
- mesures envisagées pour éviter & réduire les effets négatifs du projet
- évaluation de leurs coûts & modalités de mise en œuvre

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

35

## Modalités concrètes d'application



3 critères cumulatifs

- Dispositif applicable aux projets soumis à étude d'impact environnemental
- Projets situés tout ou partie en zone A ou sur secteur affecté à l'agriculture depuis 3 ou 5 ans
- Surface prélevée de manière définitive & supérieure à un seuil défini par arrêté préfectoral

### Application pour le Jura

- ✓ seuil de surface prélevée fixé à deux hectares
- ✓ coefficient d'équivalence de 8 est appliqué au maraîchage, viticulture, horticulture et arboriculture

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

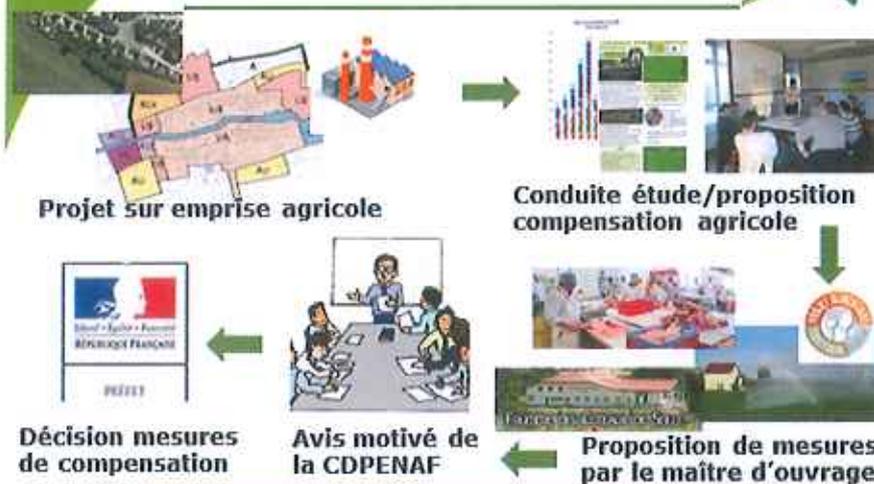
36

*Présentation du diaporama ci-dessus par Claude Bailly*

### Monsieur Arnaud Thevenier,

On a voulu faire une synthèse du processus plus schématique pour que vous ayez en tête, sur le territoire, si vous êtes interpellés, comment cela va se dérouler.

## Synthèse du processus Élaboration mesures compensatoires



Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

37

## Intérêt & point de vigilance du dispositif

### Intérêts

- Identifier & chiffrer des mesures de **compensation collective**
- Compensation « réinvestie » **sur le territoire**
- **Opportunité d'être innovant** pour les économies agricoles et territoriales



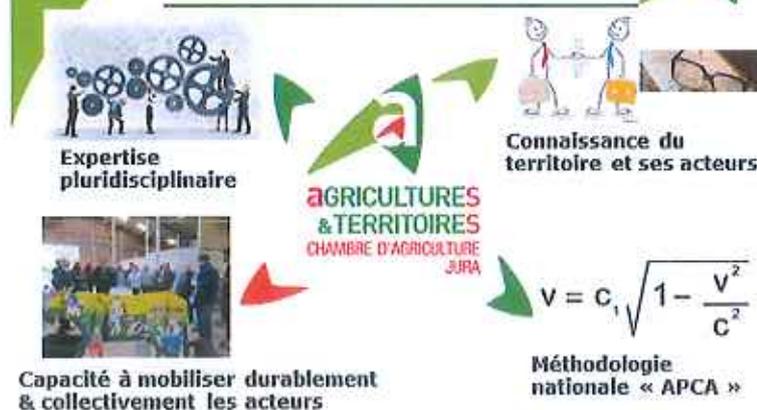
### Points de vigilance

- **Opérationnalités** des mesures
- **Accompagner & suivre** la mise en œuvre

Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

38

## Implication CA39 Promouvoir les enjeux



Session Chambre d'agriculture du Jura 27-11-2017

39

Vous avez tout d'abord un projet d'emprise avec les trois critères définis, cela peut être différents maîtres d'ouvrage concernés, des collectivités, des industriels, cela peut être le groupe Intermarché, par exemple. Ils rentrent dans ce critère, ils sont soumis à une étude d'impact et ils doivent lancer une étude préalable. La deuxième étape, c'est la conduite d'une étude préalable avec la proposition par le bureau d'études qui conduit l'étude d'impact ou qui fait appel à quelqu'un d'autre dans le cadre de son étude d'impact environnemental. Il fait des propositions de mesures de compensation. Dans l'étape suivante, il revient au maître d'ouvrage de faire un choix parmi les propositions de mesures qui lui auront été faites pour son prestataire. Il peut appuyer les filières de différentes manières, soit en favoriser, soit redévelopper de nouvelles filières, conforter des filières existantes. C'est en discussion avec les acteurs des filières de l'agriculture du territoire. Ensuite, ces propositions sont présentées devant la CDPENAF qui va rendre un avis motivé. La décision appartient au préfet concernant les mesures applicables. Suite à cette décision, l'enjeu suivant est la mise en œuvre et le suivi de ces mesures. On voulait attirer l'attention sur ce qui nous semblait pertinent et les points de vigilance. Quel est l'intérêt ? Aujourd'hui, lorsqu'il y a des projets d'aménagement, la réflexion se fait par rapport à l'impact sur les exploitations concernées et la compensation des impacts sur l'exploitation individuellement. Si je suis concerné par un projet d'aménagement, que je perds 6 hectares de surface dans un projet lié à une construction, soit je vais trouver une compensation financière individuellement, soit une compensation en surface. Là, l'enjeu n'est pas sur les compensations individuelles qui restent mais sur l'impact sur le fonctionnement de la filière. Si on considère que l'on perd des surfaces, qu'on est dans une zone AOC et que ces surfaces se réduisent pour la zone AOC, si on considère qu'il y a une filière qui fait marcher un silo, un certain nombre de choses, on considère l'impact sur la filière. C'est identifier et chiffrer des mesures de compensation collective. Une compensation qui est réinvestie sur le territoire, c'est-à-dire que le maître d'ouvrage devra réinvestir soit en mesures, soit en fonds financiers une compensation pour l'agriculture et pour les filières, c'est l'opportunité de réfléchir sur des innovations, tant pour les filières que pour l'agriculture du territoire et redynamiser, trouver de nouvelles pistes de création d'activité et de valeur ajoutée pour les exploitations. En termes de points de vigilance, cela veut dire des mesures qui soient opérationnelles, réalisables et réfléchir à des mesures pragmatiques. Ensuite, cela veut dire également s'assurer de l'accompagnement et du suivi de la mise en place de ces mesures pour qu'elles soient effectives. Par rapport à tous ces éléments, en réflexion avec les élus et dans la poursuite de ce qui était déjà engagé par la Chambre d'agriculture, l'enjeu est tout d'abord de positionner la Chambre pour promouvoir les enjeux des territoires, qu'ils soient agricoles et ruraux puisque l'agriculture vit aussi de la dynamique des territoires ruraux, des services présents sur les territoires ruraux. C'est de positionner la Chambre d'agriculture comme accompagnant des maîtres d'ouvrages en proposant les services de la Chambre d'agriculture à ces maîtres d'ouvrage pour apporter notre expertise pluridisciplinaire, c'est-à-dire nos compétences en matière d'agronomie, en matière d'animation, en matière d'émergence de projets, notre connaissance du territoire et de ses acteurs et puis notre capacité à mobiliser pour, collectivement, construire des propositions. On s'appuie sur notre tête de réseau, l'APCA.

D'autres régions sont concernées par ces problématiques de consommation du foncier agricole de manière plus forte que dans le Jura, notamment en Pays de Loire, en région Rhône-Alpes et ils ont développé des méthodologies d'évaluation d'impacts sur les filières qui ont été capitalisées à l'échelle nationale, ce qui fait que nous bénéficions d'une méthode nationale pour évaluer ces impacts. La Chambre d'agriculture fera valoir auprès des maîtres d'ouvrages sa capacité à apporter son accompagnement pour faire valoir les enjeux agricoles et les enjeux de développement pour trouver des équilibres entre développement rural et développement agricole. Est-ce que vous avez des questions ?

**Madame Cécile Muret,**

« Éviter, réduire, compenser », il y a une petite erreur là-dessus puisque c'est une loi qui date de 1976 qui n'a jamais été mise en application. On peut le déplorer et il est heureux qu'enfin, en 2014, on se soucie vraiment de la consommation des espaces agricoles. Dans votre schéma, la diapositive n°37, à mon avis, il manque une case, c'est la case « éviter ». Il me semble que c'est bien l'esprit de la loi « Éviter, réduire, compenser » et qu'il manque une case là-dessus, c'est-à-dire où est l'étude sur l'évitement du projet ? On peut imaginer réfléchir ensemble aux conséquences d'un projet qui serait d'utilité publique et dire ok, on va réfléchir ensemble aux conséquences et, de manière collective, obtenir quelque chose pour la collectivité agricole qui compenserait. Mais, à mon sens, il manque quelque chose et, du coup, là-dedans, aux frais, à mon avis, des intérêts en question, il faut une étude sur l'évitement. Pour avoir siégé pendant un moment en SAFER<sup>21</sup>, il serait heureux, quand il y a un projet qui est présenté en SAFER -je pense à la plateforme Intermarché sur Dole- qu'avant que la SAFER, qui fait son travail, soit dans cette histoire en disant qu'il y a des paysans qui vont être lésés, etc., il faut penser la restructuration foncière en fonction de ce projet-là ; il serait donc heureux qu'avant d'en être à ce point dans le dossier, il y ait un point sur l'évitement et comment on fait pour éviter le projet.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Il est évident que l'on prend le dossier au moment où la Chambre d'agriculture, où la profession en tant qu'organisation professionnelle est concernée. Si on parle du sujet « évitement », cela veut dire que le sujet ne s'applique pas, c'est-à-dire que la compensation ne s'applique pas. Si le projet ne se réalise pas, il n'y a pas lieu de compenser puisqu'il n'y a pas eu d'impact. C'est donc un travail en amont. On le voit dans des projets comme le Center Parcs ou d'autres où on en est encore à la phase de débats, cela prend des années. Si un jour le projet se réalise vraiment, il devient une réalité et c'est là où ce processus se met en place. Mais il est bien évident, pour ce qui nous concerne, qu'on essaie de limiter, sans dire d'éviter à tout prix, mais de limiter au maximum la consommation d'espace agricole ou forestier. Je pense que, cette fois, on prend en compte le fait que quand on perd 30 hectares, par exemple, on perd potentiellement 3 000 quintaux de blé. Ces 3 000 quintaux de blé, c'était la coopérative, c'étaient des transports, c'était éventuellement du pain, c'était tout cela. On mesure la perte économique que représente cette disparition. Ce qui est nouveau, c'est que cela n'a pas qu'un impact au nouveau de l'agriculteur concerné par cette consommation d'espace mais sur tout son environnement local.

---

<sup>21</sup> Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

Si un promoteur ou un opérateur économique fait le choix de se développer sur des terres agricoles aujourd'hui, il s'agit de savoir comment il compense durablement. Je me rappelle avoir signé, avec d'autres ici, un protocole dans le cadre du grand canal, ce qui nous renvoie à quelques années en arrière. Jacques (Louis), à l'époque, tenait quasiment la plume. Je crois qu'on avait signé 300 millions d'euros de compensations agricoles sur des projets de développement, pas seulement sur le périmètre rapproché du grand canal, cela pouvait également être sur les départements impactés. À mon avis, c'était une bonne mesure. C'est un juste retour des choses.

**Monsieur Jacques Louis,**

Je peux répondre à Madame Muret parce que j'ai eu deux missions nationales sur ce dispositif, avec Réseau Ferré de France et avec les autoroutes Paris Rhin Rhône pour en tester la faisabilité, les limites, etc, et voir s'ils ne faisaient pas déjà de la compensation. Dans le dispositif, l'étude qui se rajoute sur les impacts agricoles collectifs, qui se rajoute aux autres études, doit précisément amener le maître d'ouvrage à indiquer ce qu'il a fait. Parce que vous comprendrez que les maîtres d'ouvrage ne vont pas déboursier des sommes et des sommes qu'ils considèrent déjà avoir donné à travers des mesures complémentaires à l'expropriation. Le maître d'ouvrage doit expressément, dans les études, faire apparaître les mesures d'évitement, non pas en terme « je ne fais pas l'ouvrage » mais « j'ai évité les impacts parce que j'ai fait faire et prévu et je financerai du remembrement, de l'aménagement foncier, je financerai des mesures collectives ». L'évitement va donc avec cela. D'ailleurs, l'objectif final voulu par le législateur, dans cette mesure, c'est la lutte contre la surconsommation de foncier, notamment dans les grandes zones périurbaines, celles qui sont le plus mitées, mangées. Pour ce faire, ce dispositif vise à mettre un frein à une consommation peut-être quelquefois déraisonnée. J'avais demandé, dans les discussions à la CDPENAF, que l'on fasse le distinguo entre des grands projets impactant (autoroute, canal, grandes zones industrielles) et puis les projets de nos collectivités locales du Jura, par exemple, qui ne sont pas sur de grandes et monstrueuses emprises. Ceci afin qu'on ne fasse pas des usines à gaz pour finalement peut-être mettre en évidence qu'on a trouvé des mesures par ailleurs. Attention à ne pas encore alourdir les procédures. J'entends pas mal les collectivités dire que pour faire une zone ou pour faire tout projet, je ne parle pas de Notre Dame des Landes, il faut passer des obstacles assez nombreux. Donc n'en rajoutons pas, soyons réalistes.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Jacques.

**Monsieur Franck David,**

Éviter de consommer du foncier agricole, je pense que c'est fait en amont de tous les documents d'urbanisme, en particulier des PLU<sup>22</sup> avec le travail de la Chambre en particulier et de la profession agricole. Je pense que c'est fait de façon correcte.

---

<sup>22</sup> Plans locaux d'urbanisme

Après, « éviter à tout prix » a ses limites parce que vous citiez Intermarché à Dole, je peux vous dire qu'il y a tout de même un certain nombre d'emplois à la clé et que si ces emplois sont délocalisés hors de notre région, on aura tout perdu.

**Madame Cécile Muret,**

On ne va pas refaire l'histoire !

**Monsieur Franck David,**

On ne va pas refaire l'histoire mais en tout cas, ils sont à Dole et ils peuvent, demain, quitter Dole. On a des emplois à la clé qu'il faut, coûte que coûte, préserver sur le territoire. Je pense que c'est important. Je comprends bien l'objet de ces compensations. Je les comprends totalement. Ce que je voudrais aussi, c'est que concomitamment, à chaque fois qu'une exploitation agricole cesse son activité et qu'elle est absorbée par les exploitations agricoles alentours, l'impact sur les filières soit évalué. Je pense que c'est important pour l'économie locale mais aussi pour le paysage, l'évolution des paysages, etc. Pour moi, il faut aussi faire ce travail. Je sais qu'il est fait mais quand une exploitation en polyculture est reprise par les voisins et que les terres ne sont plus dédiées qu'aux céréales, par exemple, cela a un impact sur toutes les filières.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Tout à fait. Merci.

**Monsieur Alain Mathieu,**

Dans le prolongement de ce qui a été dit, mais pas pour relancer le débat, la filière Comté –et ce sera dans les futures nouvelles du Comté– a aussi mesuré l'impact qu'il y avait sur la consommation de foncier, la perte de foncier pour l'agriculture pour ce qui concerne la zone Comté, pour 2014, c'est tout de même l'équivalent de 800 hectares qui ont quitté les surfaces agricoles de la zone Comté. J'en profite donc pour appuyer le fait que, quand 800 hectares quittent la possibilité d'être destinés à la production de Comté, derrière, c'est l'équivalent de 200 ou 250 tonnes de Comté, c'est aussi l'équivalent de la création de valeur ajoutée de cette production qui disparaît et les emplois qui y sont liés. Il est donc important que cela puisse être pris en considération. Les compensations, si elles sont financières, ne remplaceront jamais la disponibilité en foncier, sachant qu'une appellation est basée sur son foncier.

Je fais juste le lien avec le plaidoyer que faisait le représentant des propriétaires forestiers, en disant que nous sommes aussi dans un département qui compte 50% de sa surface en forêt. Il pourrait donc peut-être aussi y avoir une approche qui pourrait être faite pour que, par moments, il puisse y avoir des surfaces agricoles qui soient conservées avec une utilisation qui soit prise sur des surfaces peut-être moins productives que des surfaces agricoles.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci. On a bien compris. Vous étiez au bout de la présentation ? Il n'y a plus d'intervenants sur le sujet ? Cela fait partie, comme je vous le disais, des dossiers supplémentaires, c'est une activité supplémentaire que la Chambre d'agriculture doit réaliser. Elle s'inscrit dans les thématiques d'actualité concrètement.

# Présentation du projet Agrilean et de la production laitière efficiente

## **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Ce projet Agrilean est également une collaboration remarquable entre la Chambre d'agriculture, Jura Conseil Elevage et CERFRANCE. Benoît va nous présenter le nouveau dispositif.

## **Monsieur Benoît Jacquot,**

Bonjour. Benoît Jacquot, conseiller d'entreprise à la Chambre d'agriculture du Jura. Je vais vous parler d'Agrilean pour vous donner quelques éléments d'information sur cette prestation et cet outil de conseil. « Agrilean, une approche globale de proximité », pourquoi globale ? Parce qu'elle réunit d'abord trois partenaires qui sont les Chambres d'agriculture de Franche-Comté, les Conseils élevage et CERFRANCE. Je m'excuse auprès de Conseil élevage, j'ai mis le logo de France Conseil Elevage mais c'est bien les Conseils élevage de Franche-Comté. Ceci dans le cadre d'un projet INTERREG<sup>23</sup> France-Suisse cofinancé par la Région Bourgogne Franche-Comté. C'est un projet INTERREG France-Suisse dont l'ambition est de promouvoir une production laitière efficiente, donc une production laitière de haute qualité et puis la plus autonome possible dans toute la Franche-Comté et en favorisant l'innovation et la collaboration. On va voir ce que veulent dire ces deux termes innovation et collaboration, ceci en profitant des meilleures compétences de conseil. Quelques mots sur l'innovation. Agrilean est une prestation de conseils pluridisciplinaires, c'est également un outil de conseil qui a pour objectif d'identifier quelles sont les meilleures pratiques pour un système donné. C'est-à-dire que la performance économique des systèmes laitiers dépend de la conjoncture sur laquelle on a vraiment peu d'impacts, mais également sur le milieu où on peut encore faire quelques ajustements à la marge, mais surtout les pratiques des éleveurs. Agrilean est une démarche scientifique qui permet d'aller chercher dans les systèmes laitiers la combinaison des bonnes pratiques pour dégager du résultat économique. Je vais passer relativement vite et ne pas vous assommer d'informations. Il y aura une heure de présentation à l'occasion de la journée régionale laitière à la fin de cette semaine où on détaillera vraiment la construction de l'outil et les tenants et aboutissants. Je ne pense pas que ce soit l'objectif de mon intervention de ce matin.

## **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Ce serait très bien mais, hélas, nous n'en avons pas le temps.

---

<sup>23</sup> Programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement

### **Monsieur Benoît Jacquot,**

Un outil innovant et une démarche également innovante puisqu'elle réunit trois organismes professionnels de manière à couvrir l'ensemble des questions liées à la performance d'une exploitation agricole. La démarche partenariale, c'est un rendez-vous unique. Les trois conseillers des trois organismes interviennent le même jour chez l'éleveur pour réaliser un diagnostic global pour aller chercher quelles sont les actions qui vont permettre d'améliorer le résultat de l'exploitation. C'est un outil qui se veut efficace dans tous les systèmes et quel que soit le contexte, donc dans l'urgence, dans des systèmes conventionnels ou en agriculture biologique, en phase de développement ou de conversion, dans des exploitations individuelles ou dans des GAEC<sup>24</sup> et puis en situation de plaine comme en situation de montagne. Le cœur de cible de cet outil Agrilean, c'est, bien entendu, l'optimisation de l'EBE<sup>25</sup>. Ce qui passe par un diagnostic rapide et complet basé sur l'ensemble des données de l'exploitation, puisque ce sont les trois organismes qui interviennent en même temps. Cette analyse débouche sur un plan de progrès. Dans la même journée, on fait le diagnostic et on repart le soir avec un plan de progrès qui est le plus détaillé possible avec l'ensemble des points à travailler, des objectifs chiffrés et puis un planning de mise en œuvre avec les différentes interventions des conseillers en fonction des besoins. C'est une démarche qui permet également de respecter les particularités des exploitations. Je vous rappelle qu'au départ, il est construit en tenant compte des éléments de conjoncture et du milieu et en travaillant sur les pratiques. On peut agir sur l'optimisation de l'EBE mais pas uniquement. On peut travailler sur la trésorerie, les investissements, l'organisation du travail, les marges et les résultats. Après, je pourrais vous en parler longtemps. Comme c'est moi qui ai porté la mise en place de cet outil depuis un an et demi, vous allez vous dire que je vais forcément vous dire quelque chose de très bien. Donc plutôt que de vous faire un long discours, je préfère vous présenter quelques commentaires d'éleveurs qui ont déjà réalisé le diagnostic Agrilean sur leur système. Voilà quelques témoignages qui nous sont revenus : « Les trois organismes étaient d'accord sur l'analyse. Cela s'est vite vérifié, les résultats sont là ». Un autre témoignage résume assez bien ce qu'est Agrilean : « L'heure n'est plus aux analyses complexes ni aux recommandations multiples et divergentes. Agrilean, c'est rapide et cela met tout le monde d'accord », « Place à un diagnostic complet et rapide faisant apparaître instantanément les points clés de la rentabilité ». Et, des personnes qui n'étaient pas forcément très favorables au départ ont confirmé l'intérêt de la démarche après l'avoir réalisée. Je vous propose, avant d'entendre vos éventuelles questions, une petite vidéo d'un témoignage, sachant que tous les éleveurs que nous avons sollicités pour témoigner ont tous répondu par la positive, ce qui est tout de même un signe encourageant. Ce sont des éleveurs du Doubs puisqu'avant de mettre en place cette démarche dans le Jura et en Haute-Saône, puisque nous l'avons fait de façon simultanée, les diagnostics Agrilean ont principalement été réalisés dans le Doubs.

*(diffusion d'un film concernant Agrilean)*

Je suis à votre disposition si vous avez des questions.

---

<sup>24</sup> Groupements agricoles d'exploitations en commun

<sup>25</sup> Excédent brut d'exploitation

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci. Est-ce que quelqu'un a une question ou est-ce que tout le monde est déjà convaincu et prêt à tester l'outil ?

Quand on a investi 1 000 €, on est à peu près garanti de retoucher 8 000 ou 10 000 en gain d'EBE moyen, c'est ça ?

**Monsieur Benoît Jacquot,**

Le gain d'EBE moyen, c'est plutôt 40 € par tranche de 1 000 litres de lait produit. Ce sont les statistiques sur les quelques 250 Agrilean qui ont été réalisés dans le Doubs.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Pour 250 000 litres de lait, c'est 10 000 € d'EBE supplémentaires à peu près garantis. Et tout le monde a des progrès possibles, c'est ce qui est surprenant.

**Monsieur Dominique Chauvin,**

Je voudrais apporter un encouragement sur ce produit. Avec l'association de trois organismes très spécialisés au niveau des exploitations, les témoignages sont flagrants. Et pour avoir côtoyé beaucoup d'éleveurs dans le Doubs qui l'ont pratiqué depuis ces dernières années, c'est très intéressant et j'espère que les éleveurs du Jura seront convaincus. Le produit est à disposition depuis quelque temps, c'est très récent. Personnellement, je vais prendre l'engagement d'en réaliser un parce qu'au regard des chiffres qui viennent d'être communiqués par les CERFRANCE de Franche-Comté, le prix du lait payé aux producteurs, notamment en zone AOP Comté est tout de même un prix très intéressant et le résultat n'est peut-être pas à la hauteur de ce qu'on pouvait en attendre.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Le revenu final de l'éleveur ?

**Monsieur Dominique Chauvin,**

C'est vrai que ce n'est pas un produit qui est spécialement adapté à certaines situations, c'est un produit qui est vraiment adapté à avoir une cohérence de systèmes sur une exploitation, trouver les bons volumes adaptés et surtout l'autonomie, etc. J'adresse donc plein d'encouragements à ce produit et j'espère que beaucoup d'agriculteurs jurassiens prendront contact pour réaliser un diagnostic. À mon avis, c'est gagnant à tous les coups, c'est donc très intéressant d'avoir un produit comme celui-là à disposition.

**Madame Jeannine Gibey,**

Est-ce réservé au lait à Comté ?

**Monsieur Dominique Chauvin,**

Le dispositif a été conçu pour les éleveurs laitiers.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

On imagine pouvoir l'étendre aux autres productions dans les prochaines années. Le système a été bien rodé par nos collègues du département du Doubs. On le reprend quasi tel quel, on l'applique chez nous. Par contre, les autres filières mériteraient également de pouvoir bénéficier d'un outil de ce niveau parce que c'est vraiment un outil de pilotage important.

On est toujours surpris, dès lors que l'on fait des études de groupes, des études comparatives, des écarts qu'il reste encore. Là, il a été beaucoup question de coûts de concentré au litre de lait. Les écarts qu'il y a encore d'une exploitation à l'autre sont impressionnants. La valorisation de la ration de base aussi, comme la qualité des fourrages, tout cela sont des sujets que l'on continuera à travailler demain au sein du nouveau pôle élevage.

**Monsieur Nicolas Caire,**

Merci de me donner la parole Dominique. Quand je regarde le reportage, cela me fait un peu rêver. À quand un "Vitilean" ?

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Pourquoi pas, bien sûr. On n'oublie pas que c'est aussi une filière qui souffre, qui a également besoin d'optimiser ses résultats.

**Monsieur Denis Legrand,**

Nous avons fait une demande à France Agrimer pour le développer éventuellement. On attend d'avoir des fonds pour pouvoir engager les moyens qui seront nécessaires pour y arriver. Si, un jour, on arrive à le faire en Bourgogne Franche-Comté, ce sera bien.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Je voudrais saluer l'énorme travail que Benoît a réalisé jusqu'à maintenant. Benoît Jacquot est dans la maison depuis deux ans, après une expérience dans un tout autre métier, dans le groupe Solvay. Il a fait un énorme travail de recueil de données. Je ne sais plus combien d'enquêtes tu as réalisées ?

**Monsieur Benoît Jacquot,**

Il y a eu 90 enquêtes réalisées dans le Jura et autant en Haute-Saône, c'est 11% des exploitations laitières et un peu plus de 600 critères étudiés pour retenir les quelques critères les plus impactant sur le résultat économique.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Un grand bravo parce que c'était un énorme travail. Il fallait de la rigueur, de la méthode et du sérieux. Je vous propose d'en rester là sur les sujets que l'on souhaitait vous présenter. Je vais maintenant vous présenter mon discours d'actualité.

# Discours d'actualité de Monsieur Dominique Chalumeaux, président

## **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Monsieur le préfet, Madame la députée, Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites, je vais donc aller rapidement sur la partie budgétaire ou l'organisation de notre réseau. Je vais en venir rapidement au sujet d'actualité et plus particulièrement sur le plan national avec, ces derniers mois, les premiers pas du nouveau gouvernement dont la partie la plus visible, pour ce qui concerne l'agriculture, est la tenue des états généraux de l'alimentation. Ils avaient été annoncés dès le mois de juillet dernier. Ils ont pour vocation d'être un temps de réflexion partagée et de construction collective de solutions nouvelles, selon un mode permettant à chaque partie prenante d'être gagnante, ceci autour de quatre axes. Ceci se voulait être une réponse à la crise agricole récurrente de ces dernières années.

1. Relancer la création de valeur et en assurer l'équitable répartition.
2. Permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes.
3. Accompagner la transformation des modèles de production afin de répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs.
4. Promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable.

Le groupe « Chambres d'agriculture » s'est fortement impliqué, au niveau national et dans les régions, pour contribuer aux réflexions et faire valoir les enjeux d'avenir de l'agriculture de nos territoires. Le 11 octobre, le président de la république a clos la première session des ateliers consacrée à la création et à la répartition de la valeur, en prononçant un discours à Rungis. Il a ainsi annoncé la promulgation d'une loi pour le premier semestre 2018. Celle-ci sera conditionnée à l'élaboration de plans stratégiques par filière (d'ici à la fin de l'année). Lors de son intervention, il a notamment :

- Promu une agriculture de qualité, sachant que le Jura n'a pas attendu après Monsieur Macron,
  - Demandé à chaque acteur de prendre ses "responsabilités", indiquant que l'Etat le fera et apportera un soutien à la transformation de l'agriculture pour mieux prendre en compte les enjeux climatiques, sociétaux...
  - Encouragé la restructuration de certaines filières. Nous y travaillons également.
- Le président a beaucoup insisté sur la nécessité de "transformation productive collective" et annoncé plusieurs pistes de réflexion, je ne les citerai pas toutes :
- Renforcement des organisations de producteurs.
  - .. Renforcement des organisations dans le cadre des négociations commerciales.

- Mise en place d'une contractualisation tripartite et pluriannuelle à l'initiative des agriculteurs avec un prix fixé sur le coût de production, ceci part du bon sens mais la commission européenne est particulièrement vigilante à laisser jouer la libre concurrence. La profession, suite à l'épisode ESB<sup>26</sup>, a payé très cher, elle a eu une très forte amende pour entente dite illicite.
- .. Mise en place d'une procédure d'avis de l'autorité de la concurrence sur la bonne application du droit de la concurrence.
- Une mesure très attendue et qui aura, on l'espère, son plein effet : relèvement du seuil de revente à perte contre lequel se sont beaucoup indignés les dirigeants de la grande distribution.

L'objet global est une prise en compte au travers des états généraux de l'alimentation dans la situation extrêmement difficile que connaissent les exploitations agricoles depuis un certain nombre d'années.

Dans le cadre de la préfiguration des plans de filières, les représentants des Chambres d'agriculture ont souhaité que l'accompagnement de la transformation de l'amont agricole puisse être guidé par les propositions des Chambres d'agriculture, inscrites dans le Livre Blanc pour la multi-performance des exploitations agricoles. Pour guider les négociations commerciales 2018 qui se tiennent en ce moment et préfigurer les éléments de la loi de 2018, une charte d'engagement pour une répartition équitable de la valeur au sein des filières agroalimentaires françaises a été signée par 18 parties prenantes le 14 novembre 2017. Cette charte vise, notamment, à confirmer les principaux éléments de consensus issus des ateliers nationaux du premier chantier sur la création et à la répartition de la valeur. Ce document vous a été remis dans votre pochette de session. Je vous fais grâce de la liste des signataires puisque vous l'avez.

Autre sujet qui nous concerne directement, pour lequel le gouvernement a également pris le taureau par les cornes : le sujet du changement climatique qui revient désormais dans chacun de mes discours.

Comme indiqué en février dernier, il s'agit là d'un sujet complexe. Les évolutions montrent que nous allons vers un climat plus chaud et probablement plus sec et surtout plus aléatoire pour nos territoires. L'originalité de l'action des Chambres d'agriculture, reconnue par les autres acteurs de l'adaptation au changement climatique, découle de quatre ambitions qui sous-tendent nos travaux actuels :

1. La volonté de décrire le plus fidèlement possible les trajectoires climatiques et agricoles en cours et à venir. On raisonne là à partir de modèles mathématiques, ce n'est pas une science exacte, on s'appuyant notamment sur la complémentarité entre observations et projections.
2. Le besoin de faire connaître ces trajectoires à l'échelle locale car c'est à ce niveau que nos agriculteurs, nos élus et nos techniciens peuvent s'impliquer.
3. La nécessité de traduire les trajectoires climatiques en conséquences agricoles (aussi bien impacts qu'adaptations), en mobilisant une bibliothèque d'indicateurs agro-climatiques qui nous renseignent sur la faisabilité future de nos productions.
4. L'intégration des outils d'observation et de projection dans un ensemble plus vaste (formation, métiers, conseil, stratégie), de dimension régionale, visant à la mise en mouvement de l'agriculture et de ses acteurs en matière d'adaptation au changement climatique.

---

<sup>26</sup> Encéphalopathie spongiforme bovine

En ce sens, le travail conduit par nos équipes et commissions, engage une nouvelle étape en partageant les constats avec les conseils d'administration des filières pour construire ensemble des synergies et des stratégies pour accompagner nos agriculteurs. La Chambre d'agriculture du Jura s'est fortement impliquée dans ce dossier. Il s'agit de diffuser, auprès des partenaires et de la société, l'image d'un organisme consulaire en action, en capacité de capitaliser les informations, de les synthétiser et de les diffuser. La continuité des enjeux liés aux changements climatiques nous impose de poursuivre la réflexion et les accompagnements dans le domaine de la performance énergétique des exploitations et des énergies renouvelables. La Chambre d'agriculture est partie prenante dans quatre projets de méthanisation et nous ambitionnons de parvenir à convaincre l'Etat et la Région de relancer un programme ambitieux sur le photovoltaïque et poursuivre l'accompagnement sur ce volet énergie.

Autre sujet sur lequel nous avons déjà eu l'occasion d'échanger : la dynamique qui s'instaure également sous notre impulsion autour de la valorisation des bois de haies, en lien également avec la multi-performance des exploitations. Il y a là des enjeux croisés entre enjeux économiques, intérêts agronomiques de la haie, préservation de la biodiversité et les sollicitations des filières. Tout cela fait suite au travail initié par la Fédération des chasseurs et la communauté de communes de la Haute Seille (devenue Bresse Haute Seille). Le travail des services porte aujourd'hui sur la sensibilisation des agriculteurs aux diverses possibilités de valorisation de la ressource puisque, outre le bois-énergie, elle peut très bien être utilisée en paillage ou en sous paillage, par l'organisation de visites de terrain et d'expériences sur des territoires voisins.

Un thème cher au ministre Le Foll qui est un peu transverse avec les sujets que je viens d'évoquer : le sujet de l'agro-écologie. La capitalisation des innovations sur les exploitations, notamment en matière d'évolution de leur système, mobilise nos équipes. À cet effet, par exemple, en partenariat avec les lycées agricoles et TRAME<sup>27</sup>, les Chambres de la région Bourgogne Franche-Comté, sous la houlette de la Chambre régionale, ont été sélectionnées par le réseau rural régional. Le but est d'accompagner les exploitants dans la transition vers des systèmes plus performants sur le volet environnemental, social et bien entendu économique. La Chambre a aussi pour vocation de répondre aux enjeux de territoire liés aux évolutions réglementaires. J'en citerai quelques-unes. Elles sont multiples et parfois complexes. Certaines ont déjà été évoquées précédemment. Je veux parler en particulier du zonage sur les zones vulnérables. Lors de notre dernière session de février, nous avons pris connaissance de l'arrêté classant une trentaine de communes de notre département en zone vulnérable. La mise en application de cette directive s'appuie sur un programme d'actions régionales qui précise les pratiques agricoles à suivre, en réponse à l'enjeu « nitrates ». Un travail d'harmonisation des programmes existants (à l'exemple de la Bourgogne et de l'ex Franche Comté) à l'échelle de la nouvelle région s'est engagé en septembre. Nous demandons à ce que les propositions de mesures, issues des multiples réunions de travail rassemblant les différents acteurs (agricoles, consommateurs, protection de l'environnement, service de l'administration...) soient validées par l'autorité administrative.

---

<sup>27</sup> Tête de réseau pour appui et méthode aux entreprises

Ces propositions, largement concertées et faisant l'objet d'un consensus avec les autres acteurs, tiennent compte de l'intérêt agronomique et environnemental. Parallèlement, les équipes ont structuré, mis en place une offre d'accompagnement des exploitations agricoles concernées (formation, conseil...) et conduit des réunions d'information et de sensibilisation auprès de 70 exploitants. Les deux réunions qui se sont tenues ont remporté un vif succès. Dans le même ordre d'idée, le zonage sur les zones de non-traitement. Autre dossier d'importance, il s'agit de la révision des zones de non-traitement qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires aux abords des cours d'eau pour limiter le transfert de ces produits par dérive de pulvérisation vers les points d'eau. La prise de l'arrêté préfectoral en application de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 a fait évoluer à la hausse les surfaces agricoles concernées par ces mesures. Un nouveau cadre de références est établi, il s'agit de la cartographie des cours d'eau gérée par la DDT, en consultation en ligne sur son site internet. Cette cartographie des cours d'eau est un sujet également sensible, qui fait débat, puisque sa mise à jour et l'exactitude de cette cartographie par rapport aux réalités de terrain sont d'importance pour les exploitations agricoles, notamment dans les secteurs de grandes cultures. À cet effet, Monsieur le préfet, je souhaite saluer la qualité de nos échanges lors de votre visite de terrain le 6 novembre dernier à Tavaux en présence de Monsieur le directeur de la DDT et des services. Nous vous rappelons l'enjeu pour notre profession d'une mise à jour régulière de cette cartographie. Les services de la Chambre d'agriculture du Jura s'impliquent pour accompagner les agriculteurs dans la compréhension. Le monde agricole a besoin, en retour, d'une réactivité de vos services pour traiter les demandes de mise à jour, en tout cas ceux qui sont les plus édifiants.

Je voudrais également citer, dans les sujets récents mis en œuvre, la compensation collective agricole. Je n'y reviens pas puisqu'on vient de la présenter.

Nous avons également pour mission de réussir à répondre aux attentes de nos partenaires territoriaux

Cela implique par exemple de répondre aux attentes :

- Du Conseil régional.
- Du Département du Jura avec le programme Avenir agriculture Jura. Ce partenariat historique avec le Conseil départemental devrait se poursuivre en 2018, j'en remercie le président. Je le ferai à la prochaine occasion. Un pacte qui sera revisité suite aux évolutions de compétences liées à la Loi NOTRe<sup>28</sup>, comme vous le savez et du partage de responsabilités et de compétences sur l'agriculture entre la Région et le Département.

• Il y a une demande croissante des intercommunalités, que ce soit les communautés de communes ou les communautés d'agglomérations.

Comme nous l'évoquons à chaque session, la collaboration avec les collectivités territoriales se poursuit. Deux points notoires en cette fin d'année :

- La Chambre d'agriculture du Jura s'est impliquée aux côtés de deux communautés de communes pour l'organisation du concours des prairies fleuries en 2017.

---

<sup>28</sup> Nouvelle organisation territoriale de la république

Ce travail conjoint entre acteurs agricoles et environnementaux a prouvé qu'il était possible de concilier les enjeux de production et de biodiversité et a permis de sensibiliser les agriculteurs de manière positive aux questions environnementales. Ce sont 13 exploitations qui se sont engagées dans ce dispositif.

- Autre fait plus marquant : la Chambre d'agriculture du Jura contribue à l'élaboration de plusieurs PLUI<sup>29</sup>, par la production d'un diagnostic agricole et forestier au démarrage du projet. Après avoir couvert le territoire du Pays de Salins, puis celui du Grand Dole, nous poursuivons aujourd'hui sur les territoires des communautés de communes d'Arcade (secteur Morez Les Rousses), Plaine jurassienne, Jura Nord, Orgelet. Ce travail renforce le lien avec les communautés de communes et leurs élus. L'échange avec la collectivité à l'issue du diagnostic permet de partager une vision et des perspectives d'avenir concernant l'activité agricole sur le territoire. Ceci rejoint tout à fait le débat que nous avons eu tout à l'heure sur la compensation. De plus, la constitution d'un groupe d'agriculteurs référents à cette occasion permet à ces derniers de contribuer à l'élaboration du diagnostic, de s'impliquer sur leur territoire, d'échanger avec les élus de la collectivité.

Autre sujet montant au niveau de la demande, c'est tout ce qui tourne autour de l'alimentation de proximité. Dans la suite de mes propos sur les états généraux de l'alimentation, l'alimentation de proximité fait partie des axes de développement de projet sur nos territoires. Il y a aujourd'hui une vraie demande, tant de la part des agriculteurs que des collectivités ou des entreprises privées. La Chambre d'agriculture se mobilise pour structurer des dynamiques. Il est important pour notre profession de créer de la coopération à l'échelle des intercommunalités, entre la collectivité et les agriculteurs de son territoire. À nous, au travers des élus, donc de la Chambre d'agriculture, en lien avec ces collectivités, de mettre en place des lieux d'échanges, des espaces de dialogue et de structuration de projets.

Concernant les services plus liés à notre action purement agricole, je voulais aborder la problématique de la fièvre catarrhale ovine, le nouvel épisode d'atteinte de notre territoire. Je ne m'étends pas, je préfère que nous abordions ce sujet au cours du débat qui va suivre.

De même que le sujet lié à la flavescence dorée du vignoble puisqu'une campagne de prélèvements a été menée conjointement par la FREDON<sup>30</sup>, la Société de viticulture et la Chambre d'agriculture du Jura. Sur une semaine, cela a mobilisé énormément de techniciens et de collaborateurs des structures. Un très grand nombre d'analyses ont été réalisées. Je laisserai le président de la Société de viticulture vous en communiquer la teneur tout à l'heure.

Pour en terminer sur les problèmes sanitaires, je voudrais également aborder le sujet de l'ambrosie. Le Jura est plutôt le bon élève en Bourgogne Franche-Comté sur la réalisation de l'état des lieux, mais cela ne suffira pas pour endiguer ce nouveau fléau puisque la plante se développe dans toute la plaine du Jura, 250 communes sont touchées, les surfaces touchées augmentent de 100 hectares par an sur notre département. Les mesures de lutte sont très diverses et doivent être mises en œuvre pour des raisons de santé publique.

---

<sup>29</sup> Plans locaux d'urbanisme intercommunaux

<sup>30</sup> Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles

Ce qui implique un certain nombre d'acteurs, bien sûr les agriculteurs, les services techniques des communes, les services du Département également avec les bords de route. Si elles sont diverses, elles doivent être mises en œuvre de manière concertée pour lutter contre ce fléau de santé publique.

Suite à la réunion organisée dernièrement sous votre présidence, Monsieur le préfet, la Chambre d'agriculture du Jura se rapprochera de ses partenaires et de l'ARS<sup>31</sup> pour envisager des actions utiles, en particulier aux côtés d'un certain nombre d'agriculteurs réticents quant à la fauche, le broyage ou le désherbage de leurs cultures.

Concernant la campagne PAC<sup>32</sup> 2015-2016, c'est un sujet récurrent dans nos débats. Je ne m'attendais pas aujourd'hui, le 27 novembre 2017, à reparler de la PAC 2016 et encore moins de celle de 2015... Mais force est de constater que les retards pris en 2015 dans la publication des textes réglementaires et le délai pour instruire les dossiers nous amènent, aujourd'hui, à constater des erreurs potentiellement très pénalisantes pour les agriculteurs. Or, ni ceux-ci, ni l'administration locale, ni nos conseillers n'avaient eu la bonne information à temps. Ce n'est pas compréhensible ni admissible. À chaque fois qu'on le peut, on régularise nous-mêmes et avec l'appui de la DDT que je remercie. Cette fois, on nous dit que c'est l'ASP<sup>33</sup>, c'est l'informatique, c'est d'autres sujets qui font qu'avec toute votre bonne volonté, on n'arrive pas à débloquer les dossiers. Mais je pense surtout que, ce dont nous sommes en attente, au niveau de la profession, c'est d'une planification efficace et durable des actions à mener pour assurer les futures campagnes de déclarations PAC pour redonner un peu de sérénité, tant à nos équipes qu'aux agriculteurs, pour qu'on en finisse également avec ces dispositifs d'avances remboursables qui viennent chaque année alourdir le travail des uns et des autres et que l'on redonne une fois pour toutes de la lisibilité aux agriculteurs quant au montant des aides qu'ils pourront percevoir.

Sur la stratégie régionale au niveau de l'agriculture biologique, la Chambre régionale a fait l'inventaire des moyens humains et des actions dans le réseau des Chambres d'agriculture sur cette thématique. Ce sont plus de 12 ETP et des actions fortes qui y sont recensées. Certaines actions, comme le Point Info Bio, imaginé dans le Jura, vont être démultipliées dans toute la région. Un plan d'actions complémentaire est en cours de construction et le réseau des Chambres d'agriculture sollicitera tous les partenaires pour le mener à bien mais, je crains fort que nos ambitions se heurtent aux difficultés budgétaires énoncées précédemment. Dans le plan de développement rural, l'exécutif régional avait effectivement prévu une enveloppe pour les conversions bio. Victime de son succès et du discours ambiant qui est de dire qu'il faut absolument faire plus de bio, on se rend compte qu'en 2 ans, on a mangé le budget qui était prévu pour 5 ans. La Région est donc obligée de modifier sa maquette de manière drastique en réduisant quasiment de moitié le plafond des aides à la conversion et en supprimant l'aide au maintien. Je ne m'étends pas, je pense qu'il y aura également des interventions dans le cadre du débat.

---

<sup>31</sup> Agence régionale de santé

<sup>32</sup> Politique agricole commune

<sup>33</sup> Agence de services et de paiement

Un sujet qui m'amène également à évoquer une de nos préoccupations majeures : la problématique de l'installation, de la transmission. Le réseau national des Chambres d'agriculture organise en ce moment la « quinzaine de la transmission ». Parmi les opérations organisées, nous tenons une conférence régionale sur le thème « la transmission à l'étranger ». Elle se tiendra le 4 décembre après-midi à Quétigny. Je vous y invite. L'Institut de l'élevage y présentera en primeur un état des lieux des dispositifs à l'installation innovants et des problématiques de transmission en Europe, étude centrée sur l'élevage. Des dispositifs innovants existent dans d'autres pays, méconnus en France, je vous invite à participer ! J'aurais également pu citer la journée à l'installation qui s'est tenue au lycée agricole de Montmorot, sur le thème de la viticulture, qui a rassemblé énormément de monde et qui a mis plus particulièrement en exergue les difficultés du renouvellement des générations dans le domaine viticole. La refonte du financement de l'installation s'est poursuivie en 2017. Le programme AITA<sup>34</sup>, qui remplace le PIDIL<sup>35</sup>, a enfin pu être finalisé. La déclinaison régionale a été finalisée mais très tardivement. Et du coup, peu de dossiers pourront être financés. Les enjeux étaient de reprendre, au niveau régional, les financements des départements, de coordonner et réorganiser les interventions du Conseil régional et de l'Etat, d'harmoniser les prestations des Chambres d'agriculture au niveau régional. Cet énorme travail a été effectué par les équipes de chaque Chambre d'agriculture et animé par une chargée de mission régionale, avec l'appui de JA<sup>36</sup> BFC. Tant au niveau du résultat obtenu que de la méthode suivie, il convient de remercier l'ensemble des techniciens qui ont œuvré dans ce domaine.

Tous ces sujets ne sont pas les seuls que nous ayons en magasin et j'aurais dû être beaucoup plus long, mais le temps m'est compté si nous voulons terminer à un horaire raisonnable. Je vous invite donc à vous exprimer sur les dossiers qui vous tiennent à cœur dans le temps de débat que j'ouvre maintenant. En vous remerciant de votre attention.

*(applaudissements)*

Merci.

---

<sup>34</sup> Programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture

<sup>35</sup> Programme pour l'installation et le développement d'initiatives locales

<sup>36</sup> Jeunes agriculteurs

# Débat avec la salle

## **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Qui souhaite prendre la parole ? Jean-François Saillard, président –pour quelques jours encore– de Jura Bétail.

## **Monsieur Jean-François Saillard,**

Merci, Dominique, de me donner la parole. Monsieur le préfet, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, je tenais à attirer votre attention concernant les difficultés sanitaires que nous avons aujourd'hui avec notre filiale Montbéliarde du Jura pour vendre des animaux, que ce soit en France ou même à l'extérieur, en dehors de nos frontières. Vous le savez peut-être, on vend environ 3 000 animaux avec la Montbéliarde du Jura, dont 1 500 en dehors de nos frontières chaque année. La conjoncture est très difficile depuis 3 ans au niveau des élevages. Il faut savoir que les éleveurs ont perdu, par exemple sur la vente de génisses prêtes. On était autour de 1 500-1 550 € par animal. Aujourd'hui, on est à 1 200 €. C'est tout de même terrible car on est très loin de couvrir le prix de revient. C'est donc assez déconcertant pour les éleveurs. C'est extrêmement déconcertant aussi pour nous, Montbéliarde du Jura, opérateurs commerciaux. Vous avez vu que c'était compliqué au niveau sanitaire. On a la FCO depuis 2 ans en France avec le sérotype 8. C'est vrai que c'est extrêmement compliqué pour nous avec la FCO, ça l'est d'autant plus qu'on a le sérotype 4 qui est arrivé en Haute-Savoie, sachant qu'on est en plein dans la zone. C'est tout de même déconcertant pour les opérateurs commerciaux que nous sommes et pour les éleveurs dont je suis également. Aujourd'hui, on attend de l'ensemble des services de l'Etat, qui sont à nos côtés, d'œuvrer pour véritablement trouver des solutions pour nous faciliter, être finalement des facilitateurs, donc trouver ensemble, Monsieur le préfet, des solutions pour que l'on puisse rétablir la vente d'un maximum d'animaux des éleveurs du Jura. Dominique, j'en profite également par rapport au PEJ. Vous avez participé aux différents séminaires que nous avons organisés. Cela fera 3 ans au mois de janvier que nous avons eu les premières réunions. Il est vrai que c'est grâce à ta participation aux différents séminaires, Dominique, avec Frédéric Perrot notamment, que nous en sommes là aujourd'hui. Je pense que vous avez vraiment permis que ce projet aboutisse. Je tenais à vous en féliciter.

## **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Jean-François. Sur l'épineux problème sanitaire, il est vrai que pour les opérateurs commerciaux, en particulier les exportateurs, c'est un souci permanent maintenant depuis les périodes antérieures, ESB, etc. Chaque année nous amène un lot de difficultés. Il faut donc absolument que tout le monde y mette le maximum de bonne volonté. Cela part déjà des éleveurs, au départ, avec toute la phase de surveillance en amont, tenir nos registres, être extrêmement vigilant sur tous les mouvements d'animaux, en particulier dès lors qu'on introduit des animaux dans nos élevages, bien respecter les protocoles. Il faut se prémunir au maximum contre ces risques. Là, je ne pense pas –je parle sous contrôle– que nous ayons d'animaux positifs dans le Jura à cette heure. On est simplement concerné par une zone de protection de 100 kilomètres. L'Etat a pris des dispositions pour éviter la diffusion de ce virus.

Je pense qu'il faut que, de notre côté, nous soyons extrêmement prudents. Tous ceux qui exportent des animaux vaccinent tous les ans pour le type 8. Ce qu'il faut bien voir aussi, au-delà des aspects purement commerciaux, c'est le coût économique lorsque ces maladies traversent nos élevages. C'est aussi à prendre en compte dans les éventuelles conséquences à venir. Il n'y aura pas que des conséquences sur le commerce des animaux avec les pertes que tu as citées, des pertes importantes au niveau des opérateurs surtout. Il peut aussi y avoir de graves conséquences économiques sur nos élevages. En tout cas, j'avais appelé Monsieur le préfet en fin de semaine dernière afin que nous soyons, avec les services, le plus pragmatiques possible. Se mettre en quatre, on le fait tous, mais dans des coups de chien comme ça, il faut vraiment se mettre autour de la table, discuter, voir quelles sont les solutions, quelles sont les possibilités pour ne pas laisser les animaux en carafe dans les fermes ou, encore plus grave, dans les centres de transit. Parce qu'une fois qu'ils sont collectés, lorsqu'il y a les bateaux à affréter, etc, c'est très difficile, il faut le comprendre. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur le préfet, vous voulez peut-être répondre tout de suite ?

**Monsieur Richard Vignon,**

Oui, c'est plus facile de répondre tout de suite. Je veux m'associer à vos propos, Monsieur le Président, et reprendre ce que vous avez dit en disant qu'il fallait que les services de l'Etat mettent tout en œuvre pour vous aider. C'est ce qu'ils font. Les services de l'Etat sont là pour vous aider, pour vous faciliter la tâche, malheureusement avec ce fléau qu'est la FCO dont on connaît les conséquences. Il faut bien comprendre que le premier souci de l'Etat est d'enrayer la diffusion. Ce qui oblige à prendre des mesures de contraintes. On vous dit que c'est pour vous faciliter la vie mais, quelque part, ce sont des contraintes pour éviter la dissémination sur tout le territoire. Et puis surtout, au-delà de cela, c'est de garder les marchés à l'international parce que le problème que l'on rencontre, c'est que les pays importateurs sont extrêmement exigeants. La France ne l'est pas moins lorsqu'elle importe, ce qui est un peu logique, chaque pays cherche à se protéger. Les pays sont donc très exigeants sur la traçabilité des animaux et puis aussi sur la garantie qu'ils doivent offrir pour pouvoir rentrer sur leur territoire. Et lorsqu'on ne répond pas à leurs exigences, cela conduit immédiatement à des enquêtes et cela peut aller jusqu'à la fermeture du marché. Ce qui pourrait avoir des conséquences économiques catastrophiques. Vous imaginez une fermeture du marché italien ! C'est là où il faut que l'on se comprenne bien, entre les services l'Etat et vous. Je connais vos contraintes, elles sont très compliquées, vous les avez rappelées, Monsieur le président. Il faut arriver à mettre plein d'éléments en ligne pour pouvoir partir, entre le batcau, les vaccinations, etc. Je ne méconnaissais pas les difficultés et je peux vous assurer que nos services ne les méconnaissent pas non plus.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Le Cantal vous a été bien utile pour aborder tout cela.

**Monsieur Richard Vignon,**

Oui, j'étais effectivement dans le Cantal, il y a 2 ans, quand la FCO type 8 est arrivée fin septembre. Il a fallu vacciner en urgence, mobiliser tous les services de l'Etat, mobiliser les vétérinaires qui se sont d'ailleurs très bien mobilisés. Je constate qu'il en est de même dans le Jura. Je crois qu'il y a une bonne réaction de la profession en règle générale. Il faut maintenant que l'on se mette en ordre de bataille pour pouvoir juguler tout cela.

J'ai aussi entendu que l'on considérait que, dans le Jura, nos services étaient plus exigeants en matière de réglementation qu'ils ne l'étaient ailleurs. La réglementation, c'est la réglementation. Quand il faut donner un certificat de vaccination et que c'est 15 jours qu'il faut attendre, ce n'est pas 14, c'est 15 jours. Malgré tout, j'ai demandé au DRAAF<sup>37</sup> de conduire une réunion qui va avoir lieu cette semaine, je crois, où les services vétérinaires de Bourgogne et Franche-Comté, sous sa présidence, vont se réunir pour voir s'il y a des interprétations qui seraient divergentes. On va donc harmoniser tout cela parce qu'il n'est effectivement pas normal que, dans la même région, on ne réponde pas de la même façon. Mais je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de décalages. S'il y en avait, nous allons les regarder. Maintenant, je voudrais aussi vous dire que les hommes et les femmes qui travaillent sont bien conscients de l'enjeu économique, ils sont bien conscients de vos contraintes. Vous savez que l'emploi du temps d'un préfet est comme le vôtre, il est élastique. Les derniers services qui restent le soir, et je vois bien les lumières allumées en ce moment, ce sont les services vétérinaires qui font du 20 heures, 20 heures 30, 21 heures quand c'est nécessaire, quand ils ne reviennent pas le samedi... Là aussi, il faudrait que vous ayez à l'esprit qu'ils se mobilisent. Ce n'est pas le cliché du fonctionnaire, ce sont vraiment des gens qui se mobilisent pour vous faciliter la vie avec les contraintes réglementaires.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci de votre réponse. Qui souhaite prendre la parole ?

**Monsieur Gilles Duquet,**

Merci. Bonjour à tous, bonjour Monsieur le préfet. Gilles Duquet, président de SOÉLIS, guichet emploi inter-organisations. Il y a longtemps que nous avons intégré la même réflexion, c'est-à-dire que, dans le département, il faut mutualiser l'ensemble de nos compétences autour de l'emploi et du recrutement au niveau des salariés qui, aujourd'hui, remplacent un peu la main-d'œuvre familiale qui s'est perdue. Mon intervention portera sur les difficultés de recrutement, justement, que nous avons aujourd'hui pour satisfaire des offres d'emploi, et même du travail saisonnier, dernièrement, au niveau vendanges. Malgré le peu de récoltes qu'il y a eu, on ne trouvait pas la main-d'œuvre. D'où l'obligation, quelque part, d'embaucher de la main-d'œuvre étrangère qui nous a satisfaits sur le moment, bien sûr, mais on sait que ce n'est pas elle qui va satisfaire nos 10 postes à pourvoir, nos 10 CDD qui sont en permanence à pourvoir sur le département. Ces postes de vendanges, c'est de la main-d'œuvre très peu qualifiée qui, je pense, aurait pu, avec le peu de chômage que nous avons dans le département, permettre de satisfaire ces demandes, même si on sait qu'il y a une reprise économique et que le taux tend à baisser et heureusement. On a donc cette problématique de recrutement, Monsieur le préfet. Il est vrai qu'on interpelle également vos services, tous les services d'orientation. Là, on travaille de notre côté aussi avec les fédérations d'enseignement pour faire venir des jeunes, pour communiquer positivement sur nos métiers. Par contre, on a un peu plus de mal avec l'éducation nationale qui, au niveau de l'orientation, ne la priorise pas, que ce soit l'orientation sur le secteur professionnel ou la filière apprentissage.

---

<sup>37</sup> Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Ceci surtout peut-être par méconnaissance de nos métiers qui sont tout de même de plus en plus techniques et qui sont de plus en plus modernes. C'est pareil avec Pôle emploi avec qui nous avons signé une convention cet été au niveau régional. On commence à avoir des relations plus construites, cela va dans le bon sens. Et on invite tous ces prescripteurs à venir découvrir nos métiers sur les portes-ouvertes que nous organisons localement sur les bassins d'emplois pour venir découvrir quels sont les métiers de l'agriculture aujourd'hui, parce que certains en sont très éloignés. C'est donc aussi un appel à vos services. Cela va dans le bon sens mais nous avons cette difficulté de recrutement, aujourd'hui, dans notre secteur agricole.

Merci.

#### **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Gilles. Je peux vous dire que, ces problèmes de recrutement, on les entend tous secteurs confondus. On a une inadéquation entre l'offre d'emploi et les demandeurs d'emploi. Beaucoup essaient de faire en sorte de rapprocher les demandeurs et ceux qui sont à la recherche de salariés, mais il reste beaucoup à faire.

#### **Monsieur Christophe Buchet,**

Merci Dominique. Monsieur le préfet, Madame la députée, chers collègues, la session est toujours un moment important pour que l'on puisse s'exprimer, rendre compte également de ce qu'on fait sur le terrain et pouvoir interpellier les pouvoirs publics, les élus, même si on n'attend pas forcément une session pour le faire.

J'ai choisi quelques actions concrètes. Dominique, tu parlais des états généraux de l'alimentation. Je ne dis pas qu'il n'y a pas d'action concrète. J'estime qu'au-delà du discours et des promesses du président, on attend des décisions et des actes concrets.

Dominique, tu as parlé tout à l'heure de la cartographie des cours d'eau. Je voudrais m'associer aux remerciements vis-à-vis de Monsieur le préfet pour son état d'esprit concernant le déplacement qui a été fait sur Tavaux. Je crois qu'il est important de rappeler la position de la FDSEA<sup>38</sup> pour éviter toute interprétation rapide, voire caricaturale. On a effectivement demandé aux services de l'Etat d'accélérer la mise à jour de la carte des cours d'eau qui est en ligne sur le site de la DDT, des cours d'eau qui ont maintenant une définition légale. Ce qu'on demande simplement, c'est l'application de la loi, ni plus, ni moins. Ce qu'on demande, c'est une interprétation pragmatique et avec du bon sens de cette loi et non pas une approche purement administrative ou idéologique. Je pense que c'est important. Nous avons engagé, avec la FDSEA, un travail sur le terrain dans chaque canton, justement pour répertorier, avec les agriculteurs, ces cours d'eau et éventuellement demander à la commission le déclassement. J'incite les agriculteurs à faire cette démarche parce que je pense qu'il est important qu'ils se saisissent un peu du dossier. Je dis cela parce que nous avons des retours sur l'impact des zones vulnérables. Cela a été évoqué mais ce n'est pas faute, syndicalement, d'avoir incité les agriculteurs à s'emparer du dossier, à mesurer les conséquences que cela pouvait avoir.

---

<sup>38</sup> Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles

Et maintenant qu'on est en train de travailler sur la mise en place des zones vulnérables, on a des retours des agriculteurs qui prennent conscience des impacts économiques que cela pourrait avoir sur leur exploitation. C'est pour cela que je pense qu'il vaut mieux que l'on soit dans une démarche « proactive » plutôt que de subir.

Deuxième chose. Tout à l'heure, je parlais d'une interprétation idéologique. Je vais revenir très rapidement sur le glyphosate parce que cela a le don de nous énerver. Je crois qu'on est vraiment, là, sur une approche idéologique avec grand renfort de médias mais, finalement, l'aspect économique, l'aspect pratique pour le monde agricole, on l'a complètement oublié. Je trouve cela fort dommageable. Non pas que les agriculteurs veuillent absolument continuer à utiliser du glyphosate, mais lorsqu'on n'a que ce produit, que cette possibilité et quand, en termes économiques, c'est aussi ce qui a le moins d'impact, je trouve dommage qu'on ne le prenne pas du tout en compte. Autre sujet également à l'ordre du jour : la FNSEA<sup>39</sup> a travaillé, il y a quelques années, sur la baisse de 7 points au niveau de la cotisation MSA<sup>40</sup> sur la branche maladie, ce qui est remis en cause. Cela a malheureusement duré une année. Cette baisse avait été réclamée suite aux difficultés de l'agriculture française et je trouve dommage que nous n'ayons aucune visibilité, c'est-à-dire que, dès qu'une mesure est prise et qu'elle est encourageante, puisque là, il y avait un impact direct sur la trésorerie des exploitations, on la remet en cause. J'en appelle aussi à Madame la députée pour que l'on puisse perdurer dans le système actuel. Une autre démarche en lien avec la crise climatique qu'a pu subir la viticulture et le travail qui avait été mené avec la SVJ par rapport à l'exonération partielle de la taxe sur le foncier non-bâti pour les viticulteurs qui avaient subi le gel ce printemps. Là aussi, je vais interpeller Monsieur le préfet pour nous confirmer aussi cette exonération et nous dire à quelle échelle sera calculé le taux de perte. Un autre sujet, même si on est peut-être moins concerné sur le département mais qui nous inquiète quelque peu, c'est le loup. Monsieur le préfet, on en a déjà esquissé quelques mots mais je crois qu'on ne peut pas accepter la multiplication des attaques chez nos collègues et l'absence d'une véritable politique de régulation de l'espèce. Les mesures qui sont prises aujourd'hui ne permettent pas de freiner son expansion. Je pense que les éleveurs vivent un véritable calvaire. Pour vous dire que nous serons aussi vigilants, dans notre département, par rapport au dossier loup. On a déjà les lynx dont il semblerait que le tableau de chasse se diversifie puisqu'on retrouve des cadavres de veaux qui semblent montrer des aspects d'attaques de lynx. Voilà les quelques sujets que j'avais tracés. Je voulais aussi souscrire par rapport à ce qui avait été annoncé par rapport au Pôle élevage, à Agrilean qui a été présenté tout à l'heure. C'est aussi la volonté d'aller vers de meilleurs services à offrir aux nouveaux agriculteurs et je pense que c'est très important à l'heure actuelle. Merci.

### **Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Christophe. J'avais volontairement laissé de côté tous les dossiers très sensibles sur le plan syndical. Il est normal de laisser au président de la FDSEA le soin de les aborder. Je vais simplement dire deux choses par rapport au glyphosate. C'est une molécule. On utilise des centaines d'autres molécules dans notre vie de tous les jours. Il y a un risque éventuel, possible mais est-ce qu'on ne se trompe pas d'objectif ?

<sup>39</sup> Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

<sup>40</sup> Mutualité sociale agricole

Je rappelle, ne serait-ce que pour faire un comparatif, que la route tue 9 personnes par jour en France. Est-ce qu'on interdit les voitures ? C'est pourtant un risque avéré. Mais c'est un mal nécessaire. C'est un risque que l'on prend, qu'on assume. J'ai peur que le glyphosate prenne, demain, le même chemin que les OGM<sup>41</sup>. Les OGM sont interdits en Europe. Regardez la traçabilité qu'il a fallu mettre en place pour assurer que, dans tous les produits, il n'y ait pas d'OGM. Demain, comment va-t-on faire si on n'utilise plus de glyphosate en Europe, pour être certain que les produits qu'on importe seront cultivés sans glyphosate ? Je pense qu'on aura du mal parce qu'autant les OGM étaient réservés à certaines parties du monde, autant le glyphosate, je peux vous dire qu'il y en a dans tous les pays du monde. Je crois qu'il n'y a que le Sri Lanka qui l'a interdit pour le moment. J'ai vu un reportage là-dessus. On n'aborde effectivement jamais le problème sous l'angle des conséquences économiques pour l'agriculture et l'agriculteur. Voilà pour les petits commentaires que je souhaitais faire. Nicolas Caire avait demandé la parole concernant plus précisément la problématique viticole.

### **Monsieur Nicolas Caire,**

Merci de donner la parole à la viticulture jurassienne. Bonjour à tous. Tu m'avais demandé de rebondir sur la flavescence. J'étais venu aujourd'hui pour écouter et pour apprendre, et pas pour prendre la parole... Pour la flavescence, les deux premiers foyers primaires ont été découverts en 2016. Je peux souligner la mobilisation des vignerons cette année. En quelques chiffres, c'est 70 vignerons référents, 746 participants, soit vignerons, soit des salariés d'exploitation, soit des techniciens de la FREDON, de la Chambre d'agriculture et la SVJ, 1 600 hectares de vigne prospectés sur 1 800/1 850. Au début, ce n'était pas gagné. Et 97% des exploitations sont parties prenantes, ce sera donc compliqué d'arriver à 100. 1 200 analyses, pour un budget de 42 000 € pour moitié la Société de viticulture et l'autre moitié FREDON. Je dois préciser aussi que la Société de viticulture d'Arbois a remis 7 € par hectare pour faire un peu plus d'analyses que prévu. Les résultats sont attendus en fin de semaine prochaine. Sur les premières analyses, il y a confirmation. Il y a une deuxième analyse pour ne pas mettre la panique, pour être sûr du coup. Je rebondis sur le glyphosate. Cela va aussi être un problème récurrent en viticulture. Je pense que l'on va augmenter le prix de la bouteille de 1 ou 2 €. Après, comment aller se bagarrer sur des marchés avec du vin à 1 ou 2 € de plus, donc 30% de plus pour certaines bouteilles ? Tout en sachant qu'on avait diminué les doses. Pour moi, ce n'était plus un problème parce que c'est vrai qu'on en utilise beaucoup moins. Une fois par an, à moitié dose, sous le vent, les quantités étaient donc minimes. Cela va très vite puisque, a priori, dans 3 ans on n'en aura plus et, derrière, on n'a rien. Si, derrière, il y avait un plan de substitution qui pollue moins... on est tous d'accord pour polluer en mettant du Round Up, on est tous d'accord pour se tuer en voiture aussi. Et nous, demain, qu'est-ce qu'on va faire ? Pour l'instant, on n'a pas de produit plus « écolo ». J'ai peur que les gens courent en Espagne, en Italie ou en Allemagne acheter des produits. Ça va se terminer comme ça. On n'a pas de solution de repli. Merci.

---

<sup>41</sup> Organismes génétiquement modifiés

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

La solution, c'est celle qu'indiquait Gilles Duquet tout à l'heure. Le problème, c'est qu'on n'a plus de bras pour aller sarcler, pour aller piocher, etc. Je l'avais déjà dit à Dominique Voynet lorsqu'elle était ministre de l'agriculture. Je lui avais dit qu'il fallait nous trouver des gens pour venir sarcler les maïs, les betteraves.

**Intervenant,**

Pour la SNCF<sup>42</sup>, c'est 500 millions d'euros en plus.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Par exemple ! Et c'est nous qui allons le payer sur le billet. Je laisse la parole à Nicolas Saive, président de Jeunes agriculteurs du Jura.

**Monsieur Nicolas Saive,**

Bonjour Monsieur le préfet, bonjour Madame la députée. Je tiens à remercier Monsieur le préfet par rapport à la visite sur les cours d'eau que nous avons organisée à Tavaux, ceci tout simplement pour sa prise de conscience sur le terrain puisqu'il a pu voir qu'on n'était pas forcément des militants anti-traitements mais que, quand il n'y avait pas lieu de mettre des bandes enherbées, cela permettait aussi à la profession d'avoir un peu un pied à l'étrier au niveau des juridictions. Je voudrais aussi le remercier pour avoir fait en sorte que la DDT accélère un peu les démarches administratives parce qu'on sait combien cela prend du temps. Le fait d'avoir permis d'avancer dans ces démarches et surtout que la profession soit représentée dans ces démarches nous satisfont. Je voudrais aussi en profiter pour nous féliciter du nouveau dispositif à l'installation qui a été finalisé cette année. Comme vous le savez, il n'y a plus de prêts bonifiés pour les installations. Maintenant, c'est la quatrième modulation. Pour les jeunes installés, c'est en gros une plus grosse DJA<sup>43</sup> suivant plusieurs critères du projet du jeune. Le travail qui a été souligné tout à l'heure, qui a été fait en Région, aussi bien avec les Chambres d'agriculture qu'avec les Jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, va permettre aux jeunes de pouvoir profiter pleinement de l'enveloppe qui leur était destinée avant, notamment avec les aides de l'Etat parce qu'avec les faibles taux du marché, les jeunes n'étaient plus incités à prendre les prêts bonifiés. On sait aujourd'hui, suivant les années catastrophiques qu'on a eues ces dernières années, que ce sont des jeunes qui n'étaient plus accompagnés dans la nature, donc avec des projets pas toujours viables et qu'on a eu peur de retrouver un peu au bord de la route. On peut se féliciter du travail qui est fait. Quand il y a des choses bien de faites, il faut aussi savoir le dire. Christophe (Buchet), tout à l'heure, tu as abordé la problématique du loup dans le Jura. Il y a eu certains cas. Je voulais renchérir un peu par rapport au lynx, à savoir que, pas plus tard que la semaine dernière, sur la commune de Nogna, il y a eu des attaques de lynx quasiment en pleine journée, à la tombée de la nuit. J'ai des photos, s'il y en a que cela intéresse. Ce sont des vaches qui vélent et dont les veaux se retrouvent littéralement arrachés et mangés par le lynx. Il faut tout de même que les gens, notamment nos élus, soient conscients de cette problématique. Ce n'est pas la première fois que cela a lieu sur les plateaux.

---

<sup>42</sup> Société nationale des chemins de fer français

<sup>43</sup> Dotation Jeune agriculteur

On parle du loup, on ne parle pas souvent du lynx parce que c'est souvent une icône du département. Mais, pour nous, les éleveurs, il ne faudrait pas que cela commence à se propager... Par rapport au sujet du glyphosate qui est abordé aujourd'hui, c'est normal puisque c'est aujourd'hui que cela devrait peut-être se décider. Je profite de la présence de Madame Brulebois ici. Lorsqu'on vous avait rencontrée, avec la FDSEA, après votre élection, vous nous aviez certifié que vous continueriez de travailler en faveur de l'agriculture et notamment sur l'accès au glyphosate pour les agriculteurs, en étant consciente que c'était une problématique pour l'agriculture aujourd'hui parce qu'il n'y a aucun produit de substitution. Nous avons été fortement déçus en apprenant, quelques semaines après, dans la presse, qu'un groupe de parlementaires avait signé un projet contre, et en voyant que votre nom faisait partie de ces parlementaires. Aujourd'hui, on voudrait vraiment avoir la position claire et nette du gouvernement. Un jour c'est oui, un jour c'est non. On est bien conscient, comme le disent les différents intervenants, qu'on n'est pas pour le glyphosate, on est simplement pour une médiation de ce produit. Il faut arrêter de faire une fixation là-dessus. Aujourd'hui, on n'est pas fier d'utiliser ce produit, c'est simplement qu'on n'a aucune alternative et je pense que les agriculteurs se sont toujours remis en cause. Je pense qu'on est tous prêt à se remettre en cause par rapport à cela. Il faut juste nous laisser le temps. C'est là où les techniciens de nos Chambres d'agriculture, les techniciens de nos coopératives devront aussi nous accompagner pour que nous puissions nous diversifier dans d'autres méthodes, avec d'autres molécules. Mais arrêtons de faire un focus là-dessus. Je terminerai mes propos en vous invitant toutes et tous à notre fête de l'élevage qui se déroulera le 6 janvier prochain, regroupant la finale de pointage au GAEC Bouillet à Ivory. Merci.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Nicolas. Sur le loup, on ne parle effectivement jamais des victimes, de la souffrance des victimes. Tu as parlé des éleveurs, c'est un vrai traumatisme pour eux. J'attends que L.214<sup>44</sup> aille nous filmer des brebis agonisantes parce que ces animaux sont abattus dans des conditions que je vous laisse imaginer et, de cela, personne n'en parle. Il y a tout de même bien une souffrance animale terrible puisque, souvent, en plus, ils n'attendent pas que l'animal soit mort pour dévorer les viscères. Je ne vous fais pas de dessin mais je pense que la souffrance est beaucoup plus vive et durable que dans nos abattoirs. Je n'oublie pas qu'une motion a été déposée par la Confédération paysanne. On la mettra au débat, il n'y a pas de souci.

**Monsieur Gilles Tonnaire,**

Bonjour à tous. Sur le lynx et le loup, une précision puisque vous en avez parlé. Avec mon collègue, on a eu une réunion à la DDT vendredi dernier. On n'est que lundi matin, l'information n'est donc pas encore passée. Dans le département du Jura, on a eu 53 animaux morts par le lynx. Mais il faut préciser que sur un seul élevage, il y a 19 attaques pour 42 animaux. Les services de l'Etat travaillent. Je participais, au titre de la profession agricole, à la commission d'expertise vendredi dernier. L'indemnisation va plutôt pas mal avec les services de l'Etat.

---

<sup>44</sup> Association de protection animale

Ce qui m'a le plus surpris, c'est d'avoir des intervenants d'associations environnementalistes qui ont dit, pour le lynx délinquant -sachant que c'est une mère avec trois petits- : « qu'est-ce que vous pensez faire puisqu'on est train de revivre le problème de Mirebel où il y avait un lynx délinquant ? ». Le mot « délinquant » avait été employé par les services de l'Etat. Là, on a une femelle délinquante avec trois petits qu'elle est en train de former super bien, qui a été revue récemment. Je trouve que l'éleveur concerné, Monsieur Piard, est particulièrement calme. Il faudrait vraiment lui remettre une médaille du calme parce que quand vous avez 19 attaques tous les jours avec des brebis, dans des pré-bois, que tout a été essayé, que ça continue et qu'il a le sourire en disant qu'il faudrait essayer de faire quelque chose. Et puis qu'on face, on a des gens qui pensent résoudre le problème en mettant, après un grillage de 80 cm, du grillage de 1,20 mètre. Après le 1 mètre 20, on met un fil électrique avec des petits rubans rouges, genre rubans de chantier. Cela m'a rappelé ce que peuvent faire les écoles maternelles la veille des fêtes de Noël pour décorer la salle ! Mais la femelle lynx et ses trois petits en rigolent, ils font la fête en mangeant des agneaux à longueur d'année !

L'arrivée du loup, comme vous l'avez dit, a amené sur le département du Jura une aide exceptionnelle à l'ensemble des éleveurs qui sont touchés par le lynx puisqu'il peut y avoir une indemnisation à 80% sur des fonds nationaux européens pour acquérir de nouvelles barrières de protection, y compris batteries électriques. C'est le seul côté positif.

Mais on est dans une philosophie de l'animal. Tu as parlé d'icône pour le département. Sept lynx ont été retrouvés morts au cours de l'année 2017 dans le département du Jura. S'il y en a autant, c'est parce qu'il y en a beaucoup. S'il y en a autant qui se font écraser sur la route, c'est qu'il y en a beaucoup ailleurs. C'est le même problème que pour les chevreuils que l'on peut retrouver sur nos pare-brise. Des actions sont menées avec les services du Département qui fonctionnent bien mais pas assez vite parce qu'on dépend d'une réglementation nationale où le précédent préfet qui était déjà sur le dossier du loup nous avait expliqué combien il était difficile de faire avancer au niveau national les actions. On compte aussi sur vous pour que le dossier représenté à nouveau par Françoise Juillard à la DDT ait un appui particulier au niveau national. On parle beaucoup du loup, on oublie le lynx parce qu'on est un des rares départements à avoir des lynx aussi délinquants que ceux que l'on peut connaître.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Elise Grossiord avait demandé la parole.

**Madame Elise Grossiord,**

Je ne sais pas si on présente la motion après. Je voulais intervenir sur deux points auparavant.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Tu fais les deux points avant et on présente la motion derrière.

**Madame Elise Grossiord,**

En premier point, je vais redemander les comptes rendus de bureaux. Cela fait 5 ans que je siége à la Chambre d'agriculture, 5 ans qu'on demande les comptes rendus de Bureaux. Je ne comprends pas pourquoi on ne les a toujours pas. J'ai bon espoir qu'avant les élections 2019 on puisse avoir accès aux comptes rendus de Bureaux.

Il me paraît normal que, siégeant à la Chambre d'agriculture, nous ayons connaissance de ce qui se passe aux Bureaux, ne serait-ce que pour pouvoir voter le budget par exemple. On n'a personne au Bureau, il est donc normal que nous puissions avoir des informations complémentaires. Cela va très bien quand c'est en session. Mais il est très difficile de décider, en quelques minutes, que c'est bien ou que ce n'est pas bien. Si au moins on pouvait avoir les comptes rendus pour se faire une idée plus précise de ce qui se passe à la Chambre d'agriculture, on vous en serait reconnaissants. Ensuite, par rapport à la FCO, notre position est de revendiquer la liberté vaccinale. La FCO n'est pas une maladie contagieuse, c'est une maladie vectorielle, elle n'a pas d'impact sur la santé humaine. Pour les gens qui font de l'export, il est bien qu'ils vaccinent, mais pour les éleveurs qui souhaitent ne pas vacciner, je pense qu'ils devraient pouvoir ne pas vacciner.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Je vais répondre sur le premier point. Ce n'est pas par mauvaise volonté. Je pense simplement qu'on a dû oublier cette demande. Il n'y a rien de secret dans nos décisions de bureaux. En plus, on travaille sous la tutelle de l'Etat, on est donc très surveillés. Si on devait avoir un comportement délinquant ou je ne sais quoi, on serait vite rattrapés. On en discutera mais, à mon avis, cela ne pose pas de problème particulier, sachant qu'il n'y a rien de dissimulé dans nos comptes rendus de bureaux. Sur la FCO, c'est une position syndicale. Je pense que cela va forcément faire débat dans les prochaines semaines entre ceux qui voudront et ceux qui ne voudront pas. Je pense qu'il y a une situation d'élevage individuelle. On a tout de même une responsabilité collective aussi à un moment donné. Je pense que toutes les grandes maladies qu'on a pu connaître dans le passé ont été éradiquées parce qu'il y a eu une discipline collective consistant à respecter un certain nombre de protocoles. On n'était pas forcément pour. La brucellose, la fièvre aphteuse, la tuberculose, la FCO, la BVD<sup>45</sup>, demain, font partie des grands combats que l'on mène depuis tout le temps. Il faut continuer au-delà des petits dommages collatéraux que cela peut faire par moments. Je rappelle les épisodes lorsqu'on vaccinait pour la fièvre aphteuse ; il y avait tout de même un autre impact sur les réactions que pouvait avoir le bétail. Je ne pense pas qu'il faille faire de l'idéologie au travers de cela, il y a suffisamment d'autres sujets dont on peut se préoccuper.

Michel, tu voulais ajouter quelque chose ?

**Monsieur Michel Cêtre,**

Je voulais juste faire un aparté sur la FCO. Vous dites que ce n'est pas une maladie contagieuse. Je suis désolé mais elle est contagieuse puisqu'elle ne se transmet pas directement, elle se transmet par un moustique. Elle est donc contagieuse, très clairement. Je pense qu'on a retenu les leçons de la non-gestion –et là j'inclus la responsabilité professionnelle et l'Etat- ou de la mauvaise gestion qu'on a eue du sérotype 8. C'est-à-dire que si, 6 mois après la maladie, on disposait de vaccins sur la zone autour de l'Allier, si on avait eu une zone et rendu la vaccination obligatoire, on ne serait pas en train de gérer la FCO aujourd'hui. Ce serait réglé. La leçon a été retenue sur le sérotype 4 et le fait de faire vacciner les quatre départements de façon obligatoire est une assurance que le problème soit réglé en moins d'un an.

---

<sup>45</sup> Diarrhée virale bovine

Autrement, on se prend un deuxième sérotype qui est beaucoup plus violent parce qu'il cause des préjudices sur la morbidité, voire la mortalité. Je pense que là, on a retenu les leçons d'une mauvaise gestion du sérotype 8.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Je pense qu'on a la chance d'avoir la vaccination et d'être confronté à une maladie pour laquelle un remède est connu. On ne va pas insulter Pasteur. On sait aujourd'hui que la vaccination fonctionne. On aimerait bien pouvoir en disposer pour des tas d'autres maladies. Il est, à mon avis, indispensable de se servir des avancées de la science pour lutter contre ces fléaux.

**Madame Elise Grossiord,**

On est tout de même en plein hiver, il fait froid, les moucheron sont donc anesthésiés.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Ils vont revenir !

**Madame Elise Grossiord,**

Je suis d'accord, ils vont revenir. Mais la maladie ne reste pas 6 mois dans la bête contagieuse.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Le virus continue de circuler, il faut s'inquiéter !

**Monsieur Michel Cêtre,**

En période d'inactivité, il y a moins de développement. Il faut protéger le cheptel qui risque d'être attaqué au printemps.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Vous en venez à la motion ? On doit l'avoir dans les dossiers...

# Motion relative au désengagement de l'Etat sur les aides du second pilier de la PAC

## **Madame Elise Grossiord,**

C'est une motion relative au désengagement de l'Etat sur les aides du second pilier de la PAC. Je vais vous la lire :

« Motion relative au désengagement de l'État des aides du second pilier de la PAC

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura réunis en session le 27 novembre 2017 à Lons le Saunier, sous la présidence de Dominique Chalumeaux, président, délibérant conformément aux dispositions en vigueur.

Considérant que :

- Malgré la décision de transfert de 4,2% du budget du premier vers le second pilier de la PAC à partir de 2018, il manquerait encore plus de 1 milliard d'euros pour honorer les mesures du second pilier jusqu'en 2020 ;
- Le ministre a annoncé la fin du cofinancement national sur l'aide au maintien bio à partir de 2018 et selon le ministère, le manque d'argent pour l'aide bio qui serait estimé à environ 400 millions d'euros ;
- Le manque d'argent sur les MAEC n'est pas encore chiffré car les mesures ne sont pas instruites, il pourrait aussi s'élever à plus de 100 millions d'euros ;
- Le ministre a proposé au comité État-région de n'attribuer que 417 millions d'euros supplémentaires sur l'ICHN alors qu'il en manque 853 millions (sans prendre en compte la révision du zonage ICHN dans les zones défavorisées simples). Dans cette perspective, la baisse de l'ICHN pourrait être supérieure à 25%.
- Le ministre souhaite développer les assurances au détriment du développement rural ;
- Le règlement Omnibus permettrait à la France, si elle le décide, de baisser le seuil d'activation des assurances à 20% de pertes (contre 30% actuellement) et de couvrir les coûts à hauteur de 70% (contre 65% actuellement). Le ministère évalue que si cette mesure était mise en place en France, elle nécessiterait 2.7% de transfert (395 millions d'euros) pour couvrir au mieux 30% des paysans ;
- La partie agricole du règlement omnibus autorise de réviser le transfert entre piliers en 2019 ;
- Le nouveau zonage ICHN dans les zones défavorisées simples entrera en vigueur en 2019 et s'il est mis en place avec le zonage présenté en avril 2017, il nécessitera 230 millions d'euros supplémentaires.
- Le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté est autorité de gestion, c'est lui qui pilote les budgets du second pilier ;

C'est pourquoi nous demandons que :

- Le ministre notifie au 1<sup>er</sup> août 2018 un transfert supplémentaire d'au moins 5% du premier vers le second pilier fléchi sur les MAEC et la bio, ainsi qu'un transfert supplémentaire sur l'ICHN.
- Le Conseil régional priorise les fonds pour les aides qui permettront à l'agriculture de contribuer à la lutte et à l'adaptation contre le changement climatique (transition agricole, maintien des bonnes pratiques et maintien de l'agriculture en zone difficile).
- La France n'utilise pas les 4,2% de transfert pour financer le développement des assurances.
- La France assure le financement de l'ICHN, des MAEC et de l'aide à la bio (y compris l'aide au maintien) jusqu'à la fin de la programmation.
- La France ne décide pas de la baisse du seuil de déclenchement des assurances à 20% et la couverture des coûts à 70% car cela viendrait vider le budget du second pilier de la PAC ».

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci. Y a-t-il des réactions suite à la lecture de cette motion ? Christophe.

**Monsieur Christophe Buchet,**

Avant de répondre à cette motion, je voudrais revenir sur la vaccination. Je souscris aussi à ce que vient de dire Michel (Cêtre) et aussi à la responsabilité collective. Je le dirai sous forme de boutade, mais pour une fois que l'Etat nous offre les vaccins, profitons-en. Ce n'est pas la première fois, mais si rapidement, c'est très bien. Par rapport à la motion, je souscris au constat et on peut dire qu'on est d'accord. L'Etat a certes des difficultés budgétaires mais je crois que ce n'est pas un scoop et, au-delà des millions qui sont en jeu, il ne faudrait pas que la situation donne une fois de plus l'occasion d'opposer les agriculteurs entre eux parce qu'à travers cette motion, c'est le sentiment qu'on a. Oui, l'élevage est une composante essentielle du paysage agricole de notre département. Je ne vais sûrement pas dire le contraire. Oui, l'agriculture biologique est un mode de production que nous devons promouvoir. On ne peut, là aussi, que soutenir la démarche. Dominique (Chalumeaux) y a fait allusion tout à l'heure par rapport à la volonté des Chambres d'agriculture sur ce dossier. Oui aussi sur des ICHN<sup>46</sup> où, dans un département zoné à plus de 95% en montagne ou en zone défavorisée, c'est une indemnité importante, voire essentielle pour la majorité d'entre nous. En revanche, comme je le disais, nous ne pouvons pas accepter cette méthode qui consiste à prendre dans la poche des uns pour redonner aux autres. Ce qui, à terme, ne contribue qu'à faire se battre les paysans entre eux. L'équilibre du budget entre les deux piliers de la PAC est fragile et résulte de négociations entre les productions et les territoires. Demander un prélèvement supplémentaire de 5% en 2018 du premier pilier vers le second pour financer les MAEC<sup>47</sup> et la bio alors qu'il y en a déjà eu un de 4,2% en 2017, je vais dire que cela relève pratiquement du clientélisme ou de la démagogie. Ce n'est donc pas, pour nous, un acte responsable. Je voudrais dire aussi qu'il faudrait déjà que l'on cherche à savoir si les 4,2% qui ont été prélevés ont bien été affectés en totalité à l'agriculture sur le second pilier. Là, on se pose tout de même des questions. On sent aussi des régions qui cherchent à gérer davantage de financements second pilier de la PAC, ce qui nous interpelle également.

<sup>46</sup> Indemnité compensatoire de handicaps naturels

<sup>47</sup> Mesures agro-environnementales et climatiques

Je voudrais aussi interpeller Monsieur le préfet par rapport à cela pour lui demander que l'intégralité des sommes prélevées en 2017 aux agriculteurs sur le premier pilier soit bien redistribuée aux agriculteurs à travers le deuxième pilier. Je voudrais que nous en ayons la certitude. Toujours en lien avec les aspects budgétaires, nous aimerions savoir, puisqu'on y a travaillé, quand les zonages ICHN, les zones défavorisées sur lesquelles on a travaillé depuis 2016, seront définitifs et comment, derrière, le gouvernement envisage de financer les ICHN. Parce qu'on s'est rendu compte que tout n'avait pas été budgétisé et on n'acceptera pas qu'il y ait un nouveau prélèvement sur le premier pilier pour financer ce qui n'avait pas été budgétisé. Concernant l'aide au maintien pour l'agriculture biologique qui a été évoquée tout à l'heure par Dominique (Chalumeaux), là encore, je pense qu'il faut que l'on fasse preuve de responsabilité. En phase de conversion, on doit à la fois appliquer les règles du cahier des charges de l'agriculture biologique sans avoir la possibilité de vendre nos produits au prix de l'agriculture biologique. Cette solution est temporaire. Il est normal qu'à ce moment-là, on ait effectivement les aides à la conversion. Par contre, il paraît logique et cohérent que, passé cette phase, le différentiel de prix soit assumé par les marchés, les filières, par les distributeurs, voire les consommateurs. Par contre, ce qui me paraît important, c'est qu'il faut que les règles du jeu soient claires et qu'elles ne changent pas sans arrêt. Là encore, Monsieur le préfet, je vais vous interpeller. L'Etat et les Régions, derrière, ne peuvent pas un jour promouvoir une politique, inciter les agriculteurs à s'engager et, deux ans plus tard, s'apercevoir que faute de crédits, il va falloir faire marche arrière en mettant les agriculteurs devant le fait accompli. La démarche qu'on a en ce moment, qui consiste à demander aux agriculteurs de désengager des surfaces pour que les aides bio de 2015 –donc 2 ans en arrière– puissent être versées est tout de même inacceptable. Je voudrais bien qu'on corrige cela assez rapidement. Concernant le système assurantiel, c'est quelque chose qui va être travaillé, mais pour répondre à nos collègues de la Confédération paysanne, on ne peut pas venir en réunion à la DDT en réclamant l'activation du système des calamités agricoles, comme en 2016, et s'opposer derrière à l'accompagnement financier du système assurantiel. Les calamités, cela n'existe plus pour toutes les productions assurables. Il ne faudrait pas que nous ayons, derrière, une double peine, voire une triple peine pour les agriculteurs, avec pas d'aide au titre des calamités, pas d'assurance et, en plus, un abaissement du seuil de déclenchement. Certes, le système assurantiel est perfectible mais je pense que son principal défaut repose malheureusement aussi sur la faiblesse du nombre d'exploitants qui y souscrivent. Là encore, c'est une chose sur laquelle nous allons travailler. Pour toutes ces raisons, au titre de la FDSEA, je vous demanderai de rejeter la motion présentée par la Confédération paysanne.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur le préfet veut répondre dans la foulée à Christophe (Buchet).

**Monsieur Richard Vignon,**

Oui, parce que ce sont des questions très techniques, toutes aussi importantes mais très techniques et qui sont à la fois corrélées avec la motion. Je voudrais simplement rappeler la position du gouvernement pour la partie du bio. Le gouvernement souhaite maintenir l'aide à la conversion et faire l'effort sur l'aide à la conversion, en disant que le maintien au bout de 3 ans, le maintien dans le bio doit être régulé par les marchés.

Ce qui paraît tout de même assez de bon sens. Je parle sous le couvert de Madame la députée, il y a eu un amendement par le rapporteur du budget et ceci se fera sous forme de crédits d'impôts. Je vous laisserai le soin, Madame la députée, de l'expliquer. Ce qui fait qu'il va y avoir une aide supplémentaire pendant 3 ans pour ceux qui sont dans le bio. Concernant maintenant les zones défavorisées, sujet ô combien sensible, il est vrai que nous avons encore 30 communes qui étaient dans le classement. Là, a priori, le ministre de l'agriculture a souhaité ne pas trancher en 2017. On est reparti sur des analyses en 2018 pour une application vraisemblablement en début d'année 2019. On va donc reconduire des analyses. Maintenant, sur le dernier sujet concernant le financement que vous avez évoqué, le manque de financement pour ceux qui sont engagés, je me tournerai vers le directeur de la DDT. Il me semble que c'est un sujet qui relève maintenant de la Région et des relations que nous avons avec la Région. On peut donc effectivement en discuter avec eux.

**Monsieur Jacky Roche,**

Pour répondre en deux mots, c'est effectivement une dotation régionale qui est plafonnée. Ce que l'on a demandé aux agriculteurs, c'est de sélectionner, dans ce qu'ils avaient prévu au début, les parties de leur exploitation, les parties de leurs parcelles qu'il faudra maintenir. À notre niveau, au niveau DDT, nous n'avons pas d'autre solution que de leur proposer d'optimiser cette dotation qui est effectivement limitée au niveau régional. Et, à ma connaissance, pour le moment, il n'est pas question de l'augmenter.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Je donne la parole à Madame Danielle Brulebois, députée.

**Madame Danielle Brulebois,**

Monsieur le préfet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les directeurs, présidents d'associations, Mesdames et Messieurs les adhérents de la Chambre d'agriculture, tout d'abord, Monsieur le président, je vous remercie pour votre invitation. C'était une matinée instructive qui montre l'importance de la Chambre d'agriculture dans le Jura pour accompagner notre agriculture et qui souligne aussi la performance de notre agriculture jurassienne qui est très riche et très diversifiée, qui fait la part belle encore aux exploitations familiales et au tissu coopératif qui fait aussi notre force et qui montre que, dans une économie globalisée et mondialisée, ce système a encore sa place. Je voudrais dire que je regrette le départ de Madame Buthod-Garçon de notre laboratoire départemental. Ce que je regrette d'autant plus, c'est que notre département n'ait pas su la retenir. Madame Buthod-Garçon a fait un travail énorme au niveau du Laboratoire départemental qui présentait un déficit chronique qui allait parfois jusqu'à 800 000 €. Elle a réussi à rétablir l'équilibre financier de ce laboratoire départemental qui est un véritable service public dont vous êtes tous plus ou moins les clients. Elle a participé à atteindre le niveau de qualité, le niveau d'excellence que nous connaissons pour nos produits jurassiens et c'est absolument important étant donné que notre économie jurassienne repose beaucoup sur les AOC. Je tiens à souligner le travail que Madame la directrice a fait et vous faire part de tous mes regrets de la voir partir, d'autant plus qu'elle a aussi rendu un service public auprès de nos collectivités, que ce soit dans le domaine de l'eau ou dans le domaine du sanitaire.

Alors que beaucoup d'autres départements n'avaient plus ces laboratoires départementaux de service public, elle a réussi à le maintenir dans le Jura et même à l'étendre aux départements voisins. J'espère que nous n'aurons pas à souffrir de son départ et je tenais publiquement à lui témoigner mes remerciements et la reconnaissance d'une élue départementale et nationale aujourd'hui pour le travail qu'elle a fait pour le département. Ensuite, Monsieur le président des Jeunes agriculteurs et Monsieur le vice-président, je voudrais vous rassurer en vous disant que la majorité gouvernementale à laquelle j'appartiens et le président de la république sont très attachés à l'agriculture française. Nous avons d'ailleurs reçu votre présidente nationale, Madame Lambert, récemment. Elle a eu un discours beaucoup plus confiant et beaucoup plus positif que vous sur les mesures prises en faveur de l'agriculture. Comme vous le savez, il y a eu les EGA<sup>48</sup>. S'il n'y a pas eu d'EGA locaux, j'ai pour autant suivi de près ce qui s'y passait et je pense qu'il ne faut pas regarder les choses par le petit bout de la lorgnette et dire que ce ne sont peut-être que des promesses et encore une grand-messe pour rien. Nous sommes tout de même à un point d'étape important avec la signature, le 24 novembre, d'une charte d'engagement pour une relance de la création de valeurs et pour son équitable répartition. Je crois qu'il faut tout de même souligner, Monsieur le vice-président, que c'est la première fois qu'on arrive à mettre les gens autour de la table, les signataires, pour convenir d'une chose importante et primordiale pour l'agriculteur, qui est qu'il faut permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé et de permettre à tous de profiter de la chaîne de valeur. C'est tout de même quelque chose de fondamental sur lequel on avait bien besoin de revenir depuis les lois Chatel, de modernisation de l'agriculture, qui avaient tout de même fait quelques dégâts. Il est important que les agriculteurs vivent du juste prix payé. Je crois que notre président de la république a montré qu'il était capable, lorsqu'il dit des choses, de les faire. Je crois qu'il faut lui faire confiance, c'est d'ailleurs ce qu'il veut. Son but est de redonner confiance et redonner une visibilité, une vision sur 5 ans, à notre agriculture. Je crois que c'est important. Je ne reviens pas sur les EGA, vous les avez suivis: Il l'a dit; il y aura une loi au 1<sup>er</sup> semestre 2018 et si ce n'est pas suffisant pour aller assez vite, il pourra procéder aussi par ordonnances. Concernant la FCO, Monsieur le préfet m'a effectivement avertie aussitôt qu'il a eu connaissance du problème. J'ai fait une question écrite au ministre de l'agriculture pour souligner les problèmes qu'entraîne ce périmètre de protection pour le Jura alors que nous n'avons aucune bête de touchée. Je trouve que le périmètre est tout de même assez sévère. Et si la vaccination est obligatoire depuis quelque temps -je crois que cela date de Jacques Chirac-, cette vaccination prise en charge par l'Etat est une chose, mais il faut peut-être aussi voir les problèmes financiers que cela implique pour un département du Jura qui -cela a été souligné par Monsieur le directeur et par Monsieur le président de Jura bétail- exporte tout de même de la viande. Concernant les emplois, comme vous l'avez souligné, notre département compte des chômeurs, mais compte par ailleurs 2 000 emplois qui ne sont pas pourvus et cela dans toutes les filières d'activités, que ce soit les secteurs du bâtiment, les secteurs de l'industrie ou de l'agriculture. C'est la deuxième phase des ordonnances sur la loi travail, avec le plan formation, qui veut faire en sorte que l'apprentissage et la formation soient encouragés et que les offres de formations correspondent à la demande.

---

<sup>48</sup> Etats généraux de l'alimentation

C'est aussi la volonté de faire en sorte que le travail soit mieux rémunéré et que l'on gagne plus en allant travailler qu'en n'allant pas travailler. Concernant le foncier, je voudrais vous donner mon sentiment par rapport à votre CDPENAF. Concernant les zones d'activités et les bâtiments industriels, je partage votre avis. Par contre, concernant les CU<sup>49</sup> accordés aux particuliers, par rapport à d'autres départements, puisque j'ai pu discuter avec d'autres collègues, j'ai vu que c'était tout de même un peu sévère et que, maintenant, il était très difficile de construire dans nos communes rurales, d'ailleurs souvent pour des fils d'agriculteurs. Ou des agriculteurs qui, pour compléter leur retraite, voudraient vendre un petit bout de terrain, cela devient très compliqué. Je voulais vous faire part de ces remarques, sachant que ce sont souvent des enfants d'agriculteurs qui viennent me voir pour me demander si je ne pourrais pas intervenir auprès de Monsieur le préfet pour établir un CU. Je voulais donc vous signaler qu'il y avait ce problème. Aujourd'hui, on peut comprendre, et c'est légitime, que les jeunes veuillent acheter un terrain et construire à la campagne, parce que, s'ils n'achètent pas à la campagne, ils n'auront pas les moyens d'aller acheter à Lons le Saunier. Je voulais donc vous alerter sur ce sujet. Sur la forêt privée, je crois effectivement qu'il ne faut pas trop discriminer les propriétaires privés, c'est un droit de chacun. Je pense qu'il faut aussi défendre les propriétaires privés. Sur le glyphosate, je partage la position du gouvernement qui est de dire qu'on accorde encore 3 ans afin de chercher des moyens alternatifs, de chercher des moyens de substitution. Il n'est pas question d'imposer les choses tant que ces moyens de substitution ne seront pas trouvés, sachant que ces moyens existent. On n'a pas toujours eu du glyphosate et on a toujours cultivé. Il y a des agriculteurs qui ne s'en servent pas. Vous pouvez aller en voir un exemple à la ferme Carmantrand à Villevieux. Ils me disaient qu'on avait peut-être beaucoup trop favorisé la chimie et pas assez le mécanique, les bras, certes, mais aussi la recherche mécanique, avec tous les moyens techniques et la technologie d'aujourd'hui. Il aurait peut-être fallu investir et ne pas céder à la solution de facilité qui était la solution chimique. Enfin, sur le CETA<sup>50</sup>, il y a eu –et c'était un engagement du président de la république– la commission Schubert que j'ai suivie. Nous avons demandé que le comité de suivi de la politique commerciale soit pérennisé afin de préserver les filières fragiles, en particulier en France, et d'éviter les opportunités d'exportation du Canada. Je voudrais également vous dire que je suis intervenue sur la viticulture, pour le gel. Je pense que l'abaissement du seuil de déclenchement des assurances est une bonne chose mais il me semble que l'on pourrait concevoir d'autres d'outils pour anticiper les problèmes en viticulture, en particulier en voyant peut-être une adaptation de la fiscalité sur les stocks. Je pense qu'il y a des solutions et je suis prête à travailler avec les viticulteurs qui le voudront bien pour voir comment on peut faire avancer les choses. Je n'ai pas encore parlé de la pisciculture jurassienne. Je pense que c'est aussi un secteur qui mérite qu'on le soutienne. Enfin, je voudrais terminer en vous disant qu'il y a 5 milliards qui seront consacrés au plan d'investissement agricole, qui vont permettre d'accompagner les choix faits au plus près du terrain, filière par filière, et puis que 200 millions d'euros seront consacrés aux services environnementaux rendus par les agriculteurs. C'est bien une première aussi que soient reconnus les services que rendent les agriculteurs à nos paysages jurassiens.

---

<sup>49</sup> Certificats d'urbanisme

<sup>50</sup> Comprehensive economic and trade agreement → accord économique et commercial global

Quant aux aides au maintien et à l'installation des jeunes, je ne vais pas entrer dans le détail mais c'est aussi une volonté forte de ce gouvernement. Je vous remercie.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Madame la députée pour être rentrée d'arrache-pied dans vos nouvelles responsabilités. Vous avez une bonne connaissance des sujets. Je vais mettre la motion de la Confédération paysanne, relative au désengagement de l'Etat sur les aides du second pilier de la PAC, présentée par Madame Elise Grossiord aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? 18. Y a-t-il des avis pour ? 2. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas.

La motion est rejetée.

**VOTE : 18 contre, 2 pour et 0 abstention**  
**La motion relative au désengagement de l'Etat**  
**sur les aides du second pilier de la PAC est rejetée**

Je donne maintenant la parole à Monsieur le préfet. Le président du Conseil départemental me fait savoir qu'il nous rejoindra pour le déjeuner et qu'il prendra la parole à cette occasion. Il est retardé par les arbitrages budgétaires qui sont, bien sûr, ardu.

# Clôture par Monsieur Richard Vignon, préfet

Madame la députée, Monsieur le président, Messieurs les présidents, du moins j'ai compris que vous étiez vice-président, maintenant, et qu'il y avait un secrétaire nouvellement élu -permettez-moi de les féliciter-, Mesdames, Messieurs, je sais que les agriculteurs n'ont pas d'heure pour manger. Ils travaillent jusqu'à plus soif et, après, ils vont manger. Je sais donc que je peux parler pendant une heure et que cela ne posera pas de problème ; mais je vais essayer d'être un peu plus court.

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

L'un de vos prédécesseurs avait fini à plus de 15 heures !

**Monsieur Richard Vignon,**

Je vais tenter de répondre à vos questions très rapidement. Vous avez posé un certain nombre de questions, j'y ai déjà répondu pour certaines. Je ne reviendrai pas sur la FCO. J'ai bien noté ce que vous avez dit au sujet de la PAC. Là, le représentant de l'Etat est un peu en difficulté pour parler du paiement de la PAC puisque, ces trois dernières années ont été effectivement des années à problèmes, dont on connaît les origines et je vous remercie d'être conciliant avec les services de l'Etat, notamment ceux territoriaux, qui font le maximum pour essayer de régler cette difficulté. Ce que l'on sait, c'est qu'il semble que pour 2018, cette fois-ci on reviendrait à un calendrier normal. Comme on arrive bientôt à la période des vœux, même si je sais qu'il y a Noël juste avant, on va essayer de penser qu'en 2018, les choses vont effectivement pouvoir rentrer dans l'ordre. Je voudrais saluer le travail commencé par la viticulture et saluer le travail qui a été fait par les vignerons. La flavescence dorée, lorsque je suis arrivé dans ce département, est l'un des premiers sujets dont vous m'avez parlé, Monsieur le président. C'est un sujet important qui peut d'ailleurs avoir des conséquences graves, pour ne pas dire dramatiques. Je pense que là, la mobilisation a été véritablement très forte. J'espère que, du coup, elle aura l'efficacité attendue. En tout cas, il était important que la profession se mobilise et je voudrais vous en remercier. Concernant le gel, vous avez posé une question, Monsieur le président, très précise sur la taxe foncière sur le non-bâti. Pour le moment, les déclarations sont en cours. Les viticulteurs peuvent faire leur déclaration. La synthèse se fera par les services des douanes puisque c'est la douane qui est chargée de ce secteur, ce qui lui permettra de définir le taux de perte par commune parce qu'il n'est toujours pas arrêté, effectivement, avec un remboursement par la DGFiP. J'ai vu Monsieur Giroudet, cela devrait se faire en janvier. On est à peu près sur ce calendrier. Sur l'ambrosie qui est un sujet important, vous l'avez souligné, Monsieur le président et je vous en remercie, je n'insiste pas plus. Je veux simplement dire, en appui de vos propos, que c'est un vrai sujet de santé publique extrêmement grave parce qu'il y a des problèmes d'allergies. Les médecins nous ont en fait remonté de façon très précise le nombre de Jurassiens, le nombre de personnes qui sont touchées par les allergies à l'ambrosie.

Il faut vraiment qu'on se mobilise tous et je compte bien sûr sur vous et vous en remercie d'avance pour nous aider à combattre cette plante qui est d'ailleurs, vous le savez, extrêmement invasive. C'est un sujet important. Sur les zones vulnérables, je note que les choses avancent plutôt bien. J'ai bien compris que tout était dans la mesure et dans le dialogue. De ce qui me remonte des services de la DDT et la DRAAF qui travaillent avec vous sur ces sujets, je pense qu'on est sur la bonne voie. Il n'est pas du tout question de faire de la surenchère mais effectivement d'être là pour apporter les réponses nécessaires pour pouvoir protéger les eaux et surtout garder la qualité des eaux pour les futures générations. C'est un sujet qui est important dans l'environnement, vous le savez. On a pris plusieurs arrêtés, des arrêtés phytosanitaires, vous l'avez évoqué. Là encore, je suis pour la mesure et le bon sens. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté votre invitation dans le domaine de la cartographie des cours d'eau parce que c'est un point essentiel. Si on veut que les agriculteurs protègent les cours d'eau, il faut que la cartographie soit fiable. Il ne s'agit pas de déclasser des cours d'eau, ce qu'on ne pourrait pas faire, c'est surtout de regarder ceux qui avaient été mis dans la carte et qui ne sont pas des cours d'eau. C'est là le vrai sujet, ce que vous m'avez d'ailleurs montré. Un fossé qui n'est pas relié, pour lequel il n'y a pas de source, qui ne sert simplement qu'à récupérer les eaux usées momentanément sans rejet sur le moindre cours d'eau n'est évidemment pas un cours d'eau et on le déclassera. Vous m'avez demandé que les commissions soient plus fréquentes, il n'y a pas de problème, on pourra les mettre de façon plus fréquente. Vous avez aussi évoqué les problèmes de recrutements. Je n'en dirai pas plus parce que Madame la députée l'a très bien fait, mais simplement vous dire que j'en discute assez souvent avec Monsieur Folk, l'inspecteur de l'académie. Il est conscient de ce que vous avez relevé, c'est-à-dire qu'il y a effectivement eu, pendant une certaine période, un manque d'encouragement de la part du personnel enseignant vers les métiers d'apprentissage, vers les métiers techniques. Les choses sont en train d'être modifiées et je peux vous dire que l'ensemble de la direction de l'académie est mobilisé sur ces messages. Je mouille la chemise également. Vous me pardonnerez l'expression. Je vais dans les lycées techniques. J'étais, il n'y a pas très longtemps, à Mouchard, au lycée du bois et nous avons évidemment mis en avant toutes les filières techniques. On est donc en train de corriger cela, c'est important et c'est vrai qu'aujourd'hui, on se retrouve tout de même avec une grande difficulté. Je ne rencontre pas un chef d'entreprise sans qu'il me parle de ses problèmes de recrutements. Sur le loup et le lynx, j'irai assez vite. On a le lynx, on n'a pas encore le loup. Le loup n'est pas très loin, il est en Suisse, il tourne autour du Jura. Il fait des incursions. Il y a donc vraisemblablement, de temps en temps, quelques incursions du loup. On le surveille. On ne surveille pas que la Chambre d'agriculture, on surveille aussi le loup, Monsieur le président ! Des dispositions sont prises en compensation. J'entends bien les limites de ces dispositions. Là aussi, on sera à l'écoute et on essaiera de voir un peu ce qu'il est possible de faire. Pour le lynx, la maman et ses trois petits, j'en ai entendu parler. C'est remonté jusque dans le bureau du préfet. On est en train d'essayer de voir, avec les différents partenaires, comment gérer ce problème qui est un problème effectivement déviant, assez anormal. Il faut donc voir ce que l'on peut faire pour essayer de régler cela. Je regarde si je n'ai rien oublié. Le glyphosate, vous en avez parlé. La décision sera prise cet après-midi. Elle est prévue cet après-midi.

**Monsieur Richard Vignon,**

J'aurais pu, de façon plus générale, conclure en vous disant que nous sommes tout de même face à un enjeu important, un double enjeu, qui est relevé d'ailleurs par les états généraux de l'alimentation, qui est un enjeu économique mais qui est aussi un enjeu environnemental. Concernant les états généraux de l'alimentation, je rappelle qu'il s'agit de mettre fin à cette politique des prix qui détruit la valeur et qui paupérise les producteurs, tout en relevant l'enjeu des nouvelles attentes sociétales et environnementales et de trouver le bon compromis entre les deux. Il y a un deuxième enjeu dans le département, c'est celui du foncier, vous l'avez évoqué. Sur ces deux enjeux, vous savez que mes services et moi-même sont à votre disposition pour en discuter. J'en parle souvent avec les collectivités territoriales, notamment les présidents de communautés de communes, avec le président du Conseil départemental parce que c'est véritablement un sujet important et cela répond aux questions de savoir s'il y a beaucoup d'incursions sur les terres agricoles ou pas. Je crois vraiment très sincèrement qu'il est important que chaque territoire définisse son projet de territoire, qu'à travers les SCOT<sup>51</sup>, qu'à travers les PLUI, que dans la discussion on trouve le bon équilibre entre ce qui fait la vie d'un territoire et notamment, pour ce qui nous concerne, les territoires ruraux. Je renvoie donc toujours à la discussion avec les collectivités. Je sais que vous le faites beaucoup. C'est quelque chose d'important, l'Etat y participe, c'est à travers la planification que l'on peut effectivement mettre en avant les enjeux du territoire. Il faut vraiment que l'on travaille sur ces projets de territoire. Dans ces projets de territoire, il y aura aussi l'économie circulaire, les circuits courts et les problématiques environnementales. C'est un enjeu qui, de mon point de vue, est important pour notre pays mais il est surtout important, puisque c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, pour le département du Jura et je serai bien sûr à l'écoute de toutes vos propositions et nous travaillerons en ce sens. Il y aura aussi un dernier sujet qui a été évoqué par le président de Jeunes agriculteurs, qui est aussi un sujet sur lequel je suis sensible, c'est l'installation et surtout la transmission. C'est un problème très important. Il y a des constats que nous faisons. Il faut qu'on arrive à faciliter les transmissions, à retravailler aussi avec le Conseil régional puisqu'il sera directement concerné, mais l'Etat ne se désengagera pas de ces problématiques, je peux vous l'assurer. Voilà ce que je souhaitais vous dire très rapidement, en vous remerciant de cette matinée fort instructive, très riche en sujets pour lesquels, vous le savez, les services de l'Etat resteront mobilisés à vos côtés.

*(applaudissements)*

**Monsieur Dominique Chalumeaux,**

Merci Monsieur le préfet, pour ces propos rassurants. Je vous remercie également pour votre disponibilité puisque nous avons régulièrement des échanges pour rechercher les solutions appropriées aux différents problèmes que nous rencontrons.

Merci beaucoup à tous. Ainsi s'achève notre session. Pour ceux qui le peuvent, je vous donne rendez-vous à l'Hôtellerie des Monts Jura à Pannessières.

Notez la date de la prochaine session : le 26 février 2018.

- : - : - : - : - : - : -

*(l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 58)*

<sup>51</sup> Schéma de cohérence territoriale